

RAPPORT
ANNUEL
DEUX
MILLE
DOUZE

interparfums

BALMAIN
BOUCHERON
BURBERRY
JIMMY CHOO
KARL LAGERFELD
LANVIN
MONTBLANC
PAUL SMITH
REPETTO
S.T. DUPONT
VAN CLEEF & ARPELS

i n t e r p a r f u m s

UN TOURNANT STRATÉGIQUE

INTERVIEW DES DIRIGEANTS	02
CHIFFRES CLÉS	04
TEMPS FORTS 2012 ET PERSPECTIVES	06
DIRECTION ET ADMINISTRATION	08
ORGANISATION ET STRATÉGIE	10
PORTEFEUILLE DE MARQUES	12
CARNET DE L'ACTIONNAIRE	40
ÉLÉMENTS FINANCIERS	42
ORGANIGRAMME DU GROUPE	44
DOCUMENT DE RÉFÉRENCE	45

Jean Madar et
Philippe Bénacín

2

INTERVIEW DES DIRIGEANTS



Quel est le bilan de l'exercice 2012 pour Interparfums ?

« Comme 2011, 2012 enregistre de très bons résultats : avec un chiffre d'affaires consolidé record de 445,5 millions d'euros, Interparfums affiche une croissance soutenue de 11,8 % à taux de change courants et de 6,9 % à taux de change constants par rapport à 2011, et ce malgré une base de comparaison élevée, liée au lancement de la ligne *Burberry Body* l'an passé.

Cette performance est notamment due à trois développements importants : ceux des parfums Montblanc (+ 51 %), Jimmy Choo (+ 36 %) et Boucheron (+ 96 %), qui réalisent conjointement plus de 100 millions d'euros de chiffre d'affaires après seulement deux années d'existence au sein du groupe. Leurs succès respectifs illustrent la pertinence des démarches de nos équipes en matière de création : fruit de longues réflexions, chaque fragrance est fidèle aux codes qu'elle doit exprimer – une ligne unique indissociable d'un raffinement intemporel pour Montblanc, l'élégance sensuelle et pétillante de Jimmy Choo, la beauté et l'éclat des pièces signées Boucheron. Ces lignes participent aussi de l'une des vocations premières du parfum : emmener ceux et celles qui le portent dans un espace intime de rêve et de luxe, les faire entrer dans une marque prestigieuse par le biais d'une senteur unique.

Nos bons résultats sont aussi dus au dynamisme de nombreuses zones, à commencer par l'Amérique du Nord, le Moyen-Orient et l'Asie, tous les trois en hausse par rapport à 2011. À noter aussi la résistance de l'Europe de l'Ouest, notamment la France, qui prouve que le parfum demeure une valeur sûre dans un contexte de récession économique : comme nous l'avons souvent dit, c'est une part de rêve accessible, et elle devient plus que jamais nécessaire dans les moments de tension. »

L'actualité marquante de l'année concerne la fin de la licence Burberry. Quelles en sont les conséquences financières et opérationnelles ?

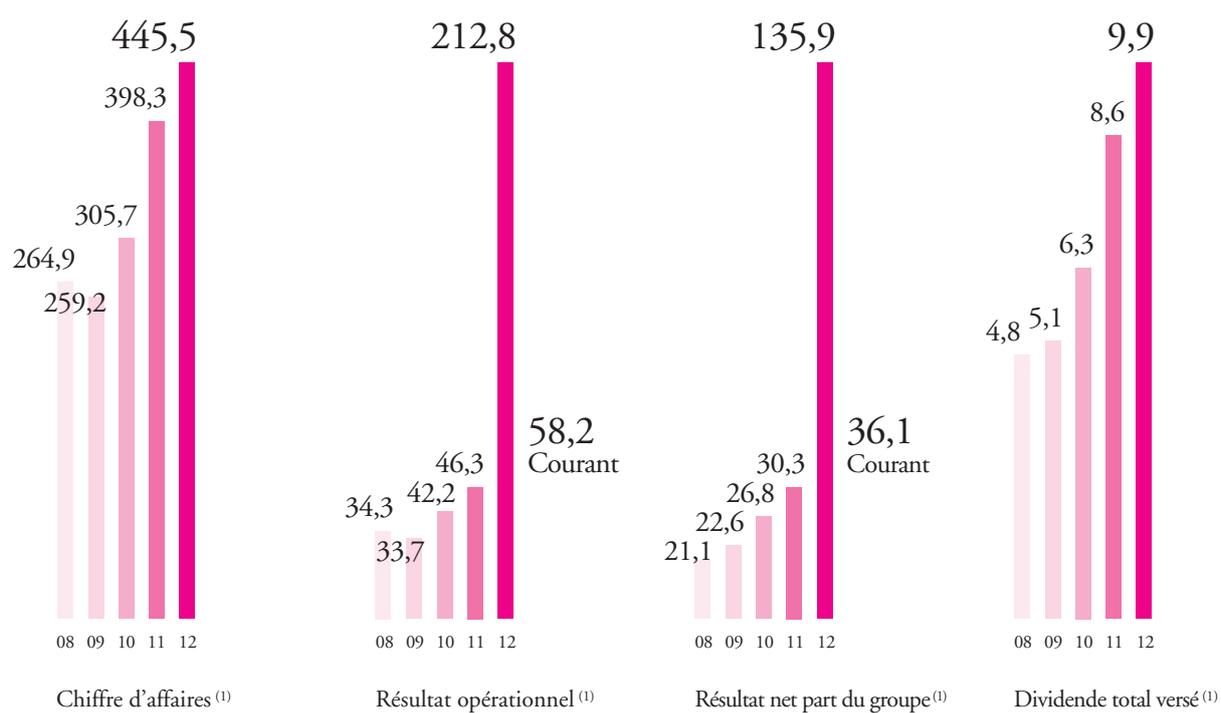
« Fin 2011, Burberry avait exercé son option en vue d'évaluer le prix de rachat de la licence parfums. Des discussions se sont déroulées en vue de la continuité de notre partenariat tout au long du 1^{er} semestre 2012. Des divergences de stratégies et d'agenda nous ont conduits à mettre un terme à ces discussions et à décider l'arrêt de la licence au 31 décembre 2012. À l'automne, pour assurer la transition dans de bonnes conditions, nous avons décidé, d'un commun accord, de poursuivre l'exploitation de la licence jusqu'en mars 2013. C'est une bonne opération financière, puisque les indemnités nous permettent de dégager du *cash* en vue d'acquisitions futures et stratégiques. Par ailleurs, elle contribue à rééquilibrer notre portefeuille et nous permet de nous concentrer sur d'autres marques : en d'autres termes, un vrai moteur d'accélération pour notre développement interne et externe.



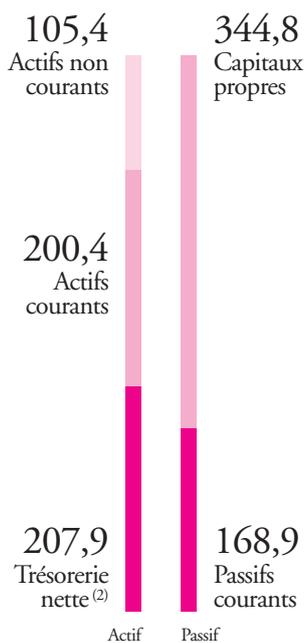
L'équation qui consiste à récupérer les 230 millions d'euros de chiffres d'affaires de Burberry pourrait être résolue d'ici à 2015 grâce aux projets de lancements et aux nouvelles licences. Sur le plan opérationnel, cela se passe très bien : les équipes dédiées à Burberry vont travailler sur d'autres marques, c'est un simple transfert de compétences qui, en outre, libère du temps et de l'énergie sur toute la *supply chain*. »

De nombreux lancements vont marquer 2013. Comment l'année s'annonce-t-elle ?

« Effectivement, de nouvelles fragrances vont arriver sur les marchés mondiaux, là encore chacune avec son identité et sa magie propres. Avec des lancements majeurs comme le premier parfum créé pour Repetto et son univers lié à la danse mais aussi à la féminité joyeuse et légère que symbolisent ses célèbres ballerines, la première ligne féminine sous la marque Montblanc, ou encore Jimmy Choo, Lanvin, Van Cleef & Arpels, Paul Smith et Boucheron. De nombreux événements en perspective, donc, mais aussi un important travail en vue de 2014 qui sera une grande année : outre le lancement d'un nouveau masculin Montblanc, nous préparons une ligne de parfum pour Karl Lagerfeld, licence que nous avons signée en 2012. Première fragrance signée par ce grand nom de la mode qui est aussi une personnalité fascinante, c'est une belle aventure qui nous attend. Autre projet passionnant, le premier féminin créé par Interparfums pour Balmain : ici, nous serons dans le sillage d'un héritage réinventé par le jeune et brillant designer Olivier Rousteing ; une alchimie « *ultrafashion* » qui fusionne une longue tradition « d'hyperluxe », de féminité, de poésie aussi, avec la modernité d'une griffe « aristo-rock » à la fois audacieuse dans ses choix et rigoureuse dans ses lignes. Trois projets parmi d'autres avons-nous envie de dire, car nous sommes vraiment sereins et enthousiastes pour aborder cette nouvelle période qui sera riche de défis et de nouveaux succès. »



Au 31 décembre, en milliers d'euros	2008	2009	2010	2011	2012
Chiffre d'affaires	264 864	259 165	305 696	398 328	445 460
% à l'international	90 %	90 %	91 %	91 %	92,1 %
Résultat opérationnel	34 259	33 683	42 216	46 301	212 803
% du chiffre d'affaires	12,9 %	13,0 %	13,8 %	11,6 %	47,8 %
Résultat net part du groupe	21 119	22 647	26 807	30 300	135 862
% du chiffre d'affaires	8,0 %	8,7 %	8,8 %	7,6 %	30,5 %
Capitaux propres (part du groupe)	154 436	169 939	191 884	216 020	344 864
Trésorerie nette ⁽²⁾	26 304	66 201	57 668	17 395	207 927
Total du bilan	260 572	253 674	296 957	353 194	534 796
Effectifs	152	171	180	227	205



Bilan simplifié⁽¹⁾

Grâce à la maîtrise de l'ensemble des charges opérationnelles, notamment des dépenses de marketing et publicité (+ 9 %), les dernières estimations ont été dépassées : le résultat opérationnel courant atteint 58,2 millions d'euros, en hausse de 19 % par rapport à l'exercice précédent. La marge opérationnelle courante dépasse ainsi le seuil des 13 %.

Compte tenu de la comptabilisation des produits et des charges liés à la sortie du contrat de licence Burberry, pour un gain net de 156,1 millions d'euros avant impôts, et d'une provision complémentaire sur la marque Nickel, le résultat opérationnel augmente très fortement pour s'établir à 212,8 millions d'euros. Le résultat net suit la même évolution et s'élève à près de 136 millions d'euros.

À périmètre constant (hors éléments liés à la sortie du contrat de licence Burberry), le résultat net atteint 36,1 millions d'euros, en croissance de 19 % et en progression pour la 16^e année consécutive.

CHIFFRES CLÉS

Dans ce contexte, la situation financière du groupe se trouve très significativement renforcée au 31 décembre 2012 avec des capitaux propres de 345 millions d'euros (64 % du total du bilan) et une trésorerie nette disponible de 208 millions d'euros. Le strict contrôle des stocks et la réduction de l'encours clients se traduisent par un *cash-flow* d'exploitation positif.

(1) Données consolidées en millions d'euros.
 (2) Y compris certificats de dépôt à plus de trois mois.

JANVIER

Entrée en vigueur de la licence Balmain

L'activité commerciale débute, à partir de quatre lignes existantes.

Entrée en vigueur de la licence Repetto

Le lancement d'une première ligne féminine interviendra en 2013.

FÉVRIER

Lancement de l'Eau de Toilette Jimmy Choo

Ce parfum revisite avec originalité la première fragrance Jimmy Choo. Le gingembre, la rose thé, l'orchidée tigrée exotique et le bois de cèdre en font un parfum floral, fruité et moderne.

MAI

Lancement de la ligne Jeanne Lanvin

Couture de Lanvin

Jeanne Lanvin Couture offre une déclinaison sophistiquée du premier opus *Jeanne Lanvin*. La fragrance conserve son caractère fruité et musqué, tout en s'enrichissant de notes plus sensuelles.

Lancement de la ligne Jaïpur Bracelet de Boucheron

Jaïpur Bracelet fait écho aux collections de la Maison Boucheron s'inspirant du bracelet traditionnel du Rajasthan, offert aux jeunes mariées pour leur porter bonheur.

JUIN

Distribution gratuite d'actions

Le 18 juin, la société procède à sa 13^e attribution gratuite d'actions, à raison d'une action nouvelle pour dix actions détenues.

Lancement du soin Electro Shock de Nickel

Ce soin tonifiant et anti-teint terne allie la fraîcheur du citron vert et l'action stimulante et énergisante de l'extrait de guarana.

TEMPS FORTS 2012 ET PERSPECTIVES

JUILLET

Licence Burberry :

arrêt des discussions avec Burberry

Le 27 juillet, après plusieurs mois de discussions, les sociétés Interparfums et Burberry ne sont pas parvenues à finaliser un accord visant à créer un nouveau modèle opérationnel dédié à l'activité Parfums & Cosmétiques. Dans ce contexte, le contrat de licence prend fin au 31 décembre 2012 moyennant le paiement d'un prix de sortie de 181 millions d'euros.

OCTOBRE

Lancement de la ligne *Ivoire* de Balmain

Fragrance mythique des années 80, le parfum *Ivoire* de la Maison Balmain combine l'accord floral de son cœur aérien avec son sillage boisé.

Licence Burberry : accord de transition

Les sociétés Interparfums et Burberry signent un accord en vue d'assurer une transition dans des conditions satisfaisantes. Cet accord prévoit une période additionnelle de trois mois jusqu'au 31 mars 2013.

Signature d'un accord de licence parfums avec Karl Lagerfeld

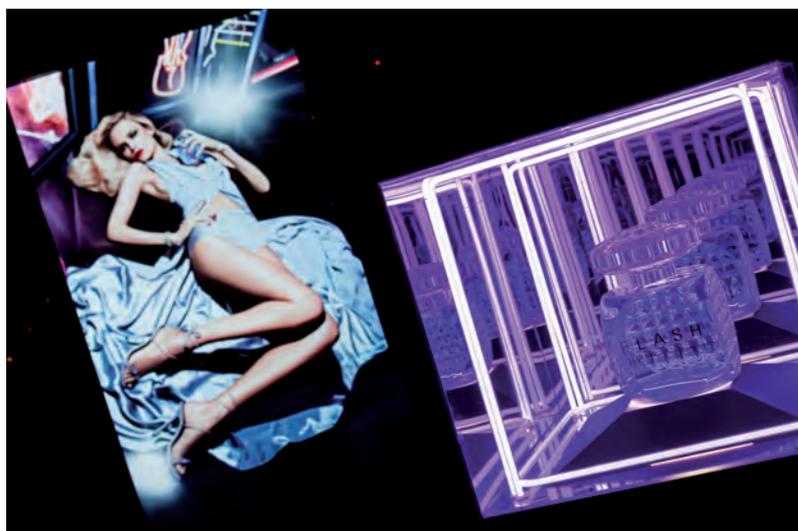
Le 8 octobre, Karl Lagerfeld, Maison de prêt-à-porter de renommée internationale, et Interparfums signent un accord mondial de licence exclusif d'une durée de 20 ans, à effet au 1^{er} novembre 2012, pour la création et la distribution de lignes de parfums sous la marque Karl Lagerfeld. Le lancement d'une première ligne féminine interviendra en 2014.



DÉCEMBRE

Décembre : Trophée Relations Investisseurs

Interparfums reçoit le prix des « Meilleures Relations Investisseurs » dans la catégorie « Valeurs Moyennes » lors du 5^e Forum des Relations Investisseurs et de la Communication Financière.



PERSPECTIVES

En 2012, grâce à une fin d'année dynamique, notamment aux États-Unis et en Asie, Interparfums a dépassé ses objectifs de l'automne dernier. Cette performance reflète le très fort développement des parfums Montblanc, Jimmy Choo et Boucheron, qui réalisent conjointement plus de 100 millions d'euros de chiffre d'affaires, après seulement deux années d'existence au sein du groupe.

En 2013, la croissance de l'ensemble des marques du portefeuille hors Burberry devrait être portée par :

- le succès croissant des parfums Lanvin, Jimmy Choo, Montblanc et Boucheron principalement ;
- le lancement, au printemps, de nouvelles lignes féminines sous les marques Jimmy Choo, Lanvin et Van Cleef & Arpels ;
- les premières initiatives importantes, à l'automne, sous les marques Boucheron, Balmain et Repetto.

GOUVERNANCE

La société Interparfums a adopté la forme de société anonyme depuis sa création en 1989, elle dispose d'un Conseil d'Administration et d'un Comité de Direction.



8

Comité de direction

À compter du 1^{er} janvier 2013, le Comité de direction est composé des membres suivants :

Philippe Bénacín

Président-Directeur Général

Catherine Bénard-Lotz

Directrice Juridique

Pierre Desaulles

Directeur Marketing

Frédéric Garcia-Pelayo

Directeur Général Délégué
Directeur Affaires Internationales

Axel Marot

Directeur Supply Chain et Opérations

Angèle Ory-Guénard

Directrice Export

Delphine Pommier

Directrice Marketing

Philippe Santi

Directeur Général Délégué
Directeur Finances et Juridique

Jérôme Thermo

Directeur Distribution France

Comité de direction (de gauche à droite) : Catherine Bénard-Lotz, Pierre Desaulles, Angèle Ory-Guénard, Axel Marot, Frédéric Garcia-Pelayo, Delphine Pommier, Philippe Bénacín, Philippe Santi et Jérôme Thermo



DIRECTION ET ADMINISTRATION

9

Conseil d'administration

Le Conseil d'administration est composé des membres suivants au 31 décembre 2012 :

Philippe Bénacín

Président-Directeur Général ⁽¹⁾

Jean Madar

Administrateur ⁽¹⁾

Maurice Alhadève

Administrateur indépendant ⁽¹⁾

Catherine Bénard-Lotz

Administrateur et Directrice Juridique ^{(1) (2)}

Patrick Choël

Administrateur ⁽¹⁾

Dominique Cyrot

Administrateur indépendant ⁽¹⁾

Michel Dyens

Administrateur indépendant ⁽¹⁾

Frédéric Garcia-Pelayo

Administrateur et Directeur Général Délégué ^{(1) (2)}

Jean Levy

Administrateur ⁽¹⁾

Chantal Roos

Administrateur indépendant ⁽¹⁾

Philippe Santi

Administrateur et Directeur Général Délégué ^{(1) (2)}

(1) Mandat expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire 2014.

(2) Titulaire d'un contrat de travail antérieur au mandat.

ORGANISATION FONCTIONNELLE

Interparfums compte aujourd'hui 205 collaborateurs qui forment une solide chaîne de compétences, de la création à la distribution, en passant par la production et la logistique ainsi que le volet financier et administratif. Chaque métier est exercé en lien étroit avec les autres, avec une impulsion d'ensemble donnée par la direction générale.



10

ORGANISATION ET STRATÉGIE

Production et logistique

Gérer la production, chaque année, de milliers de références, demande de savoir orchestrer plusieurs composantes : le développement technique, la *supply chain*, la planification industrielle chez les sous-traitants, la logistique, le pôle Achats des produits promotionnels, la surveillance réglementaire pour la France et l'export. 33 personnes exercent ces missions, auxquelles s'ajoute une équipe Qualité veillant au respect des procédures. Au sein de ce dispositif, les partenariats durables avec les fournisseurs contribuent à répondre à des enjeux élevés en termes de pilotage des flux et de réactivité.

Marketing

30 personnes ont en charge cette alchimie délicate qu'est la création d'un produit, de l'idée initiale jusqu'à sa mise en scène sur le point de vente. Effectué en lien étroit avec les maisons, ce travail qui concilie imagination, sensibilité et rigueur, veille à préserver la cohérence de chaque nouvelle référence avec l'univers de sa marque.



Export

29 personnes gèrent la diffusion et le développement des produits dans le monde entier, via des distributeurs eux-mêmes responsables de réseaux de détaillants. Une mission qui s'attache à faire respecter tous les critères imposés par les marques : choix des réseaux, politique de prix, dispositif de communication, merchandising..., en tenant compte des codes culturels de chaque pays.

Distribution France

La politique de distribution, la gestion commerciale, le suivi des marges et des budgets publicitaires pour la France, sont gérés par une équipe de 46 personnes. Chaque lancement repose sur une stratégie propre, à la fois, à chaque marque et à chaque enseigne. Principal objectif : toucher le consommateur par des campagnes fortes et par de vrais leviers de différenciation, à commencer par la valeur ajoutée du produit.

Finances et juridique

Une équipe de 36 personnes est en charge de ce volet qui couvre le contrôle interne, la gestion comptable et analytique, sociale et fiscale, la communication financière, les relations avec les actionnaires, la trésorerie, le recouvrement ainsi que la gestion des marques en licence et la protection de la propriété industrielle.

Le savoir-faire Interparfums

En tête, nos missions : le développement de lignes de parfums et cosmétiques sur la base de contrats de licence conclus avec des grands noms de l'industrie du luxe, en étroite collaboration avec leurs équipes de création et de marketing.

En cœur, ce qui fonde nos valeurs : le respect des marques prestigieuses qui nous accordent leur confiance, la créativité mise au service de leur image, le professionnalisme et la rigueur avec lesquels nous concevons les produits et leurs packagings, orchestrans leur diffusion et leur promotion.

En fond, ce qui porte notre vision : une stratégie fondée sur un partenariat à long terme avec l'ensemble de nos parties prenantes sur la maîtrise du processus de création et de fabrication, et sur l'allègement des structures grâce à l'externalisation en France du conditionnement et de la logistique.



PORTEFEUILLE DE MARQUES

13

IVOIRE



LE NOUVEL IVOIRE DE BALMAIN

Balmain

En juillet 2011, la Maison Balmain et Interparfums ont signé un accord mondial exclusif de licence pour la création, fabrication et la distribution de parfums sous la marque Balmain pour une durée de 12 ans à compter du 1^{er} janvier 2012.

Les lignes distribuées sont *Vent Vert* (1947), *Monsieur Balmain* (1964), *Ambre Gris* (2008), *Carbone* (2010) et *Ivoire* (2012).

Depuis septembre 2012, les parfums Balmain ont intégré le groupe avec notamment le relancement de la ligne *Ivoire*.

1,5 M€

de chiffre d'affaires 2012

Boucheron

Fin décembre 2010, les sociétés Boucheron et Interparfums ont signé un accord mondial exclusif de licence pour la création, la fabrication et la distribution de parfums sous la marque Boucheron pour une durée de 15 ans à compter du 1^{er} janvier 2011.

Les lignes distribuées sont *Boucheron Femme* (1988), *Boucheron pour Homme* (1989), *Jaïpur Homme* (1998) et *Jaïpur Bracelet* (2012).

Le repositionnement progressif sur le marché et la première initiative au travers de la ligne *Jaïpur Bracelet* confirment un fort potentiel de la marque.

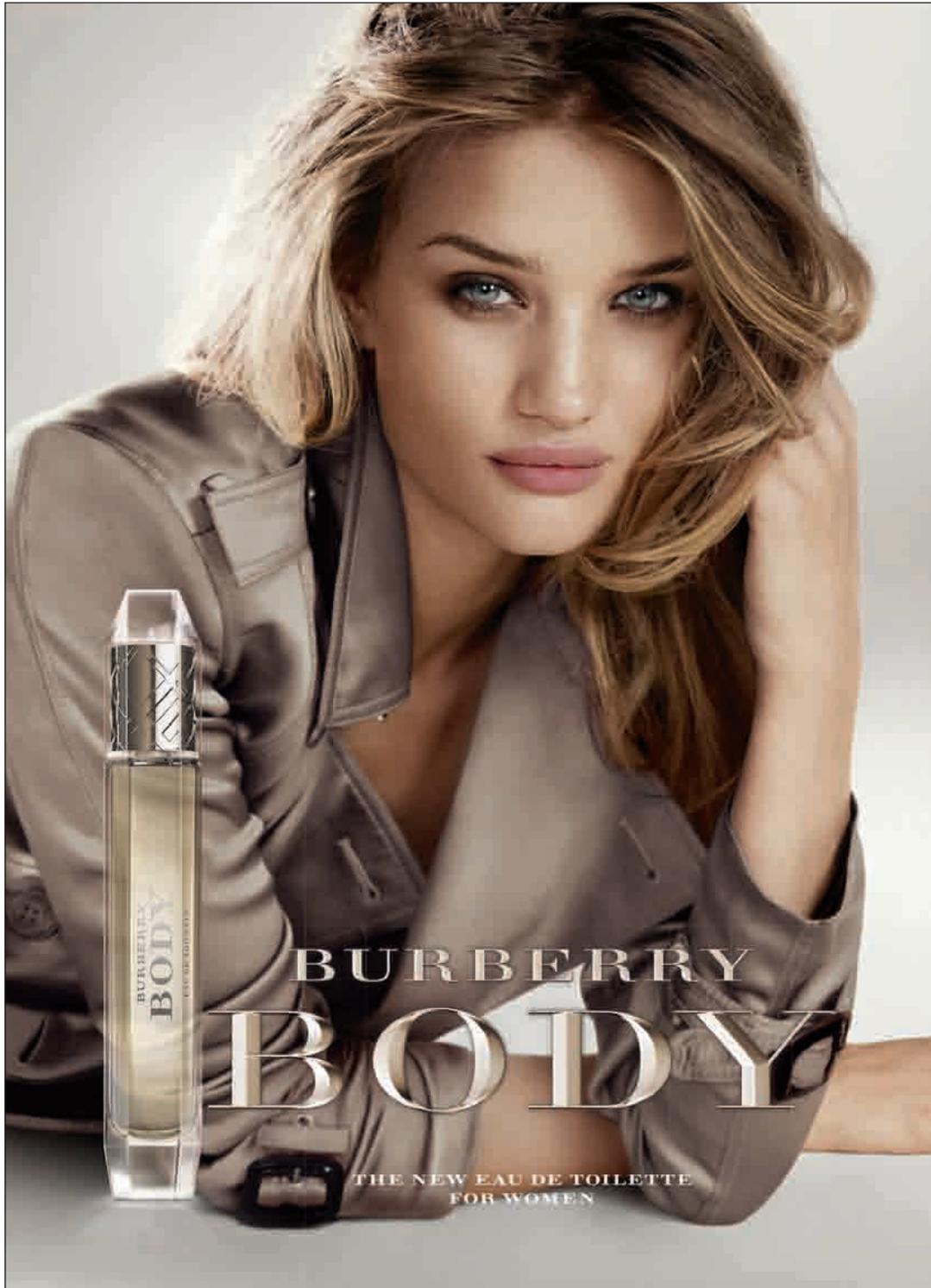
16,4 M€

de chiffre d'affaires 2012

3,7 %

du chiffre d'affaires 2012 du groupe





Burberry

En juillet 1993, un contrat de licence exclusif avait été conclu pour la création, fabrication et distribution mondiale de parfums sous le nom de Burberry.

En octobre 2004, Interparfums a signé un nouvel accord de licence effectif au 1^{er} juillet 2004 pour une durée de 12 ans et demi.

En décembre 2010, Interparfums et Burberry ont prolongé d'une année la durée de l'accord de licence jusqu'au 31 décembre 2017 et l'option de rachat de la licence jusqu'au 31 décembre 2012.

En décembre 2011, les sociétés Interparfums et Burberry ont annoncé l'ouverture de discussions sur la création d'une nouvelle entité opérationnelle dédiée à l'activité parfums et cosmétiques. En l'absence de certitude sur la conclusion d'un accord, Burberry a exercé son option en vue d'évaluer le prix de rachat du contrat de licence.

En juillet 2012, les sociétés Interparfums et Burberry ont annoncé l'arrêt des discussions. Le contrat de licence prend fin le 31 décembre 2012 moyennant le paiement d'un prix de sortie de 181 millions d'euros.

En octobre 2012, les sociétés Interparfums et Burberry ont signé un accord en vue d'assurer une transition dans des conditions satisfaisantes. Cet accord prévoit une période additionnelle de trois mois jusqu'au 31 mars 2013.

Les lignes distribuées sont *Burberry* (1995), *Burberry Week end* (1997), *Burberry Touch* (2000), *Burberry Brit* (2003/2004), *Burberry London* (2006), *Burberry The Beat* (2008), *Burberry The Beat Men* (2009), *Burberry Sport* (2010), une nouvelle gamme de maquillage *Burberry Beauty* (2010) et *Burberry Body* (2011).

Les parfums Burberry enregistrent une progression de près de 6 %, grâce à une croissance à deux chiffres des lignes historiques et au succès confirmé de la ligne *Burberry Body*, performance atténuée par le recul de la ligne *Burberry Sport*.

En 2012, le maquillage *Burberry Beauty* poursuit son développement grâce à l'extension de ses produits et de ses points de vente.

Principaux prix obtenus en 2012/2013 pour Burberry

- « International du Parfum 2012 » pour *Burberry Body* en Russie (Marie Claire)
- « Excellence du Meilleur Flacon pour *Burberry Body* au Royaume-Uni (Marie Claire)
- « Best of the Best Award Nomination » pour *Burberry Body EDP* à Hong Kong (Cosmopolitan)

Principaux prix obtenus en 2012/2013 pour Burberry Beauty

- « In Style Best Beauty Buys 2012 » pour le rouge à lèvres *Burberry Lip Cover* en Russie
- « Tatler Beauty Awards » pour l'illuminateur *Fresh Glow* au Royaume-Uni
- « It List 2012 » pour le fard à joues *Light Glow Natural Blush* à Singapour (Elle Beauty)

234,7 M€

de chiffre d'affaires 2012

52,7 %

du chiffre d'affaires 2012 du groupe

Jimmy Choo

Début octobre 2009, les sociétés Jimmy Choo et Interparfums ont signé un accord mondial exclusif de licence pour la création, la fabrication et la distribution de parfums sous la marque Jimmy Choo pour une durée de 12 ans à compter du 1^{er} janvier 2010.

Les lignes distribuées sont *Jimmy Choo* (2011) et *Flash* (2013).

La dynamique amorcée en 2011, avec une seule ligne de produits, l'*Eau de Parfum Jimmy Choo*, se poursuit en 2012 avec l'*Eau de Toilette*. Les parfums Jimmy Choo affichent une forte croissance de 36 %. La nouvelle ligne féminine *Flash* a été lancée au premier trimestre 2013.

Principaux prix obtenus en 2012/2013

« Editor's Pick fashion fragrance winner » pour l'*Eau de Parfum Jimmy Choo* au Royaume-Uni (Elle Beauty Awards 2012)
« Meilleure fragrance féminine » pour l'*Eau de Toilette Jimmy Choo* au Royaume-Uni (Copra 2012 Award)

40,1 M€

de chiffre d'affaires 2012

9,0 %

du chiffre d'affaires 2012 du groupe





Karl Lagerfeld

En octobre 2012, un contrat de licence mondial exclusif d'une durée de 20 ans a été conclu avec Karl Lagerfeld, maison de prêt-à-porter de renommée internationale, pour la création, la fabrication et la distribution de parfums sous la marque Karl Lagerfeld.

Le lancement d'une nouvelle ligne de parfums est prévu pour 2014.

Lanvin

En juillet 2004, un contrat de licence mondial exclusif d'une durée de 15 ans avait été conclu avec la société Lanvin.

Fin juillet 2007, la société Interparfums a acquis les marques et dépôts de marques internationaux Lanvin dans la classe 3 pour les produits de parfums et de maquillage auprès de la société Jeanne Lanvin SA. À la même date, les deux sociétés ont, d'un commun accord, mis fin au contrat de licence signé en 2004.

Les lignes distribuées sont *Arpège* (1927), *Lanvin L'Homme* (1997), *Éclat d'Arpège* (2002), *Rumeur 2 Rose* (2008), *Jeanne Lanvin* (2008), *Lanvin L'Homme Sport* (2009), *Marry me !* (2010) et *Jeanne Lanvin Couture* (2012).

Les parfums Lanvin poursuivent un développement régulier, porté par la progression continue de la ligne *Éclat d'Arpège* et le lancement de la ligne *Jeanne Lanvin Couture*.

Prix obtenu en 2012/2013

« Innovation décor » pour Avant-Garde (Forme de Luxe)

60,4 M€

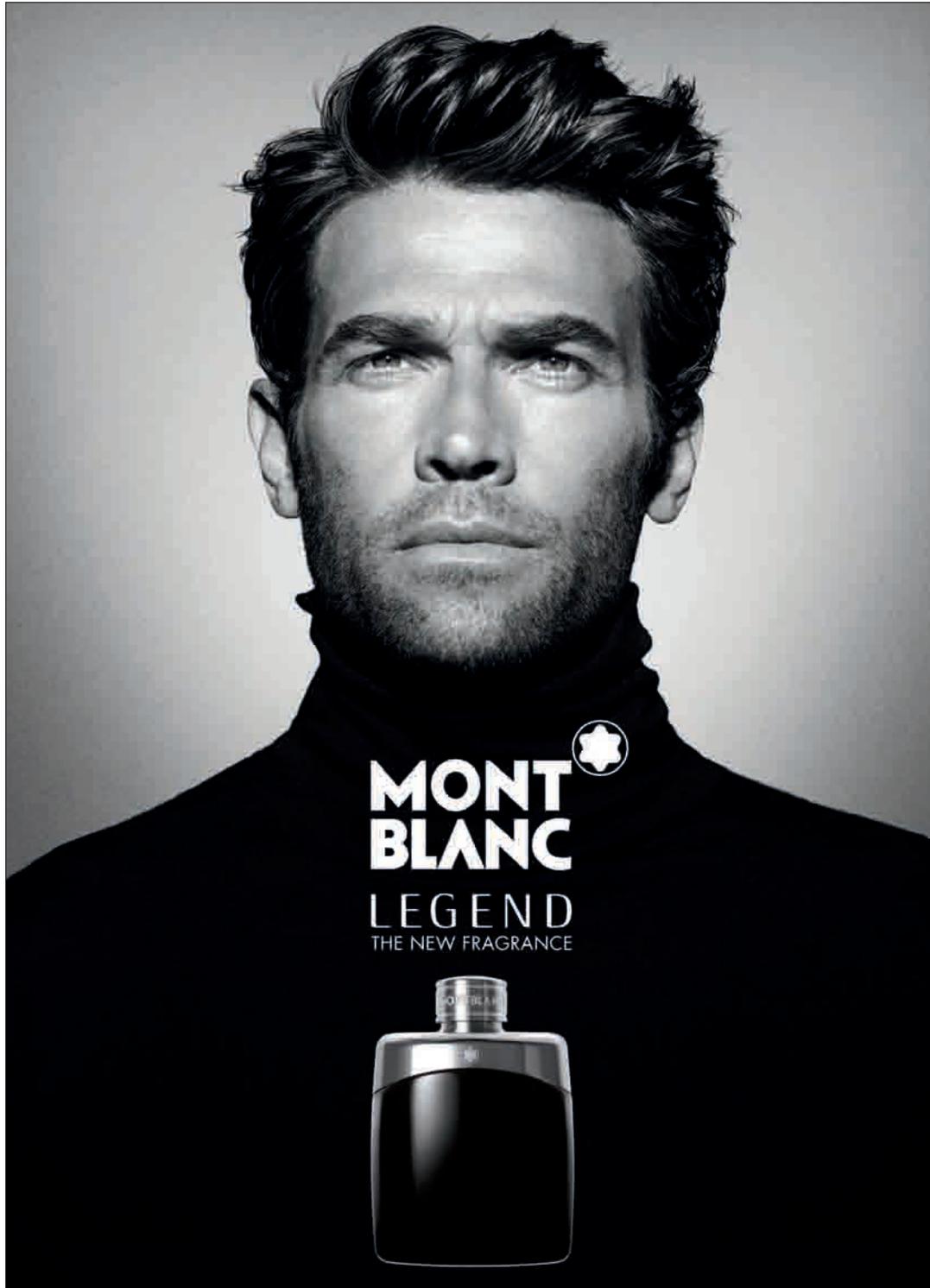
de chiffre d'affaires 2012

13,5 %

du chiffre d'affaires 2012 du groupe



LANVIN
PARIS



**MONT
BLANC** 
LEGEND
THE NEW FRAGRANCE



Montblanc

Début janvier 2010, les sociétés Montblanc et Interparfums ont signé un accord mondial exclusif de licence pour la création, fabrication et la distribution de parfums sous la marque Montblanc pour une durée de 10 ans et demi à compter du 1^{er} juillet 2010.

Les lignes distribuées sont *Présence* (2001), *Présence d'une Femme* (2002), *Individuel* (2004), *Femme Individuelle* (2004), *Starwalker* (2005), *Femme de Montblanc* (2006), *Homme Exceptionnel* (2006), *Legend* (2011) et *Legend Femme* (2012).

Les parfums Montblanc, troisième marque du portefeuille d'Interparfums, affichent une forte hausse (51 %) qui confirme le succès de *Legend*, désormais première ligne masculine du groupe, avant le lancement de la ligne féminine *Legend Femme*.

Principaux prix obtenus en 2012/2013

- « Meilleure publicité masculine » au Royaume-Uni (Fifi 2012 Award)
- « Meilleure nouvelle fragrance design & packaging » au Royaume-Uni (Fifi 2012 Award)
- « Meilleure fragrance pour lui » en Chine (Self)
- « Fragrance recommandée » en Chine (Men's Uno)
- « Meilleure fragrance d'affaires » en Chine (Men's Jockers)

46,1 M€

de chiffre d'affaires 2012

10,3 %

du chiffre d'affaires 2012 du groupe

Nickel

En avril 2004, Interparfums a pris une participation majoritaire dans la société de cosmétiques pour hommes Nickel. En juin 2007, Interparfums est devenu propriétaire à 100 % de la marque.

La marque de soins masculine résiste à l'activité sur un marché difficile de Soin pour hommes, grâce à la bonne tenue des soins quotidiens et des produits d'hygiène/rasage.

1,9 M€

de chiffre d'affaires 2012

0,4 %

du chiffre d'affaires 2012 du groupe

NICKEL

soins sérieux pour hommes



Bonne Gueule Hydratant visage Le soin sérieux pour les mecs qui ne le sont pas toujours

Pour vous messieurs qui attendez du résultat tous les jours, Nickel conçoit la solution de référence pour avoir la bonne gueule. Une association d'acides de fruits purifiants, d'oligo-éléments et de vitamine E fortifiante pour hydrater, protéger et nourrir votre peau durablement. Et comme on croit au principe d'égalité entre les hommes, Bonne Gueule existe pour les peaux mixtes, les peaux sèches et les peaux sensibles.

www.nickel.fr



Paul Smith
EXTREME



Paul Smith

En décembre 1998, un contrat de licence mondial exclusif d'une durée de 12 ans a été conclu avec la société Paul Smith.

En juillet 2008, cet accord a été prolongé pour une durée de 7 ans jusqu'au 31 décembre 2017 dans des conditions contractuelles comparables.

Les lignes distribuées sont *Paul Smith* (2000), *Paul Smith Extrême* (2002), *Paul Smith Rose* (2007), *Paul Smith Man 2* (2010) et *Paul Smith Optimistic* (2011).

Les parfums Paul Smith sont principalement centrés sur le Royaume-Uni et restent, ainsi, un acteur solide sur le marché anglais grâce à la stabilité de la ligne historique *Paul Smith Extrême*.

11,6 M€

de chiffre d'affaires 2012

2,6 %

du chiffre d'affaires 2012 du groupe

Repetto

En 2011, la maison Repetto et Interparfums ont signé un accord mondial de licence d'une durée de 13 ans à effet au 1^{er} janvier 2012 pour la création et le développement de lignes de parfums sous la marque Repetto.

Le lancement d'une première ligne de parfums est prévu à l'été 2013.



S.T. Dupont
PARIS

58 Avenue MONTAIGNE



S.T. Dupont

En juillet 1997, un contrat de licence mondial exclusif d'une durée de 11 ans a été conclu avec la société S.T. Dupont. En avril 2006, l'accord de licence a été prolongé de 3 ans jusqu'au 30 juin 2011. Ce contrat a été renouvelé en avril 2011 pour une nouvelle durée de 5 ans et demi jusqu'au 31 décembre 2016.

Les lignes distribuées sont *S.T. Dupont* (1998), *S.T. Dupont Essence Pure* (2002), *Passenger* (2008), *Passager Croûte* (2011) et *58 Avenue Montaigne* (2012).

Les parfums S.T. Dupont, qui s'adressent principalement aux marchés du Moyen Orient et de l'Europe de l'Est, poursuivent leur croissance (5 %), grâce notamment au lancement de la ligne féminine et masculine *58 Avenue Montaigne*.

13,8 M€

de chiffre d'affaires 2012

3,1 %

du chiffre d'affaires 2012 du groupe

Van Cleef & Arpels

Fin septembre 2006, les groupes Van Cleef & Arpels et Interparfums ont signé un accord mondial exclusif de licence pour la fabrication et la distribution de parfums et produits dérivés sous la marque Van Cleef & Arpels pour une durée de 12 ans à compter du 1^{er} janvier 2007.

Les lignes distribuées sont *First* (1976), *Van Cleef pour Homme* (1978), *Tsar* (1989), *Van Cleef* (1994), *First 1^{er} Bouquet* (2008), *Féerie* (2008), *Collection Extraordinaire* (2009), *Oriens* (2010), *Midnight In Paris* (2010), *Un Air de First* (2011) et *Rêve* (2013).

Dans une année sans lancement majeur, les parfums Van Cleef & Arpels maintiennent leur activité. Le lancement d'une nouvelle ligne féminine, *Rêve*, est prévu au printemps 2013.

17,8 M€

de chiffre d'affaires 2012

4,0 %

du chiffre d'affaires 2012 du groupe



Van Cleef & Arpels

HAUTE PARFUMERIE



Le nouveau parfum féminin



CARNET DE L'ACTIONNAIRE

L'action Interparfums

En 2012, le titre Interparfums a évolué selon trois périodes bien distinctes :

- une hausse sur l'ensemble du premier semestre, de retour sur le niveau de 20 euros après la baisse sensible du mois de décembre 2011 suite à l'ouverture des discussions avec le groupe Burberry en vue de la création d'une nouvelle entité opérationnelle dédiée à l'activité parfums et cosmétiques ;
- une baisse vers les 17 euros à l'annonce de l'arrêt des discussions entre les deux sociétés ;
- une lente et régulière remontée vers 23 euros jusqu'à la fin de l'année, sur la base de bons résultats semestriels, d'une activité en forte progression sur les parfums Montblanc, Jimmy Choo et Boucheron notamment et de perspectives favorables pour les années à venir.

La signature d'un contrat de licence de 20 ans avec la marque Karl Lagerfeld en novembre 2012 a conforté cette tendance, le cours évoluant autour de 25 euros au moment de la publication des résultats annuels 2012, pour une capitalisation boursière de 550 millions d'euros environ. Les volumes de transaction font preuve de résistance avec un volume moyen de près de 15 000 titres échangés chaque jour.

Évolution du cours de l'action Interparfums et du CAC Mid & Small



Évolution du dividende

Au titre de l'exercice :	2008	2009	2010	2011
Versé en :	2009	2010	2011	2012
Dividende par action historique	0,38 €	0,39 €	0,48 €	0,50 €
Dividende ajusté des attributions gratuites	0,24 €	0,29 €	0,40 €	0,45 €
Variation annuelle sur dividende ajusté	+ 9 %	+ 21 %	+ 38 %	+ 13 %

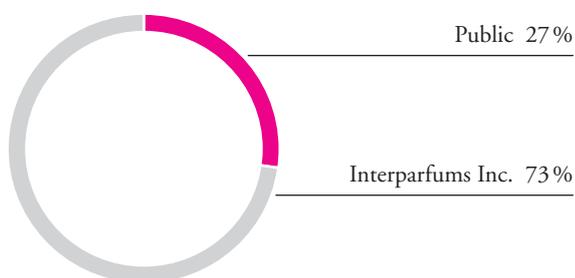
Fiche signalétique

Place de cotation : Euronext Paris
Marché : Euronext compartiment B
Date d'introduction en Bourse : novembre 1995
Code ISIN : FR0004024222 ITP
Indice : CAC Mid & Small
Teneur de Marché : Oddo Securities

Études financières

Les sociétés de Bourse réalisant des études financières sur la société Interparfums sont les suivantes :
Exane BNP Paribas, Gilbert Dupont, ID Midcaps, Natixis Securities, NFinance et Oddo Securities.

Actionnariat au 31 décembre 2012



Interparfums compte 6 300 actionnaires personnes physiques à son capital et 300 personnes morales (dont un tiers sont étrangères).

Communication financière : une double exigence de transparence et de régularité

Depuis son introduction à la Bourse de Paris, en novembre 1995, Interparfums fonde sa politique de communication financière sur une double exigence de transparence et de régularité. Ces principes se renforcent d'une volonté de dialogue et de proximité, qui se décline à travers un dispositif à la fois ciblé et diversifié : rapport d'activité accompagnant le document de référence, rapport semestriel, lettre aux actionnaires, avis financiers et communiqués de presse... Sans oublier les outils d'interactivité et de dialogue que sont le site Internet www.interparfums.fr ainsi que les rencontres individuelles et collectives avec les actionnaires, analystes, journalistes, gérants...

Prochaines publications

Chiffre d'affaires du 2^e trimestre 2013 : fin juillet 2013
Résultats semestriels 2013 : mi-septembre 2013
Chiffre d'affaires du 3^e trimestre 2013 : fin octobre 2013
Lettre aux actionnaires 2013 : mi-novembre 2013
Chiffre d'affaires de l'année 2013 : fin janvier 2014
Résultats annuels 2013 : mi-mars 2014

Rendez-vous avec les actionnaires

Salon MidCap Events à Paris : 2 et 3 octobre 2013
Salon Actionaria à Paris : 22 et 23 novembre 2013



Prix obtenu en 2012

En décembre, le 5^e Forum Relations Investisseurs & Communication Financière a récompensé les meilleurs professionnels et les meilleures équipes des sociétés cotées sur Euronext Paris, avec la remise des « Trophées des Relations Investisseurs », organisés en partenariat par la SFAF (Société Française des Analystes Financiers) et IR-Intelligence. Philippe Santi, Directeur-Général Délégué, a reçu le prix dans la catégorie « Valeurs Moyennes ».

ÉLÉMENTS FINANCIERS

Compte de résultat consolidé résumé

En milliers d'euros, <i>sauf résultats par action exprimés en unités</i>	2011	2012
Chiffre d'affaires	398 328	445 460
Coût des ventes	(145 602)	(163 535)
Marge brute	252 726	281 925
<i>% du chiffre d'affaires</i>	63,4%	63,3%
Charges commerciales et administratives	(205 822)	(223 772)
Résultat opérationnel courant	46 904	58 153
<i>% du chiffre d'affaires</i>	11,8%	13,1%
Autres produits et charges opérationnels	(603)	154 650
Résultat opérationnel	46 301	212 803
<i>% du chiffre d'affaires</i>	11,6%	47,8%
Résultat financier	566	(3 023)
Résultat avant impôt	46 867	209 780
<i>% du chiffre d'affaires</i>	11,8%	47,1%
Impôt sur les bénéfices	(16 661)	(74 083)
<i>Taux d'impôt réel</i>	35,5%	35,2%
Résultat net	30 206	135 697
<i>% du chiffre d'affaires</i>	7,6%	30,5%
Dont part des intérêts minoritaires	(94)	(165)
Dont part du groupe	30 300	135 862
<i>% du chiffre d'affaires</i>	7,6%	30,5%

Bilan consolidé résumé

Actif

En milliers d'euros	2011	2012
Actifs non courants		
Marques et autres immobilisations incorporelles, nettes	73 059	79 624
Immobilisations corporelles, nettes	9 057	7 017
Immobilisations financières et actifs financiers non courants	1 560	8 505
Actifs d'impôt différé	5 777	10 214
Total actifs non courants	89 453	105 360
Actifs courants		
Stocks et en-cours	101 167	87 199
Clients et comptes rattachés	129 109	106 179
Autres créances et impôt sur les sociétés	6 865	7 055
Trésorerie et équivalents de trésorerie	26 600	229 003
Total actifs courants	263 741	429 436
Total actifs	353 194	534 796

Passif

En milliers d'euros	2011	2012
Capitaux propres		
Capital	59 602	66 001
Primes d'émission et réserves	125 841	142 883
Résultat de l'exercice	30 300	135 862
Total capitaux propres part du Groupe	215 743	344 746
Intérêts minoritaires	277	118
Total capitaux propres	216 020	344 864
Passifs non courants		
Provisions pour charges à plus d'un an	2 127	2 994
Emprunts et dettes financières à plus d'un an	12	-
Passifs d'impôt différé	1 472	1 625
Total passifs non courants	3 611	4 619
Passifs courants		
Fournisseurs et comptes rattachés	96 238	68 396
Emprunts et dettes financières à moins d'un an	3 450	62
Concours bancaires	9 205	21 076
Provisions pour risques et charges	49	48
Autres dettes et impôts sur les sociétés	24 621	95 731
Total passifs courants	133 563	185 313
Total capitaux propres et passifs	353 194	534 796

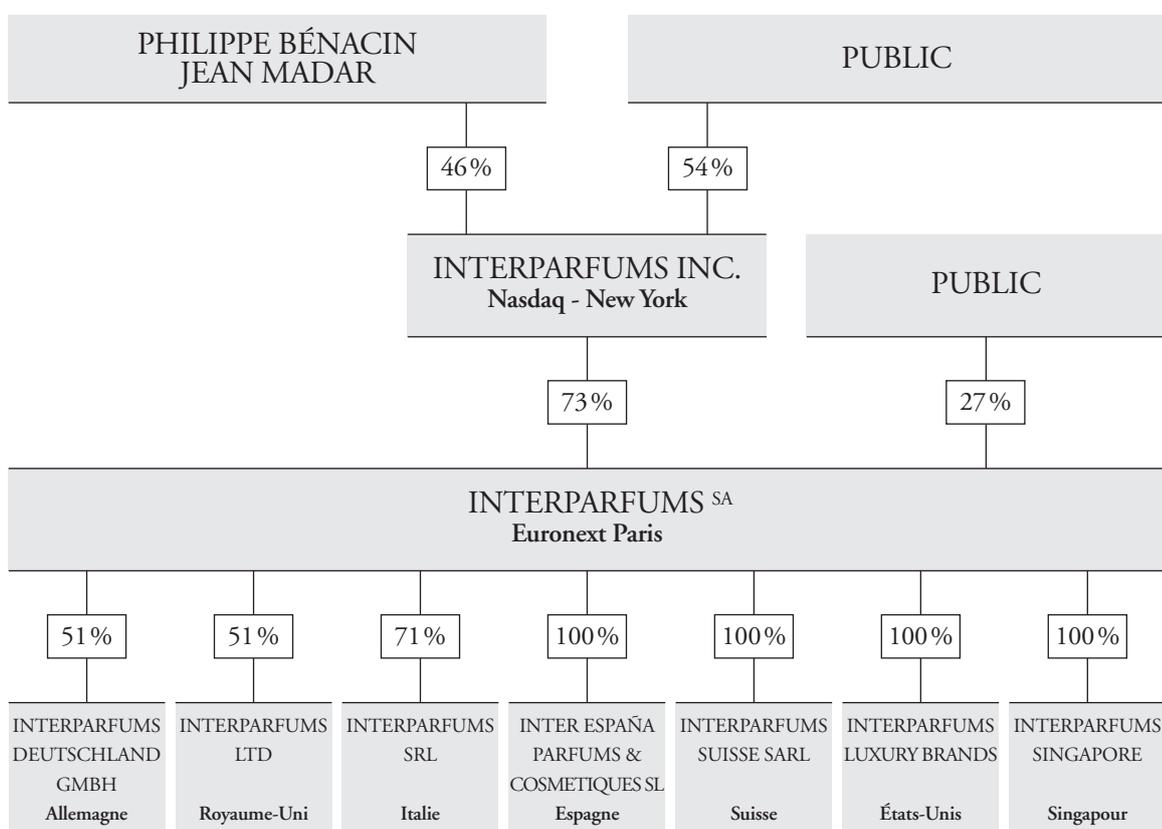
ORGANIGRAMME DU GROUPE

Interparfums et ses filiales

L'essentiel de l'activité est réalisé par la société Interparfums SA. Dans le cadre de son développement, Interparfums a créé quatre nouvelles structures au 1^{er} janvier 2007 sur les marchés majeurs européens en partenariat avec ses distributeurs locaux : Allemagne (51 %), Royaume-Uni (51 %), Italie (71 %) et Espagne (100 %).

Interparfums a également créé une filiale en Suisse, Interparfums Suisse Sarl, détenue à 100 %. Cette filiale est propriétaire de la marque Lanvin en classe 3.

En 2010, Interparfums SA a continué à affirmer sa présence sur des marchés et zones majeurs en créant une filiale à Singapour (Interparfums Singapore) et une filiale aux États-Unis (Interparfums Luxury Brands) qu'elle détient à 100 %.



DOCUMENT DE RÉFÉRENCE DEUX MILLE DOUZE i n t e r p a r f u m s

AMF

Le présent Document de Référence a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 28 mars 2013, conformément à l'article 212-13 du Règlement Général de l'AMF. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers. Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

RAPPORT DE GESTION CONSOLIDÉ	46
COMPTES CONSOLIDÉS	60
COMPTES DE LA SOCIÉTÉ MÈRE	92
GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE	112
TABLEAU DE BORD DE L'ACTIONNAIRE	138
HISTORIQUE DE LA SOCIÉTÉ	152
NOMINATIONS ET PRIX CORPORATE	154
ORGANES DE CONTRÔLE ET ATTESTATIONS	156
TABLES DE CONCORDANCES	158

RAPPORT DE GESTION CONSOLIDÉ

ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ	<i>P. 47</i>
ÉVOLUTION DES DONNÉES FINANCIÈRES CONSOLIDÉES	<i>P. 49</i>
FACTEURS DE RISQUES	<i>P. 50</i>
RESPONSABILITÉ SOCIALE	<i>P. 53</i>
RESPONSABILITÉ ENVIRONNEMENTALE ET SOCIÉTALE	<i>P. 55</i>
DIVIDENDES	<i>P. 57</i>
ACHAT PAR LA SOCIÉTÉ DE SES PROPRES ACTIONS	<i>P. 57</i>
STRUCTURE DU GROUPE	<i>P. 58</i>
PARTS DE MARCHÉ ET CONCURRENCE	<i>P. 59</i>
ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE	<i>P. 59</i>
PERSPECTIVES 2013	<i>P. 59</i>

Informations financières historiques

En application de l'article 28 du Règlement CE n° 809/2004 du 29 avril 2004 relatif au prospectus,

les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent Document de Référence :

- les comptes consolidés relatifs à l'exercice clos au 31 décembre 2011 établis en normes comptables internationales et le rapport des Commissaires aux Comptes sur ces comptes, tels qu'ils sont présentés dans le chapitre « les comptes consolidés aux normes IFRS » du Document de Référence enregistré par l'Autorité des Marchés Financiers le 6 avril 2012 sous le numéro D. 12-0298.
- les comptes consolidés relatifs à l'exercice clos au 31 décembre 2010 établis en normes comptables internationales et le rapport des Commissaires aux Comptes sur ces comptes, tels qu'ils sont présentés dans le chapitre « les comptes consolidés aux normes IFRS » du Document de Référence enregistré par l'Autorité des Marchés Financiers le 6 avril 2011 sous le numéro D. 11-0244.

1. ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

1.1. Descriptif de l'activité

La société crée, fabrique et distribue des parfums de prestige sur la base de contrats de licence conclus avec de grandes marques de haute couture, de prêt-à-porter, de joaillerie ou d'accessoires. Ce système consiste pour une marque à concéder le droit d'utilisation de son nom à la société Interparfums moyennant le versement d'une redevance annuelle généralement indexée sur le chiffre d'affaires (voir liste des licences en note 6.2 de l'annexe aux comptes consolidés).

La conception des produits, d'une durée de 12 à 18 mois, est assurée par les services marketing et développement de la société en partenariat avec les concédants.

La société Interparfums a choisi de confier l'intégralité des processus de fabrication à des partenaires industriels offrant chacun une expertise optimale dans leur domaine respectif : fabrication des jus, de la verrerie, des capots et autres conditionnements.

La société commercialise ses produits dans le monde entier (voir note 5.2 de l'annexe aux comptes consolidés). La distribution est assurée par des filiales de distribution détenues à 100 % ou en joint venture, des sociétés indépendantes, des filiales de grands groupes spécialisées dans les produits de luxe et des opérateurs duty free.

La promotion et la publicité des produits sont assurées par les services marketing d'Interparfums.

1.2. Marché sélectif

Aux États-Unis, selon le NPD Group, Inc., le marché des produits en distribution sélective a bénéficié d'une croissance de 7 %, en 2012, à 10,2 milliards de dollars, à comparer avec la hausse de 11 % en 2011.

Sur le marché français de la parfumerie, après deux ans de croissance, les ventes ont reculé de 3 % en volume en 2012, et de 0,9 % en valeur, à 2,8 milliards d'euros, selon le cabinet NPD. « *Il ne faut pas être défaitiste. La Parfumerie Sélective s'en sort plutôt bien* » relativise Martine Ringwald, Senior Vice-Président de NPD. « *Ce n'est pas une mauvaise performance en temps de crise, sur un marché où le prix moyen est élevé et continue de progresser.* »

Le chiffre d'affaires de l'industrie des parfums devrait continuer à progresser à des taux élevés au cours des huit prochaines années. « *Nous prévoyons que le chiffre d'affaires mondial réalisé par l'industrie dépassera les 15,6 milliards de dollars US en 2019* », explique Oliver Kutsch, Président-Directeur Général de Ceresana, une société d'études basée en Allemagne.

Dans la mesure où le nombre de consommateurs recherchant des produits parfumés est à la hausse partout dans le monde, l'étude souligne l'importance des pays émergents d'Amérique du Sud et d'Asie-Pacifique comme source de croissance.

1.3. Faits marquants de l'exercice 2012

Janvier

Entrée en vigueur de la licence Balmain

L'activité commerciale a débuté, basée sur quatre lignes existantes.

Entrée en vigueur de la licence Repetto

Le lancement d'une première ligne féminine interviendra en 2013.

Février

Lancement de l'Eau de Toilette Jimmy Choo

Ce parfum revisite avec originalité la première fragrance *Jimmy Choo*. Le gingembre, la rose thé, l'orchidée tigrée exotique et le bois de cèdre en font un parfum floral, fruité et moderne.

Mai

Lancement de la ligne Jeanne Lanvin Couture de Lanvin

Jeanne Lanvin Couture offre une déclinaison sophistiquée du premier opus *Jeanne Lanvin*. La fragrance conserve son caractère fruité et musqué, tout en s'enrichissant de notes plus sensuelles.

Lancement de la ligne Jaïpur Bracelet de Boucheron

Jaïpur Bracelet fait écho aux collections de la Maison Boucheron s'inspirant du bracelet traditionnel au Rajasthan offert aux jeunes mariées pour leur porter bonheur.

Juin

Distribution gratuite d'actions

Le 18 juin, la société a procédé à sa 13^e attribution gratuite d'actions, à raison d'une action nouvelle pour dix actions détenues.

Lancement du soin Electro Shock de Nickel

Ce soin tonifiant et anti-teint terne, allie fraîcheur du citron vert et l'extrait de guarana stimulant et énergisant.

Juillet

Licence Burberry : arrêt des discussions avec Burberry

Le 27 juillet, après plusieurs mois de discussions, les sociétés Interparfums et Burberry ne sont pas parvenues à finaliser un accord visant à créer un nouveau modèle opérationnel dédié à l'activité parfums & cosmétiques. Dans ce contexte, le contrat de licence prend fin au 31 décembre 2012 moyennant le paiement d'un prix de sortie de 181 millions d'euros.

Octobre

Lancement de la ligne Ivoire de Balmain

Fragrance mythique des années 80, le parfum *Ivoire* de la Maison Balmain combine l'accord floral de son cœur aérien ainsi que son sillage boisé.

Licence Burberry : accord de transition

Les sociétés Interparfums et Burberry ont signé un accord en vue d'assurer une transition dans des conditions satisfaisantes. Cet accord prévoit une période additionnelle de trois mois jusqu'au 31 mars 2013.

Signature d'un accord de licence parfums avec Karl Lagerfeld

Le 8 octobre, Karl Lagerfeld, maison de prêt-à-porter de renommée internationale, et Interparfums ont signé un accord mondial de licence exclusif d'une durée de 20 ans à effet au 1^{er} novembre 2012 pour la création et la distribution de lignes de parfums sous la marque Karl Lagerfeld. Le lancement d'une première ligne féminine interviendra en 2014.

Décembre

Trophée Relations Investisseurs

Interparfums a reçu le prix des Meilleures Relations Investisseurs dans la catégorie « Valeurs Moyennes » lors du 5^e Forum des Relations Investisseurs et de la Communication Financière.

1.4.

Évolution de l'activité de la société en 2012

En 2012, grâce à une fin d'année dynamique, notamment aux États-Unis et en Asie, Interparfums a dépassé ses objectifs de l'automne dernier. Avec un chiffre d'affaires consolidé record de 445,5 millions d'euros, la société affiche une croissance soutenue de 11,8 % à taux de change courants et de 6,9 % à taux de change constants par rapport à 2011, et ce, malgré une base de comparaison élevée, liée au lancement de la ligne *Burberry Body* l'an passé.

Cette performance reflète le très fort développement des parfums Montblanc (+ 51 %), Jimmy Choo (+ 36 %) et Boucheron (+ 96 %), qui réalisent conjointement plus de 100 millions d'euros de chiffre d'affaires après seulement deux années d'existence au sein du groupe.

1.5.

Évolution par marque

En millions d'euros <i>Et en % du chiffre d'affaires</i>	2008	2009	2010	2011	2012
Burberry	169,0 63,8 %	166,2 64,1 %	184,2 60,4 %	221,7 55,7 %	234,7 52,7 %
Lanvin	39,0 14,7 %	40,6 15,7 %	53,0 17,3 %	57,8 14,5 %	60,4 13,6 %
Montblanc	- -	- -	7,0 2,3 %	30,6 7,7 %	46,1 10,4 %
Jimmy Choo	-	-	0,6 0,2 %	29,4 7,4 %	40,1 9,0 %
Van Cleef & Arpels	21,0 7,9 %	20,2 7,8 %	25,9 8,5 %	20,4 5,1 %	17,8 4,0 %
Boucheron	- -	- -	- -	8,4 2,1 %	16,4 3,7 %
S.T. Dupont	11,5 4,3 %	11,5 4,4 %	15,8 5,2 %	13,2 3,3 %	13,8 3,1 %
Paul Smith	13,4 5,0 %	12,8 4,9 %	14,9 4,9 %	14,2 3,6 %	11,6 2,6 %
Nickel	2,7 1,1 %	2,3 1,0 %	2,2 0,7 %	2,0 0,5 %	1,9 0,4 %
Balmain	- -	- -	- -	- -	1,5 0,3 %
Autres	8,3 3,2 %	5,6 2,1 %	1,5 0,5 %	0,6 0,2 %	1,2 0,3 %
Total	264,9	259,2	305,7	398,3	445,5

Les parfums Burberry enregistrent une progression de près de 6 %, grâce à une croissance à deux chiffres des lignes historiques et au succès confirmé de la ligne *Burberry Body*, performance atténuée par le recul de la ligne *Burberry Sport*.

Les parfums Lanvin réalisent un chiffre d'affaires pour la première fois supérieur à 60 millions d'euros et poursuivent un développement régulier, porté par la progression continue de la ligne *Éclat d'Arpège* et le lancement de la ligne *Jeanne Lanvin Couture*.

Avec un chiffre d'affaires supérieur à 46 millions d'euros, les parfums Montblanc affichent une forte croissance (+ 51 %), confirmant le succès de la ligne masculine *Legend* (22 M€), désormais première ligne de parfums masculine du groupe.

Les parfums Jimmy Choo présentent également une croissance très élevée (+ 36 %) pour un chiffre d'affaires de 40 millions d'euros, basé sur une seule ligne féminine.

Dans une année sans lancement majeur, l'activité des parfums Van Cleef & Arpels se maintient avec un chiffre d'affaires de près de 18 millions d'euros.

La réintroduction progressive sur le marché des parfums Boucheron et une première initiative au travers de la ligne *Jaïpur Bracelet* se traduisent déjà par un chiffre d'affaires de 16 millions d'euros.

1.6. Évolution par zone géographique

En millions d'euros	2011	2012
Amérique du Nord	80,3	103,6
Amérique du Sud	36,8	35,4
Asie	65,3	72,9
Europe de l'Est	34,7	38,1
Europe de l'Ouest	103,3	108,5
France	33,7	35,1
Moyen-Orient	39,9	46,6
Afrique	4,3	5,2
Total	398,3	445,5

La société continue de bénéficier de ses fortes positions internationales et d'une répartition des ventes équilibrée :

- l'Amérique du Nord affiche la plus forte hausse de l'année (+ 29 %), grâce, en particulier, à la performance remarquable des parfums Jimmy Choo et Montblanc aux États-Unis ;
- le Moyen-Orient et l'Europe de l'Est poursuivent leur expansion avec des progressions respectives de 17 % et 10 %, notamment au travers d'une croissance marquée en Arabie Saoudite et en Russie ;

- l'Asie (16 % de l'activité), et notamment la Chine, conserve son dynamisme avec un taux de croissance de près de 12 % ;

- l'Europe de l'Ouest (hors France) affiche des performances toujours positives (+ 5 %), en dépit du recul de la consommation constaté dans certains pays ;

- enfin, dans un marché des parfums et cosmétiques en baisse tant en volume qu'en valeur, la France réalise une bonne performance (+ 4 %).

2. ÉVOLUTION DES DONNÉES FINANCIÈRES CONSOLIDÉES

2.1. Évolution des résultats

En milliers d'euros	2009	2010	2011	2012
Chiffre d'affaires	259 199	305 696	398 328	445 460
<i>% à l'international</i>	<i>90,0 %</i>	<i>91,0 %</i>	<i>91,5 %</i>	<i>92,1 %</i>
Résultat opérationnel	33 683	42 216	46 301	212 803
<i>% du chiffre d'affaires</i>	<i>13,0 %</i>	<i>13,8 %</i>	<i>11,6 %</i>	<i>47,8 %</i>
Résultat net part du groupe	22 647	26 807	30 300	135 862
<i>% du chiffre d'affaires</i>	<i>8,7 %</i>	<i>8,8 %</i>	<i>7,6 %</i>	<i>30,5 %</i>

Au cours de l'exercice 2012, Interparfums a poursuivi sa dynamique des années précédentes avec de nouveaux gains de parts de marché, grâce au très fort développement des parfums Montblanc, Jimmy Choo et Boucheron notamment, qui ont réalisé conjointement plus de 100 millions d'euros de chiffre d'affaires après seulement deux années d'existence au sein du groupe.

Grâce à la maîtrise de l'ensemble des charges opérationnelles, notamment des dépenses de marketing et publicité (+ 9 %), les dernières estimations ont été dépassées : le résultat opérationnel courant atteint 58,2 millions d'euros, en hausse de 24 % par rapport à l'exercice précédent. La marge opérationnelle courante dépasse ainsi le seuil des 13 %.

Compte tenu de la comptabilisation des produits et des charges liés à la sortie du contrat de licence Burberry, pour un gain net de 156,1 millions d'euros avant impôts, et d'une provision pour dépréciation complémentaire sur l'écart d'acquisition de la marque Nickel de 1,4 millions d'euros, le résultat opérationnel augmente très fortement pour s'inscrire à 212,8 millions d'euros. Le résultat net suit la même évolution et s'élève à près de 136 millions d'euros.

À périmètre constant (hors éléments liés à la sortie du contrat de licence Burberry), le résultat net atteint 36,1 millions d'euros, en croissance de 19 % et en progression pour la 16^e année consécutive.

2.2. Évolution des grands postes du bilan

En millions d'euros	2011	2012
Actifs non courants	89,5	105,4
Stocks	101,2	87,2
Clients	129,1	106,2
Trésorerie nette	17,4	207,9
Capitaux propres part du groupe	215,7	344,7
Emprunts et dettes financières	12,6	21,1
Fournisseurs	96,2	68,4

La situation financière du groupe se trouve très significativement renforcée au 31 décembre 2012 avec des capitaux propres de 345 millions d'euros (64 % du total du bilan) et une trésorerie nette disponible de 208 millions d'euros. Le strict contrôle des stocks et la réduction de l'encours clients se traduisent par un cash-flow d'exploitation positif.

2.3. Évolution des principaux postes du tableau de variations de trésorerie

Le tableau de variations de trésorerie consolidé met notamment en évidence :

- une évolution favorable des flux des opérations d'exploitation reflétant l'indemnité liée à la sortie du contrat de licence Burberry de 181,2 millions d'euros reçue fin décembre, une diminution des créances clients principalement due à la baisse du délai moyen de règlement client, à un comparable 2011 fortement impacté par le lancement de la ligne *Burberry Body* en septembre et une diminution des dettes fournisseurs principalement due à la baisse du volume des achats de composants et à l'ajustement des dépenses publicitaires ;

- des flux des opérations d'investissement faisant ressortir le paiement du droit d'entrée sur la licence Karl Lagerfeld et de l'avance sur royalties pour un montant de 19,2 millions d'euros ainsi que des achats d'immobilisations liés notamment à la création de moules pour les nouvelles lignes et à la création de stands dans les Grands Magasins ;

- des flux des opérations de financement tenant compte de remboursements d'emprunts contractés lors de l'acquisition de la marque Lanvin pour 3,3 millions d'euros, du versement du dividende relatif à l'exercice 2011 pour 9,9 millions d'euros et des augmentations de capital générées par la levée d'options de souscription d'actions pour un montant de 2,4 millions d'euros.

Dans ce contexte, la trésorerie atteint 207,9 millions d'euros au 31 décembre 2012 contre 17,4 millions d'euros l'année précédente.

3. FACTEURS DE RISQUES

La société a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats (ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs) et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés.

L'élaboration d'une cartographie des risques, initiée depuis 2004 puis régulièrement révisée, a permis d'aboutir à une classification des risques en 4 catégories : les risques d'exploitation, les risques liés à l'activité internationale, les risques liés à l'environnement social et les risques liés à l'environnement financier.

3.1. Les risques d'exploitation

3.1.1. Risque lié aux concessions de licences

Dans l'industrie des parfums et cosmétiques, le système classique des licences consiste pour une marque de prêt à porter, d'accessoires, (Montblanc, Boucheron...) à concéder un droit d'utilisation de son nom à un licencié (Interparfums) moyennant le versement d'une redevance, indexée sur le chiffre d'affaires. Le risque réside dans le non renouvellement du contrat à son échéance.

De nombreux facteurs liés à la société Interparfums tendent à limiter, voire annuler, ce risque :

- durée des contrats (dix ans et plus) ;
- possibilité de renouvellement anticipé ;
- portefeuille diversifié de marques ;
- caractéristiques propres de la société (marketing élaboré, réseau de distribution, organisation...) ;
- faible nombre de licenciés potentiels au profil similaire ;
- recherche permanente de nouvelles licences pour limiter le poids des marques existantes dans le portefeuille.

De plus, la société détient en propre deux marques en classe 3 (Lanvin et Nickel) réduisant ainsi le risque de non renouvellement d'un contrat de licence.

3.1.2. Risque lié aux conditions de marché

La création et la distribution de parfums de prestige est un secteur d'activité fortement concurrentiel. La qualité des produits commercialisés, les études de marchés réalisées en interne et l'entretien de relations privilégiées avec les partenaires distributeurs dans chacun des pays via des visites et présentations régulières des produits et des plans marketing associés permettent de réduire les risques liés à la perte de parts de marché.

3.1.3. Risque lié aux approvisionnements et à la production

L'approvisionnement des usines en matières premières est assuré par le Département Production d'Interparfums. Des plannings de mise en production révisés régulièrement et suivis avec les fournisseurs de composants ainsi que la multiplicité des fournisseurs choisis permettent à la société de limiter le risque de rupture dans la chaîne d'approvisionnement.

Le risque de production réside dans le fait que les partenaires industriels se retrouvent dans l'incapacité de fabriquer, dans les délais, les produits à commercialiser. Pour réduire ce risque, la société met en place, très en amont, avec les industriels, des plans de production et multiplie les moules et outillages ainsi que les sites de production qu'elle utilise.

3.1.4. Assurances

La société assure l'ensemble de ses activités dans des conditions conformes aux normes de l'industrie. Elle a mis en place des programmes d'assurances qui permettent une couverture au niveau mondial de divers risques et activités importants.

Ces couvertures d'assurances concernent :

- les risques de dommages matériels et les pertes d'exploitation qui en résultent ;
- les risques de pertes ou dommages sur les stocks ;
- les risques de carence des fournisseurs et sous traitants,
- la responsabilité civile ;
- la responsabilité des dirigeants (administrateurs et responsables) ;
- la responsabilité du fait des produits ;
- le transport ;
- les déplacements professionnels et assurances automobiles ;
- les risques de pertes ou dommages du parc informatique ;
- les risques ponctuels liés à des événements particuliers.

La société souscrit des assurances supplémentaires lorsque cela est nécessaire, soit pour respecter les lois en vigueur, soit pour couvrir plus spécifiquement les risques dus à une activité ou à des circonstances particulières.

Les programmes d'assurances sont supervisés par un courtier spécialisé et répartis principalement sur quatre compagnies d'assurances européennes à surface financière importante.

Par ailleurs, un contrat d'assurance vie a été contracté par le Président-Directeur Général ayant la société Interparfums comme bénéficiaire.

L'ensemble des risques est assuré par des tiers externes.

3.2. Les risques liés à l'activité internationale

3.2.1. Risque de change

Le groupe réalise une part importante de son chiffre d'affaires en devises et supporte donc un risque de change lié à l'évolution du cours de ces devises, principalement sur le Dollar Américain (41,2 % des ventes) et dans une moindre mesure sur la Livre Sterling (8,2 % des ventes) et sur le Yen Japonais (1,3 % des ventes).

La politique de risque de change de la société vise à couvrir les expositions budgétaires hautement probables, liées principalement aux flux monétaires résultant de l'activité réalisée en Dollar Américain, ainsi que les créances commerciales de l'exercice en Dollar Américain, en Livre Sterling et en Yen Japonais. Pour ce faire, la société utilise des contrats de ventes à terme, selon des procédures interdisant toute opération spéculative.

Les instruments financiers utilisés par le groupe afin de gérer son exposition aux risques de change sont décrits dans la note 3.15.3 de l'annexe aux comptes consolidés.

3.2.2. Risque pays

Eu égard à une activité répartie sur plus de 100 pays, la société procède régulièrement à une évaluation de son exposition au risque pays.

Aucune défaillance significative en matière de règlement n'est intervenue au cours de ces dernières années dans un pays identifié comme risqué.

Compte tenu de la politique menée en matière de recouvrement et de suivi des en-cours clients, de la qualité des créances et de la solidité financière de ses distributeurs, la société n'a constitué aucune provision dans les comptes arrêtés au 31 décembre 2012 concernant les pays dits à risques.

3.3. Les risques liés à l'environnement social

Compte tenu de l'organisation de la société, le rôle du personnel est déterminant. De manière à conserver et accroître l'expertise et la qualité du service rendu à ses clients, la société a développé une forte culture d'entreprise et mis en place un système dynamique de gestion et de motivation de son personnel tel que rémunérations variables, programmes de stocks options pour l'ensemble du personnel, entretiens annuels, formation...

La société constate un taux de renouvellement et d'absentéisme de son personnel très faible (voir le chapitre « responsabilité sociale » du présent Rapport de gestion).

3.4. Les risques liés à l'environnement financier

3.4.1. Risque clients

Le risque de non recouvrement des créances clients est maîtrisé, dès la génération de la créance, par une bonne connaissance du marché et de sa clientèle et par la limitation du volume des commandes concernant les nouveaux clients. De plus, les créances clients sont réparties sur une centaine de clients représentant 80 % de l'activité. L'évolution des encours est ensuite suivie quotidiennement, les processus de recouvrement sont immédiatement mis en place.

3.4.2. Risque sur les engagements financiers

Le risque d'incapacité à faire face à ses engagements financiers est extrêmement faible pour la société du fait d'une trésorerie nette importante et d'un taux d'endettement extrêmement faible.

Au 31 décembre 2012, tous les emprunts ont été remboursés.

Les instruments financiers utilisés par le groupe afin de gérer son exposition aux risques de taux sont décrits dans la note 3.15.1 de l'annexe aux comptes consolidés.

3.4.3. Risque de liquidité et covenants

Une gestion prudente du risque de liquidité implique de conserver un niveau suffisant de liquidités et de disposer de ressources financières grâce à des facilités de crédit appropriées. La société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et elle considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir. L'échéancier des actifs et passifs financiers figure dans la note 3.15.2 de l'annexe aux comptes consolidés.

Il existe des covenants attachés aux emprunts contractés par la société. Chaque année, le calcul de ces ratios est effectué pour s'assurer de leur adéquation avec les exigences contractuelles. Le non respect de ces ratios aurait pour effet l'exigibilité du remboursement anticipé des présents concours.

Les covenants appliqués sont décrits dans la note 3.11.4 de l'annexe aux comptes consolidés.

3.4.4. Risque sur actions

Les actions propres détenues résultent exclusivement du contrat de liquidité confié à une société de bourse. Elles sont enregistrées dans les comptes consolidés pour leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres.

Le portefeuille de valeurs mobilières de placement est constitué, principalement, de SICAV et Fonds Communs de Placement sans composante actions. Le groupe n'utilise pas d'instruments de couverture pour couvrir ces positions.

3.4.5. Risque de sensibilité des capitaux propres

Une part significative des actifs de la société est composée d'actifs incorporels dont la valeur dépend en grande partie de résultats opérationnels futurs. L'évaluation des actifs incorporels suppose également que la société porte des jugements objectifs et complexes concernant des éléments incertains par nature. Si un changement intervenait dans les hypothèses sous-tendant cette évaluation, une réduction des capitaux propres serait à enregistrer. Cet impact resterait toutefois limité.

3.4.6. Risques de déficience du Contrôle Interne

Les procédures appliquées à l'ensemble des sociétés du Groupe et sur la totalité des zones de risques financiers identifiées sont entièrement maîtrisées et testées annuellement du fait de l'application de la Loi sur la Sécurité Financière.

Cette maîtrise est renforcée par l'application en France de la loi Sarbanes Oxley, dans le cadre des obligations réglementaires suivies par la société Interparfums Inc. (maison mère de la société Interparfums^{SA}) du fait de sa cotation sur le Nasdaq (voir le chapitre « Contrôle Interne » du présent Document de Référence).

3.4.7. Risques d'erreurs ou de pertes de données informatiques

La société Interparfums et ses filiales sont dotées d'un système informatique (ERP) intégrant la gestion commerciale, la gestion de production et la gestion comptable. Ce système permet d'obtenir et de contrôler les informations en temps réel et de réduire les risques de pertes de données et d'erreurs liés à la saisie multiple.

Le système informatique de la société est sujet aux risques de panne, de coupure électrique, d'attaque de virus ou de vols de données. Pour réduire ces risques, la société s'est, d'une part, dotée de systèmes performants (onduleurs, pare-feux, anti-virus, etc) et, d'autre part, a mis en place un Plan de Continuation d'Activité (PCA) et un Plan de Reprise Informatique (PRI). Ce plan aura pour effet d'améliorer les performances informatiques et de mettre en place une tolérance de panne permettant une reprise de l'activité normale en quelques minutes.

3.4.8. Risques juridiques et litiges

Les risques juridiques sont maîtrisés par un suivi juridique de l'évolution des lois et règlements et, en particulier, par la veille et la prévention des risques pénaux et des risques relatifs au droit commercial et au droit de la propriété intellectuelle. Le service juridique de la société assure la gestion des litiges et des contentieux en collaboration étroite avec des cabinets d'avocats spécialisés, ainsi que l'élaboration et la revue des principaux contrats de la société.

Les provisions pour risques sont principalement constituées de provisions pour litige relatives à des discussions contractuelles.

Il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société et/ou du groupe.

4. RESPONSABILITÉ SOCIALE

4.1. Emploi

4.1.1. Répartition des effectifs

Par genre

La répartition des collaborateurs au sein d'Interparfums se présente comme suit : 70 % de femmes et 30 % d'hommes. Cette ventilation reste stable d'année en année.

Par âge

Présents au	31/12/2012
Moins de 25 ans	13
Entre 25 et 35 ans	89
Entre 36 et 45 ans	71
Entre 46 et 55 ans	30
Plus de 55 ans	2
Total	205

La population de la société Interparfums présente un âge moyen de 37 ans.

Par département

Présents au	31/12/2012
Direction Générale	2
Production & Logistique	35
Burberry Fragrances	32
Luxe & Fashion	28
France	46
Finances & Juridique	36
Filiales	26
Total	205

La diminution des effectifs est principalement due à la fin des contrats de professionnalisation.

Par zone géographique

Présents au	31/12/2012
France	86 %
Europe hors France	3 %
Amérique du Nord	7 %
Asie	4 %
Total	100 %

4.1.2. Embauches et licenciements

Effectifs au 31/12/2011	227
Embauches	34
Licenciements	(13)
Démissions	(6)
Fins de contrats	(37)
Effectifs au 31/12/2012	205

Dans un souci de prudence, les discussions entamées en 2011 entre Interparfums et Burberry relatives à la poursuite du partenariat ont conduit à l'embauche de collaborateurs en contrat à durée déterminée. En 2012, la Société Interparfums a rompu son contrat de licence avec la marque Burberry. Ainsi, les départs constatés sont principalement dus à des fins de contrat.

4.1.3. Rémunérations et évolution

Interparfums a mis en place des règles de rémunération, des systèmes de classification des emplois, d'évaluation des performances appliqués uniformément à tous les salariés, qui contribuent à garantir l'équité et l'égalité Homme/Femme. La rémunération comprend une part fixe et une part variable permettant d'associer l'ensemble du personnel de la société et de ses filiales aux résultats du groupe.

Interparfums a également choisi de développer l'actionariat salarié à travers des plans annuels d'options de souscription d'actions pour la totalité des employés.

Conformément à la loi, un accord de participation aux résultats de l'entreprise a été signé le 20 décembre 2001. Le montant de la participation s'est élevé à 10,3 millions d'euros au titre de l'exercice 2012 (1,7 millions d'euros au titre de l'exercice 2011).

En milliers d'euros	2011	2012
Charges de personnel (participation et charges sociales incluses)	24 771	25 161
Dont rémunération Comité de Direction		
- salaires, bonus et charges sociales	4 063	4 266
- coût des paiements en actions	48	89

Par ailleurs, pour l'année 2012, un montant de 227 milliers d'euros a été versé par la société au titre de la retraite complémentaire des dirigeants.

4.2. Organisation du travail

4.2.1. Organisation du temps de travail

L'ensemble des collaborateurs de la société travaille sur une base horaire de 35 heures, d'un nombre forfaitaire de 218 jours par an et bénéficient de 9 jours de RTT par an.

La majorité des salariés travaillent sur une base de temps plein.

À fin 2012, 87 % des salariés bénéficient d'un contrat à durée indéterminée et 13 % des salariés d'un contrat à durée déterminée.

4.2.2. Absentéisme

Le taux d'absentéisme s'élève pour 2012 à 9,54 % (3,94 % en 2011) et est essentiellement lié à l'augmentation des congés pour maternité. Le nombre de jours d'absence pour congés maladie inclut principalement les congés pathologiques, les congés maladie liés à la maternité et deux congés de longue durée supérieure à 6 mois.

La répartition des jours d'absence par motif, hors absences pour congés légaux et conventionnels, est la suivante :

	Nombre de jours d'absence	%
Congés maternité et paternité	1 105	45,7 %
Congés maladie	1 308	54,3 %
Total	2 413	100 %

4.3. Relations sociales

4.3.1. Organisation du dialogue social

Conformément à la loi, les élections concernant le comité d'entreprise et les délégués du personnel sont effectuées tous les quatre ans. Les dernières élections, qui ont eu lieu au début de l'année 2011, ont conduit à la mise en place d'une Délégation Unique du Personnel constituée de 4 salariés cadres et 2 salariés non cadres.

Réuni ordinairement une fois par mois, le comité d'entreprise est informé et consulté sur des questions stratégiques et organisationnelles ayant un impact sur les salariés du groupe. Le procès-verbal des réunions du comité d'entreprise est diffusé à l'ensemble des salariés et affiché dans l'entreprise.

4.3.2. Bilan des accords collectifs

Interparfums dépend de la convention collective du Commerce de gros.

Par ailleurs, un Plan d'action en faveur de l'emploi des seniors est mis en place dans la société depuis 2009 et un Plan d'action relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes a été mis en place en 2011.

4.4. Santé et sécurité

Conformément à la loi, les élections concernant le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) sont effectuées tous les quatre ans. Les dernières élections, qui ont eu lieu à la fin de l'année 2012, ont conduit à la mise en place d'un CHSCT constitué de deux salariés cadres.

Réuni ordinairement une fois par trimestre, le CHSCT a pour mission de contribuer à la protection de la santé physique et mentale, à la sécurité et à l'amélioration des conditions de travail des salariés d'Interparfums, y compris les travailleurs

temporaires et de veiller à l'observation des prescriptions législatives et réglementaires prises en matière d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail. Le procès-verbal des réunions du CHSCT est diffusé à l'ensemble des salariés et affiché dans l'entreprise.

Interparfums ne disposant pas de site de production, les risques d'accident du travail sont minimisés. En outre, l'activité de la société n'est pas génératrice de situation dangereuse.

Ainsi, la société Interparfums a recensé un seul accident du travail pour l'année 2012.

3 accidents du travail de faible gravité ont été recensés en 2011 et ont engendré des arrêts de travail de courte durée sans impact sur l'activité générale de l'entreprise.

4.5. Formation

4.5.1. Politique de formation

Interparfums propose à l'ensemble de ses collaborateurs des plans de formation permettant à chacun de développer ses compétences techniques, de management ou personnelles.

Les collaborateurs utilisent aussi, régulièrement, leurs droits en matière de DIF (Droit Individuel à la Formation).

Interparfums confie l'intégralité de ses obligations légales en matière de formation professionnelle continue à son Organisme Paritaire Collecteur Agréé (OPCA) de branche INTERGROS, à l'OPCA interprofessionnel AGEFOS et au Fond de Gestion du Congé Individuel de Formation (FONGECIF) de l'Île-de-France.

En 2012, Interparfums a consacré 2,27 % de sa masse salariale au titre de la formation professionnelle continue ; l'obligation légale pour une société de plus de 10 salariés étant de 1,6 % de la masse salariale.

4.5.2. Bilan des heures de formation

L'objectif des programmes de formation est d'adapter les compétences des collaborateurs aux besoins de leur poste actuel et de les préparer à leurs prochaines missions. Ainsi 45 % des collaborateurs Interparfums ont bénéficié d'au moins une action de formation en 2012. Les heures de Droit Individuel à la Formation (DIF) consommées en 2012 représentent un volume de 1 731 heures.

Les thématiques des formations suivies en 2012 ont été principalement le développement personnel, l'informatique, l'apprentissage des langues, le management, les formations métiers et les formations liées aux instances représentatives du personnel.

4.6. Égalité de traitement

4.6.1. Égalité hommes, femmes

Le plan d'action relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes mis en place en 2011, précise notamment les

mesures visant à garantir l'égalité dans l'accès à l'emploi, l'égalité dans l'accès à la formation professionnelle et une meilleure articulation entre l'activité professionnelle et la vie familiale.

Interparfums emploie 70 % de femmes, dont 57 % sont des cadres.

4.6.2.

Travail des personnes handicapées

La société Interparfums n'emploie pas de salariés handicapés. En revanche, elle fait appel depuis 1998 à des Centres d'Aide par le Travail (CAT) pour le conditionnement de produits de parfumeries.

4.6.3.

Lutte contre les discriminations

La société observe l'égalité de traitement en matière de recrutement, d'évolution de carrière, d'accès à la formation et de rémunération.

D'autre part, la Société a conclu des plans en faveur de la non-discrimination : un premier sur l'égalité Femme/Homme, applicable dès 2011, et un deuxième, en faveur de l'emploi des seniors, applicable depuis 2009.

4.7.

Promotion et respect des conventions fondamentales de l'OIT

Outres les questions inhérentes au droit de la négociation collective et à l'élimination des discriminations décrites précédemment, Interparfums emploie l'ensemble de ses salariés dans le cadre d'une relation librement consentie dont les conditions sont le fruit d'une négociation entre les parties.

Interparfums respecte de fait la convention relative au travail des enfants puisque l'ensemble de ses salariés ont atteint au minimum la majorité légale au moment de leur embauche.

5.

RESPONSABILITÉ ENVIRONNEMENTALE ET SOCIÉTALE

La société a bâti un modèle économique autour de prestations intellectuelles et commerciales : la création, le développement et la distribution des produits. Dans cette optique, elle a choisi de ne pas exercer d'activités industrielles en confiant le processus de fabrication à des partenaires industriels offrant chacun une expertise optimale dans leurs domaines respectifs : fabrication des jus, verrerie, emballage ou encore conditionnement. N'ayant pas d'activité industrielle en propre, elle ne possède pas de laboratoires ni de sites de production.

Si Interparfums évolue dans un secteur d'activité considéré comme peu polluant par rapport aux autres secteurs industriels, elle ne se considère pas moins concernée par le respect et la préservation de l'environnement en s'impliquant dans un processus de développement durable, par un choix

responsable de ses partenaires et par la poursuite d'efforts pour identifier les enjeux environnementaux et sociétaux. La pérennité de son modèle économique repose non seulement sur un savoir-faire maîtrisé mais encore sur des valeurs à long terme qu'elle entend partager avec ses partenaires industriels qui sont, à ce titre, le relais de son implication pour le respect de l'environnement.

Les informations exposées dans ce chapitre sont établies dans le cadre des dispositions réglementaires de l'article R. 225-105 du Code de commerce. Certaines informations prévues par le décret du 24 avril 2012 n'ont pas été traitées car elles n'entrent pas dans le périmètre de l'activité de la société ou dans le champ des enjeux environnementaux et sociétaux de la société, comme notamment l'utilisation durable des ressources, le changement climatique, la protection de la biodiversité... Les axes majeurs qui font l'objet d'actions concrètes et de réflexion sur les progrès à poursuivre sont détaillés ci-après.

Au-delà du cadre réglementaire imposé, la dimension environnementale et sociétale est devenue un élément nécessaire pour déterminer le cadre des relations de la société avec ses fournisseurs ainsi qu'avec ses clients car elle contribue indiscutablement à la qualité de ses performances et suscite un regard de confiance de ses investisseurs et partenaires.

5.1.

Maîtrise des besoins énergétiques

Le siège de la société Interparfums a de faibles besoins en ressources en eau et énergie : ses consommations se limitent principalement à des usages bureautiques dans les locaux administratifs, où sont présentes 172 personnes. Ses autres consommations concernent ses locaux commerciaux et ses équipes commerciales en déplacement sur le territoire national où sont présentes 33 personnes, sur un total de 205 salariés.

La recherche de nouvelles solutions logistiques plus performantes et adaptées aux besoins de la société, s'est concrétisée par la construction d'un entrepôt certifié HQE, opérationnel depuis l'été 2011. Cette certification porte notamment sur une meilleure isolation, un éclairage fonctionnant avec des détecteurs de présence, des matériaux de finition Ecolabel, une gestion technique centralisée pour le contrôle des énergies, la récupération des eaux pluviales et un tri des déchets performants.

5.2.

Valoriser ses déchets

Soucieuse de concilier la qualité et l'esthétisme de ses produits avec les impératifs environnementaux, Interparfums veille à réduire à la source les volumes d'emballage et à sélectionner des matériaux appropriés, à chaque niveau d'élaboration de ses produits, de façon à assurer, dans des conditions optimales, leur recyclage ou leur élimination.

Les flacons de ses produits sont en verre recyclable. Leur fabrication prévoit un système de récupération, broyage et refonte de la gâche, qui peut représenter une économie de 20 % du volume de matériaux utilisés.

De plus, Interparfums veille à ce que ses sous-traitants mettent en place des systèmes de tri sélectif et de recyclage des déchets. La société a, par exemple, mis en place, avec ses fournisseurs de coffrets, la récupération des caisses de regroupements.

Enfin, Interparfums engage les dépenses nécessaires au traitement et à la valorisation des déchets provenant des emballages, cartons et verres de ses produits, au terme de leur utilisation par le consommateur. Interparfums contribue au programme « Eco Emballage » et participe ainsi à la gestion et à la valorisation des déchets.

5.3. Limiter l'impact sur l'environnement

Par le choix de techniques et matériaux

Interparfums essaye de réduire davantage les faibles incidences découlant de son activité sur l'environnement. Ainsi, la société sélectionne des partenaires à la pointe des nouvelles techniques de décors des flacons et étuis, en tenant compte de leur volonté de réduire l'impact du processus de fabrication sur l'environnement.

Certains de ces flacons sont colorés par application d'une solution hydrosoluble, permettant ainsi d'obtenir une coloration en partie biodégradable, sans incidence néfaste sur les milieux naturels. Le processus de laquage prévoit une suppression des laques solvantées et un passage progressif aux « laques hydro » sur le reste des gammes, conformément à la loi de 2005 visant à limiter les rejets de Composants Organiques Volatiles dans l'air. De plus, les sous-traitants verriers disposent d'électro-filtres afin de limiter les émissions de poussières et de fumées, ainsi que de systèmes de recyclage des eaux usées et de suivi des différents paramètres.

Le choix des pompes utilisées pour les produits d'Interparfums est guidé par une réduction du taux de CO₂ (- 4.5 %), de la consommation d'eau par pompe produite (- 23.4 %), et du nombre de composants constituant la pompe.

Interparfums a supprimé les thermodurcissables sur ses lignes de bains au profit de plastiques recyclables.

Cette exigence de respect de l'environnement, de réduction de consommations en énergie et de recyclage figurent parmi les préoccupations qui déterminent le choix de ses sous-traitants.

Par des initiatives en logistique

Par ailleurs, Interparfums assure la gestion de la logistique et des transports avec le souci de limiter son empreinte carbone. Ainsi, les produits promotionnels fabriqués en Asie sont directement adressés à ses distributeurs asiatiques, sans être importés et stockés en France. Elle accorde une attention particulière aux efforts de son prestataire logistique à optimiser la gestion des transports par le remplissage complet des camions afin de limiter le nombre de trajets. Enfin, Interparfums a établi son entrepôt dans une région située au carrefour de ses sous-traitants afin de limiter les transports de matières premières.

Par des initiatives en matière de transports des marchandises

Le choix des moyens de transport et la réduction des distances de transport participent aux actions engagées au titre

des enjeux environnementaux que la société a déterminés. En ce qui concerne les transports, la société privilégie les transports routiers sur la France et les autres pays d'Europe et le transport maritime sur l'Asie et l'Amérique. Les transports aériens sont très limités et ne sont utilisés qu'en cas de situations urgentes incontournables.

La politique de sourcing d'Interparfums est également tournée vers cette préoccupation de recherche systématique de solution d'approvisionnement local, lesquelles favorisent une réduction des émissions de CO₂. Ainsi, 65 % de la production d'Interparfums provient de France et 20 % de pays limitrophes. En outre, afin de limiter le transfert des composants générant de multiples transports, Interparfums favorise le choix de prestataires dont l'activité couvre plusieurs domaines ou intègre différentes étapes de la production chez les fournisseurs (par exemple le décor du verre et le traitement du plastique).

5.4. Optimisation des emballages

Les réglementations internationales et européennes imposent des exigences environnementales dans la conception et la fabrication des emballages, notamment la limitation du volume et du poids. La réduction des emballages est indiscutablement associée aux enjeux des transports car elle contribue à en diminuer le coût et niveau d'émissions de CO₂.

Dans cette perspective, la société a initié, à fin 2012, un projet d'étude en vue d'une optimisation et rationalisation des caisses de regroupement et des emballages secondaires (étuis et coffrets de parfums). L'objet de cette étude devrait permettre à la société d'atteindre la réalisation des objectifs suivants :

- optimisation des palettes ;
- diminution des achats de cartons ;
- réduction des volumes transportés en diminuant les espaces vides favorisant l'optimisation des transports.

Cette étude devrait se concrétiser par des actions durant l'année 2013.

5.5. Enjeux réglementaires en matière de sécurité des produits sur la santé

Le Règlement REACH

Bien que la société Interparfums ne fabrique pas elle-même ses produits, elle en assure la mise sur le marché et se trouve donc responsable de l'évaluation de la sécurité pour la santé des produits cosmétiques qu'elle commercialise. À ce titre, Interparfums fait pratiquer, entre autres, des tests d'innocuité cutanée et oculaire. Conformément à la Directive Cosmétique Européenne (et au nouveau règlement 1223/2009 entrant en application le 11 juillet 2013), ses produits ne font l'objet d'aucun test sur animaux. Les tests d'innocuité cutanée sont effectués sur des adultes volontaires sains et les tests d'innocuité oculaire sur des cellules de culture. Interparfums veille au respect des réglementations internationales et européennes dans la conception et la fabrication de l'ensemble des produits qu'elle commercialise.

Interparfums a pris en compte le règlement REACH (Directive (EC) n° 1907/2006 du 18 décembre 2006), relatif à l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des produits chimiques auprès de tous nos fournisseurs. L'ensemble des mesures techniques et organisationnelles consécutives à la mise en place de REACH sont mises en œuvre au sein de notre société.

La phase de pré-enregistrement REACH a pris fin le 1^{er} décembre 2008. Durant cette période, les importateurs et fabricants de substances dites « phase-in » ont dû préenregistrer ces substances lorsque le tonnage était supérieur à 1 tonne par an. Le pré-enregistrement permet d'obtenir des délais supplémentaires dans le cadre de la procédure d'enregistrement.

Interparfums, en tant qu'utilisateur en aval de substances, n'est pas soumis à l'enregistrement, mais a souhaité rester actif afin de s'assurer du bon déroulement des enregistrements et de la continuité d'approvisionnement des substances chimiques présentes dans ses produits.

Interparfums a pris l'initiative de contacter ses différents sous-traitants et fournisseurs d'articles afin que de leur côté, ils respectent efficacement et fassent respecter par les acteurs en amont de leur chaîne d'approvisionnement, les enregistrements, notifications ou demandes d'autorisations nécessaires.

Interparfums a demandé à tous ses fournisseurs de s'engager à fournir des articles ne contenant aucune substance listée à l'annexe XIV (substances dites extrêmement préoccupantes). À ce jour, aucun fournisseur n'a déclaré la présence de substances soumises à autorisation dans les articles fournis à Interparfums.

Les informations relatives à REACH notamment les mesures de gestion des risques transmises via les fiches de données de sécurité seront prises en charge par Interparfums ou ses fournisseurs et ce au fil du temps.

Pour rappel, les échéances de la mise en application du règlement REACH s'étalent du 1^{er} juin 2008 au 1^{er} juin 2018.

Dans cet esprit de responsabilité, Interparfums entend aller au-delà de son simple rôle de coordination, en sensibilisant ses partenaires aux problématiques environnementales et en s'informant davantage de la pratique de ses sous-traitants et fournisseurs au titre de leur engagement de préservation de l'environnement.

En matière des Bonnes Pratiques de fabrication (BPF) – Norme internationale ISO 22716

L'objectif de cette norme cosmétique internationale est d'assurer la qualité et la sécurité des produits cosmétiques circulant au sein de l'Union européenne. D'ici à 2013, cette norme pose l'obligation à la charge de tous les acteurs de la chaîne d'approvisionnement de se mettre en conformité avec les Bonnes Pratiques de Fabrication exigées par cette norme portant sur la production, le contrôle, le conditionnement, le stockage et le transport des cosmétiques.

La société est consciente des avantages pouvant être tirés de cette norme car elle permet notamment :

- de maîtriser les facteurs pouvant avoir un risque sur la qualité des produits cosmétiques ;
- de diminuer les risques de confusion, de détériorations, de contaminations, d'erreurs ;
- de favoriser une plus grande vigilance du personnel dans l'exercice des activités ;
- de garantir un produit de qualité.

La société a mis en œuvre récemment une procédure d'études des moyens à déployer dès 2013 pour déterminer le périmètre de l'audit de conformité.

57

6. DIVIDENDES

La politique de distribution de dividendes, mise en place depuis 1998, représente aujourd'hui plus de 30 % du résultat net consolidé, permettant d'assurer une rémunération aux actionnaires, tout en les associant à la croissance du groupe. Début mai 2012, il a été versé un dividende de 0,50 euros par titre soit un total de 9,9 millions d'euros.

Évolution du dividende

Dividende au titre de :	2008	2009	2010	2011
Versé en :	2009	2010	2011	2012
Dividende par action historique	0,38 €	0,39 €	0,48 €	0,50 €
Dividende ajusté des attributions gratuites	0,24 €	0,29 €	0,40 €	0,45 €
Variation annuelle sur dividende ajusté	+ 9 %	+ 21 %	+ 38 %	+ 13 %

7. ACHAT PAR LA SOCIÉTÉ DE SES PROPRES ACTIONS

En application des articles 241-1 et suivants du Règlement Général de l'AMF, le présent paragraphe constitue le descriptif de programme de rachat qui sera soumis à l'autorisation de l'Assemblée générale du 22 avril 2013.

7.1. Objectifs du nouveau programme de rachat d'actions

L'Assemblée générale du 22 avril 2013 est appelée à renouveler, dans sa sixième résolution, son autorisation donnée au Conseil d'Administration en vue de la mise en œuvre du programme de rachat des actions pour la réalisation des objectifs suivants :

- l'animation ou la liquidité de l'action par un prestataire de services d'investissement agissant de manière indépendante, dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI admise par l'AMF ;

- l'attribution aux salariés ou mandataires sociaux de la société et/ou de son groupe, sous forme d'options d'achats d'actions (articles L. 225-177 et suivants du Code de commerce) et/ou d'actions gratuites (articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce) ;

- la remise d'actions à l'occasion d'exercice des droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière, à l'attribution d'actions de la société ;

- la remise des actions en paiement ou en échange, dans le cadre d'opérations financières ou de croissance externe dans le cadre de la réglementation boursière ;

- l'annulation éventuelle d'actions en vue d'accroître la rentabilité des fonds propres et le résultat par action, et/ou de neutraliser l'impact de dilution pour les actionnaires d'opérations d'augmentation de capital ; cet objectif étant conditionné par l'adoption par la présente Assemblée à titre extraordinaire de la douzième résolution ci-après, autorisant cette annulation ;

7.2.

Part maximale du capital – Prix maximal d'achat

Extrait de la sixième résolution soumise à l'approbation de l'Assemblée du 22 avril 2013 :

Les actions seront acquises dans les limites suivantes :

- le prix maximum d'achat est fixé à 40 euros par action, hors frais d'acquisition ;

- le total des actions détenues ne dépassera pas 5 % du nombre d'actions composant le capital de la société à quelque moment que ce soit, étant précisé que cette limite de 5 % s'applique à un montant du capital qui sera, le cas échéant, ajusté pour prendre en compte les opérations affectant le capital social postérieurement à la présente Assemblée, les acquisitions réalisées par la société ne pouvant en aucun cas l'amener à détenir, directement et indirectement par l'intermédiaire de filiales indirectes, plus de 5 % du capital social ;

- sur la base de ce qui précède, à titre indicatif et sans tenir compte des actions déjà détenues par la société, 22 000 301 actions à la date du 31 décembre 2012 représenteraient jusqu'à 5 % du capital social, un montant maximum d'achat théorique de 44 000 602 euros sur la base du prix maximum d'achat par action de 40 euros.

7.3.

Durée du programme de rachat

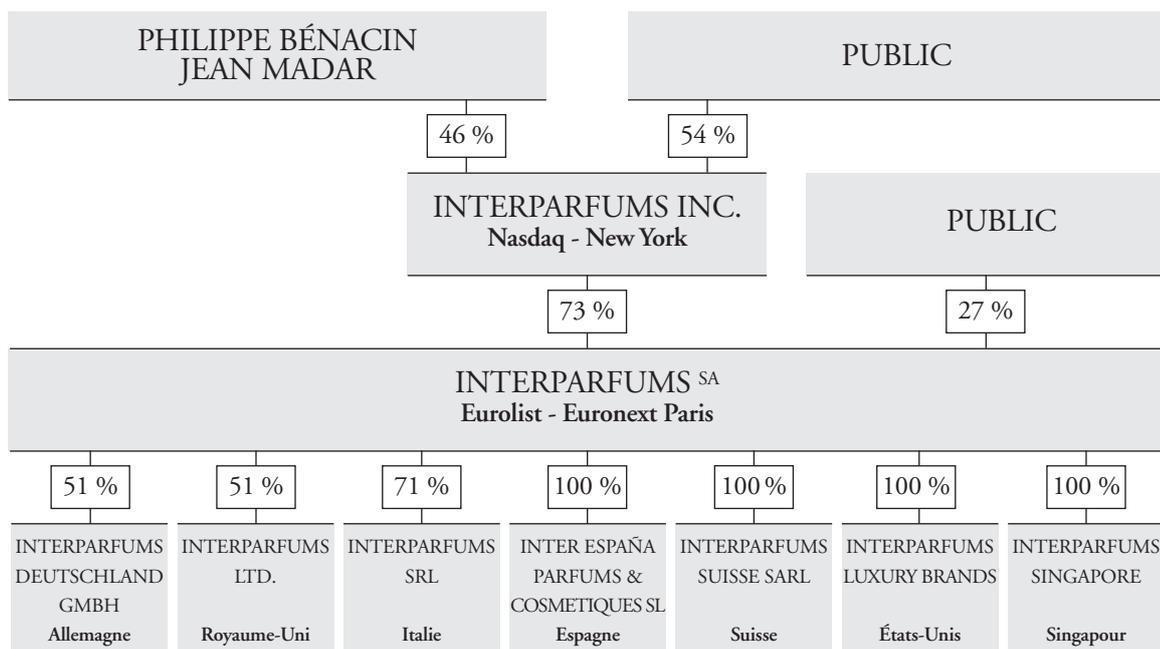
Conformément à la sixième résolution soumise à l'Assemblée générale du 22 avril 2013, ce programme de rachat pourra être mis en œuvre pendant une période de 18 mois à compter de la date de ladite Assemblée, soit au plus tard le 22 octobre 2014.

Si l'une des mentions du descriptif est modifiée durant le programme de rachat, cette modification sera portée à la connaissance du public selon les modalités fixées par l'article L. 212-13 du Règlement Général de l'AMF.

8.

STRUCTURE DU GROUPE

La répartition de l'actionnariat de la société Interparfums Inc. se décompose de la manière suivante au 31 décembre 2012 :



9. PARTS DE MARCHÉ ET CONCURRENCE

Les parts de marché

En France, sur le créneau de la distribution sélective des parfums de prestige, Interparfums atteint environ 2 % de part de marché. Sur certains pays étrangers tels que les États-Unis, le Royaume-Uni, la Russie ou la Chine, la part de marché du groupe se situerait entre 1 % et 4 % des importations de parfumerie française.

Source interne.

La concurrence

Interparfums évolue sur un secteur dominé par une dizaine de grands acteurs historiques du marché des parfums et cosmétiques qui présentent des départements parfumerie affichant des chiffres d'affaires de l'ordre de plusieurs milliards d'euros. Il existe une dizaine d'autres acteurs, de taille moyenne, comme Interparfums, qui évoluent également sur ce segment et présentent des chiffres d'affaires compris entre 100 millions d'euros et 1 milliard d'euros.

Si Interparfums a également construit un portefeuille de marques dans l'univers du luxe, l'approche diffère fondamentalement : le business model repose sur un développement méthodique à long terme, non pas focalisé sur les quantités et la publicité, mais plutôt basé sur la création et la fidélisation des consommateurs.

10. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Néant.

11. PERSPECTIVES 2013

En 2013, la croissance de l'ensemble des marques du portefeuille hors Burberry devrait être portée par :

- le succès croissant des parfums Lanvin, Jimmy Choo, Montblanc et Boucheron principalement ;
- le lancement, au printemps, de nouvelles lignes féminines sous les marques Jimmy Choo, Lanvin et Van Cleef & Arpels ;
- les premières initiatives importantes, à l'automne, sous les marques Boucheron, Balmain et Repetto.

Du fait de la prolongation de l'exploitation des parfums Burberry sur une période limitée au premier trimestre, le chiffre d'affaires consolidé de l'ensemble de l'exercice 2013 pourrait ainsi atteindre 300 millions d'euros sur la base du niveau actuel de la parité Euro/Dollar.

Par ailleurs, Interparfums reste attentive à toute opportunité d'élargissement du portefeuille, par acquisition, soit de marques en propre, soit de licences, compte tenu d'une trésorerie estimée à 200 millions d'euros en milieu d'exercice.

Philippe Bénacin, Président-Directeur Général a déclaré :
« Le niveau de ces résultats, le développement continu des lignes principales, Éclat d'Arpège, Jimmy Choo ou Montblanc Legend notamment, les premiers retours de marché sur le lancement de la ligne Jimmy Choo Flash et la qualité des prochaines initiatives sur les marques Lanvin, Van Cleef & Arpels, Balmain, Boucheron et Repetto nous rendent très confiants et confortent notre objectif de chiffre d'affaires de 300 millions d'euros pour l'ensemble de l'exercice 2013. Le tournant stratégique que nous avons initié en 2012 se présente ainsi extrêmement favorablement. »

Philippe Santi, Directeur Général Délégué a ajouté :
« En 2012, dans une année ponctuée d'incertitudes, notre modèle de gestion a, une nouvelle fois, porté ses fruits. La marge opérationnelle courante dépasse 13 %. En 2013, dans un contexte de renforcement et de redéploiement des dépenses de marketing et de publicité, celle-ci devrait se maintenir à un niveau élevé, aux environs de 11 %. »

COMPTES CONSOLIDÉS

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS	<i>P. 61</i>
FAITS MARQUANTS	<i>P. 66</i>
PRINCIPES COMPTABLES	<i>P. 66</i>
PRINCIPES DE PRÉSENTATION	<i>P. 70</i>
NOTES ANNEXES AU BILAN	<i>P. 71</i>
NOTES ANNEXES AU COMPTE DE RÉSULTAT	<i>P. 82</i>
INFORMATIONS SECTORIELLES	<i>P. 85</i>
AUTRES INFORMATIONS	<i>P. 85</i>
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS	<i>P. 90</i>

Compte de résultat consolidé

En milliers d'euros,

sauf résultats par action exprimés en unités

	Notes	2011	2012
Chiffre d'affaires	4.1	398 328	445 460
Coût des ventes	4.2	(145 602)	(163 535)
Marge brute		252 726	281 925
<i>% du chiffre d'affaires</i>		63,4 %	63,3 %
Charges commerciales	4.3	(193 865)	(212 278)
Charges administratives	4.4	(11 957)	(11 494)
Résultat opérationnel courant		46 904	58 153
<i>% du chiffre d'affaires</i>		11,8 %	13,1 %
Autres charges d'exploitation	4.5	(603)	(26 550)
Autres produits d'exploitation	4.5	-	181 200
Résultat opérationnel		46 301	212 803
<i>% du chiffre d'affaires</i>		11,6 %	47,8 %
Produits financiers		550	447
Coût de l'endettement financier brut		(1 055)	(1 084)
Coût de l'endettement financier net		(505)	(637)
Autres produits financiers		4 780	3 023
Autres charges financières		(3 709)	(5 409)
Résultat financier	4.6	566	(3 023)
Résultat avant impôt		46 867	209 780
<i>% du chiffre d'affaires</i>		11,8 %	47,1 %
Impôt sur les bénéfices	4.7	(16 661)	(74 083)
<i>Taux d'impôt réel</i>		35,5 %	35,2 %
Résultat net		30 206	135 697
<i>% du chiffre d'affaires</i>		7,6 %	30,5 %
Dont part des intérêts minoritaires		(94)	(165)
Dont part du groupe		30 300	135 862
<i>% du chiffre d'affaires</i>		7,6 %	30,5 %
Résultat net par action	4.8	1,60 ⁽¹⁾	6,48
Résultat net dilué par action	4.8	1,60 ⁽¹⁾	6,47

(1) Retraité des attributions gratuites d'actions.

État global des gains et per tes consolidés

En milliers d'euros	2011	2012
Résultat net consolidé de l'exercice	30 206	135 697
Actifs disponibles à la vente	34	26
Variation brute reconnue en capitaux propres	34	26
Impôts différés	(15)	(9)
Variation nette reconnue en capitaux propres	19	17
Total des produits et pertes reconnus de la période	30 225	135 714
Dont part des intérêts minoritaires	94	165
Dont part du groupe	30 319	135 879

Bilan consolidé

Actif

En milliers d'euros	Notes	2011	2012
Actifs non courants			
Marques et autres immobilisations incorporelles, nettes	3.1	71 049	79 025
Écart d'acquisition, net	3.2	2 010	599
Immobilisations corporelles, nettes	3.3	9 057	7 017
Immobilisations financières		1 128	1 751
Actifs financiers non courants	3.4	432	6 754
Actifs d'impôt différé	3.12	5 777	10 214
Total actifs non courants		89 453	105 360
Actifs courants			
Stocks et en-cours	3.5	101 167	87 199
Clients et comptes rattachés	3.6	129 109	106 179
Autres créances	3.7	5 780	5 621
Impôt sur les sociétés		1 085	1 434
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3.8	26 600	229 003
Total actifs courants		263 741	429 436
Total actifs		353 194	534 796

Passif

En milliers d'euros	Notes	2011	2012
Capitaux propres			
Capital		59 602	66 001
Primes d'émission		377	-
Réserves		125 464	142 883
Résultat de l'exercice		30 300	135 862
Total capitaux propres part du groupe		215 743	344 746
Intérêts minoritaires		277	118
Total capitaux propres	3.9	216 020	344 864
Passifs non courants			
Provisions pour charges à plus d'un an	3.10	2 127	2 994
Emprunts et dettes financières à plus d'un an	3.11	12	-
Passifs d'impôt différé	3.12	1 472	1 625
Total passifs non courants		3 611	4 619
Passifs courants			
Fournisseurs et comptes rattachés	3.13	96 238	68 396
Emprunts et dettes financières à moins d'un an	3.11	3 450	62
Concours bancaires	3.11	9 205	21 076
Provisions pour risques et charges	3.10	49	48
Impôts sur les sociétés		1 016	63 373
Autres dettes	3.13	23 605	32 358
Total passifs courants		133 563	185 313
Total capitaux propres et passifs		353 194	534 796

État de variation des capitaux propres consolidés

En milliers d'euros

	Nombre d'actions	Capital	Primes	Autres éléments résultat global	Réserves et résultats	Total des capitaux propres		
						Part du groupe	Intérêts minos.	Total
Au 31 décembre 2009⁽¹⁾	16 186 315	48 671	1 205	(108)	120 082	169 850	109	169 959
Attribution gratuite d'actions	1 638 298	4 915	(3 650)	-	(1 265)	-	-	-
Conversion options de souscription d'actions	221 534	665	3 248	-	-	3 913	-	3 913
Réduction de capital	(157 150)	(471)	(395)	-	(2 629)	(3 495)	-	(3 495)
Résultat net 2010	-	-	-	-	26 807	26 807	(156)	26 651
Dividende 2009 versé en 2010	-	-	-	-	(6 338)	(6 338)	-	(6 338)
Actions propres	13 432	-	-	-	267	267	-	267
Coût des programmes de stocks options	-	-	-	-	152	152	-	152
Variation de juste valeur des titres de placement	-	-	-	215	-	215	-	215
Variations de périmètre	-	-	-	-	(497)	(497)	497	-
Variations de change	-	-	-	-	548	548	(7)	541
Autres variations	-	-	-	-	77	77	(58)	19
Au 31 décembre 2010⁽¹⁾	17 902 429	53 780	408	107	137 204	191 499	385	191 884
Attribution gratuite d'actions	1 803 851	5 412	(1 898)	-	(3 514)	-	-	-
Conversion options de souscription d'actions	137 280	410	1 867	-	-	2 277	-	2 277
Résultat net 2011	-	-	-	-	30 300	30 300	(94)	30 206
Dividende 2010 versé en 2011	-	-	-	-	(8 628)	(8 628)	-	(8 628)
Actions propres	(30 037)	-	-	-	(420)	(420)	-	(420)
Coût des programmes de stocks options	-	-	-	-	135	135	-	135
Variation de juste valeur des titres de placement	-	-	-	19	-	19	-	19
Variations de change	-	-	-	-	561	561	(14)	547
Au 31 décembre 2011⁽¹⁾	19 813 523	59 602	377	126	155 638	215 743	277	216 020
Attribution gratuite d'actions	2 000 027	6 000	(2 384)	-	(3 616)	-	-	-
Conversion options de souscription d'actions	132 948	399	2 007	-	-	2 406	-	2 406
Résultat net 2012	-	-	-	-	135 862	135 862	(165)	135 697
Dividende 2011 versé en 2012	-	-	-	-	(9 914)	(9 914)	-	(9 914)
Actions propres	22 220	-	-	-	458	458	-	458
Coût des programmes de stocks options	-	-	-	-	171	171	-	171
Variation de juste valeur des titres de placement	-	-	-	17	-	17	-	17
Variations de change	-	-	-	-	3	3	6	9
Au 31 décembre 2012⁽¹⁾	21 968 718	66 001	-	143	278 602	344 746	118	344 864

(1) Hors actions Interparfums détenues par la société.

Tableau de financement

En milliers d'euros	2011	2012
Opérations d'exploitation		
Résultat net	30 206	135 697
Amortissements, provisions pour dépréciation et autres	10 922	26 963
Plus ou moins-values sur cession d'actifs	-	1 625
Coût de l'endettement financier net	505	637
Charge d'impôt de la période	16 661	74 083
Capacité d'autofinancement générée par l'activité	58 294	239 005
Intérêts financiers payés	(1 413)	(1 373)
Impôts payés	(23 094)	(13 377)
Capacité d'autofinancement après intérêts financiers et impôts	33 787	224 255
Variation des stocks et en-cours	(35 997)	1 996
Variation des créances clients et comptes rattachés	(55 537)	22 381
Variation des autres créances	(27)	(190)
Variation des fournisseurs et comptes rattachés	42 918	(27 843)
Variation des autres dettes	(278)	6 858
Variation du besoin en fonds de roulement d'exploitation	(48 921)	3 202
Flux net lié aux opérations d'exploitation	(15 134)	227 457
Opérations d'investissement		
Acquisitions nettes d'immobilisations incorporelles	(4 302)	(14 139)
Acquisitions nettes d'immobilisations corporelles	(5 727)	(5 585)
Acquisitions nettes de valeurs mobilières de placement à + de 3 mois	35 785	-
Variation des immobilisations financières	164	(6 918)
Flux net lié aux opérations d'investissement	25 920	(26 642)
Opérations de financement		
Remboursement d'emprunts	(8 412)	(3 347)
Dividendes versés aux actionnaires	(8 628)	(9 914)
Augmentation de capital	2 279	2 406
Actions propres	(513)	572
Flux net lié aux opérations de financement	(15 274)	(10 283)
Variation nette de trésorerie	(4 488)	(190 532)
Trésorerie à l'ouverture de l'exercice	21 883	17 395
Trésorerie à la clôture de l'exercice	17 395	207 927
Le rapprochement de la trésorerie nette s'effectue comme suit :		
En milliers d'euros	2011	2012
Trésorerie et équivalents de trésorerie	26 600	229 003
Concours bancaires	(9 205)	(21 076)
Trésorerie nette en fin de période	17 395	207 927

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Faits marquants de l'exercice 2012

Janvier

Entrée en vigueur de la licence Balmain

L'activité commerciale a débuté, basée sur quatre lignes existantes.

Entrée en vigueur de la licence Repetto

Le lancement d'une première ligne féminine interviendra en 2013.

Février

Lancement de l'Eau de Toilette *Jimmy Choo*

Ce parfum revisite avec originalité la première fragrance *Jimmy Choo*. Le gingembre, la rose thé, l'orchidée tigrée exotique et le bois de cèdre en font un parfum floral, fruité et moderne.

Mai

Lancement de la ligne *Jeanne Lanvin Couture* de Lanvin

Jeanne Lanvin Couture offre une déclinaison sophistiquée du premier opus *Jeanne Lanvin*. La fragrance conserve son caractère fruité et musqué, tout en s'enrichissant de notes plus sensuelles.

Lancement de la ligne *Jaïpur Bracelet* de Boucheron

Jaïpur Bracelet fait écho aux collections de la Maison Boucheron s'inspirant du bracelet traditionnel au Rajasthan offert aux jeunes mariées pour leur porter bonheur.

Juin

Distribution gratuite d'actions

Le 18 juin, la société a procédé à sa 13^e attribution gratuite d'actions, à raison d'une action nouvelle pour dix actions détenues.

Lancement du soin *Electro Shock* de Nickel

Ce soin tonifiant et anti teint terne, allie fraîcheur du citron vert et l'extrait de guarana stimulant et énergisant.

Juillet

Licence Burberry : arrêt des discussions avec Burberry

Le 27 juillet, après plusieurs mois de discussions, les sociétés Interparfums^{SA} et Burberry ne sont pas parvenues à finaliser un accord visant à créer un nouveau modèle opérationnel dédié à l'activité parfums & cosmétiques. Dans ce contexte, le contrat de licence prend fin au 31 décembre 2012 moyennant le paiement d'un prix de sortie de 181 millions d'euros.

Octobre

Lancement de la ligne *Ivoire* de Balmain

Fragrance mythique des années 80, le parfum *Ivoire* de la Maison Balmain combine l'accord floral de son cœur aérien ainsi que son sillage boisé.

Licence Burberry : accord de transition

Les sociétés Interparfums et Burberry ont signé un accord en vue d'assurer une transition dans des conditions satisfaisantes. Cet accord prévoit une période additionnelle de trois mois jusqu'au 31 mars 2013.

Signature d'un accord de licence parfums avec Karl Lagerfeld

Le 8 octobre, Karl Lagerfeld, maison de prêt-à-porter de renommée internationale, et Interparfums ont signé un accord mondial de licence exclusif d'une durée de 20 ans à effet au 1^{er} novembre 2012 pour la création et la distribution de lignes de parfums sous la marque Karl Lagerfeld. Le lancement d'une première ligne féminine interviendra en 2014.

Décembre

Trophée *Relations Investisseurs*

Interparfums a reçu le prix des Meilleures Relations Investisseurs dans la catégorie « Valeurs Moyennes » lors du 5^e Forum des Relations Investisseurs et de la Communication Financière.

1. PRINCIPES COMPTABLES

1.1. Général

En vertu des règlements européens 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur les normes internationales, les comptes consolidés de la société Interparfums au titre de l'exercice 2012 sont établis selon les normes comptables internationales IAS/IFRS applicables depuis 2005 telles qu'approuvées par l'Union européenne.

La base de préparation de ces informations financières résulte :

- des normes et interprétations IFRS applicables de manière obligatoire depuis 2005 ;
- des options retenues et des exemptions utilisées qui sont celles que le groupe a retenu pour l'établissement de ses comptes consolidés IFRS.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2012 ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 11 mars 2013. Ils seront définitifs lorsque l'Assemblée générale ordinaire du 22 avril 2013 les aura approuvés.

1.2. Évolutions du référentiel comptable

Les normes, amendements et interprétations suivants, en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2012, sont appliqués par la société dans ses comptes consolidés 2012 :

- Amendement IAS 1 « Présentation des autres éléments du résultat global ».

Ces textes n'ont pas d'impacts significatifs sur les états financiers consolidés de la société.

Les normes, amendements et interprétations suivants, en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2013, n'ont pas été appliqués par anticipation par la société dans ses comptes consolidés 2012 :

- amendement IAS 19 « Avantages du personnel ».

L'impact de l'application de ce texte est en cours d'évaluation.

1.3. Première adoption des IFRS

Pour sa première adoption des normes IFRS, sur les comptes établis au 31 décembre 2005 avec une date de transition au 1^{er} janvier 2004, Interparfums, comme autorisé par IFRS 1, a choisi pour son application des normes IFRS, les exemptions suivantes, pour les normes qui concernent la société :

- Immobilisations : le groupe a choisi de maintenir la valeur historique comme base de valorisation pour les immobilisations corporelles ;
- Paiement en actions et assimilés : pour les plans dénoués en actions, le groupe a choisi d'appliquer la norme IFRS 2 pour les plans octroyés après le 7 novembre 2002 dont les droits n'étaient pas encore acquis au 1er janvier 2005.

1.4. Principes et périmètre de consolidation

En mars et juin 2010, Interparfums a créé, respectivement, deux filiales « Interparfums Luxury Brands » aux États-Unis et « Interparfums Singapore » à Singapour qu'elle détient à 100 %.

En octobre 2010, Interparfums a acquis 49 % de sa filiale en Espagne « Inter España Parfums et Cosmetiques SL », qu'elle détient désormais à 100 %.

À cette même date, Interparfums a acquis 20 % de sa filiale en Italie « Interparfums Srl », qu'elle détient désormais à 71 %.

L'ensemble des sociétés détenues par le groupe est consolidé par intégration globale. Il s'agit des sociétés Interparfums Deutschland GmbH, Inter España Parfums et Cosmetiques SL, Interparfums Srl, Interparfums Ltd, Interparfums Suisse Sarl, Interparfums Luxury Brands et Interparfums Singapore.

Interparfums ^{SA}		% de détention	% d'intérêt
Interparfums Suisse Sarl	Suisse	100 %	100 %
Interparfums Deutschland GmbH	Allemagne	51 %	51 %
Inter España Parfums et Cosmetiques SL	Espagne	100 %	100 %
Interparfums Srl	Italie	71 %	71 %
Interparfums Ltd	Royaume-Uni	51 %	51 %
Interparfums Luxury Brands	États-Unis	100 %	100 %
Interparfums Singapore	Singapour	100 %	100 %

Les états financiers des filiales sont établis sur la même période comptable que celle de la société mère. L'exercice comptable est de 12 mois et se termine le 31 décembre.

1.5. Méthodes de conversion

La monnaie de fonctionnement et de présentation des comptes est l'Euro.

Les transactions réalisées en devises étrangères sont converties au cours des devises à la date des transactions. Les dettes et créances en devises sont converties aux cours en vigueur au 31 décembre 2012. Les pertes et profits résultant de la conversion des soldes concernés au cours du 31 décembre 2012 sont portés au compte de résultat. Les transactions qui font l'objet de couvertures de change sont converties aux cours négociés.

Les principaux cours retenus, pour la conversion des comptes des filiales, par rapport à l'euro, sont les suivants :

Devises	Taux de clôture		Taux moyen	
	2011	2012	2011	2012
Dollar US (USD)	1,2939	1,3194	1,3920	1,2848
Livre Sterling (GBP)	0,8353	0,8161	0,8679	0,8109
Dollar Singapour (SGD)	1,6819	1,6111	1,7489	1,6055
Franc Suisse (CHF)	1,2156	1,2072	1,2326	1,2053

1.6. Utilisation d'estimation

Dans le cadre du processus d'établissement des comptes consolidés, l'évaluation de certains soldes du bilan ou du compte de résultat nécessite l'utilisation d'hypothèses, estimations ou appréciations. Il s'agit notamment de la

valorisation des actifs incorporels, de la détermination du montant des provisions pour risques et charges, des provisions pour dépréciation des stocks et des impôts différés actifs.

Ces hypothèses, estimations ou appréciations sont établies sur la base d'informations ou situations existantes à la date d'établissement des comptes, qui peuvent se révéler, dans le futur, différentes de la réalité.

1.7. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires inclut principalement des ventes au départ de l'entrepôt vers nos distributeurs et agents et des ventes vers les détaillants pour la part d'activité réalisée par les filiales du groupe.

Ces ventes de produits de parfums et cosmétiques sont présentées nettes de toutes formes de remises et ristournes.

La reconnaissance du chiffre d'affaires est effectuée sur la base des conditions de transfert à l'acheteur des principaux risques et avantages inhérents à la propriété du bien. Les facturations de fin d'année dont le transfert de propriété est effectif sur l'année suivante ne sont pas prises en compte dans le chiffre d'affaires de l'année en cours.

1.8. Marques, autres immobilisations incorporelles et écart d'acquisition

Marques et autres immobilisations incorporelles

Les marques et autres immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, qu'il s'agisse de marques sous contrat de licence ou de marques acquises.

Ces marques, de notoriété internationale, bénéficient d'une protection juridique et ont une durée d'utilité indéfinie. Elles ne sont pas amorties.

Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité finie, comme les droits d'entrée pour acquisition des licences, sont amorties de façon linéaire sur la durée de la licence.

Le droit d'utilisation dont la société bénéficie sur les moules et outillage verrerie est classé en immobilisations incorporelles. Ces immobilisations sont à durée d'utilité finie et amorties sur une durée de trois à cinq ans.

Les licences et les droits d'entrée de licences font l'objet d'une évaluation au minimum annuelle selon la méthode des flux de trésorerie prévisionnels actualisés sur la durée de vie des licences qui seront générés par ces actifs. Les données utilisées dans ce cadre proviennent des budgets annuels et plans pluri-annuels établis sur la durée de vie des licences par la Direction.

Les marques en nom propre font l'objet d'une évaluation au minimum annuelle. La valeur nette comptable est comparée à sa valeur recouvrable qui est le maximum entre sa valeur d'utilité estimée à partir des flux prévisionnels issus des plans pluriannuels établis sur 5 ans actualisés à l'infini.

Le taux d'actualisation avant impôt retenu pour ces évaluations est le coût moyen pondéré du capital (WACC) de 7,60 % au 31 décembre 2012 contre 7,74 % au 31 décembre 2011. Ce taux a été déterminé à partir d'un taux d'intérêt long terme de 2 % correspondant à la moyenne des OAT françaises échéance 10 ans du dernier trimestre, du taux de rendement attendu par un investisseur dans ce secteur et de la prime de risque propre à l'activité de ce secteur. Le taux de croissance à l'infini retenu est de 2 % au 31 décembre 2012 et 1,5 % au 31 décembre 2011.

Une provision pour dépréciation est comptabilisée dès lors que la valeur ainsi déterminée est inférieure à la valeur comptable.

Les frais générés au moment de l'acquisition, analysés comme des frais accessoires directs, sont incorporés au coût de l'actif acquis.

Les autres immobilisations incorporelles sont amorties sur leur durée d'utilité et sont soumises à des tests s'il existe un indicateur de perte de valeur qui pourrait entraîner une dépréciation.

Écart d'acquisition

L'écart d'acquisition représente la différence entre le prix d'acquisition de titres de sociétés consolidées, et la part du groupe dans leur actif net retraité à cette date après évaluation de la juste valeur des actifs et passifs acquis.

Un écart d'acquisition positif a été constaté au bilan lors de l'achat de la société Nickel.

Cet écart d'acquisition fait l'objet d'une évaluation au moins annuelle, ou dès lors qu'un indice de perte potentielle de valeur existe. Lorsque la valeur nette comptable de cet écart devient supérieure au montant le plus élevé de sa valeur d'utilité ou de marché, une dépréciation est enregistrée du montant de la différence. La valeur d'utilité est fondée sur les flux de trésorerie futurs actualisés qui seront générés par ces actifs. La valeur de marché est déterminée par référence à des transactions similaires récentes ou à des évaluations réalisées par des experts indépendants dans une perspective de cession.

1.9. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) et sont amorties sur leur durée d'utilisation économique estimée de façon linéaire (2 à 5 ans). Les immobilisations corporelles incluent les moules relatifs aux capots.

1.10. Stocks et en-cours

Les stocks sont valorisés au plus bas de leur coût de revient ou de leur valeur probable de réalisation. Une provision pour dépréciation est constatée au cas par cas lorsque la valeur probable de réalisation est inférieure à la valeur comptable.

Le coût de revient des matières premières et approvisionnements est déterminé sur la base des prix moyens pondérés.

Le coût de revient des produits finis est déterminé en incorporant au coût des matières consommées les dépenses de production ainsi qu'une quote-part de charges indirectes évaluées sur la base d'un taux standard.

À la fin de chaque exercice, ces taux standard font l'objet d'une comparaison avec le taux effectivement obtenu sur la base des données réelles de fin d'année.

Les frais de publicité et promotion sont enregistrés lors de leur réception ou de leur production s'il s'agit de biens ou lors de la réalisation des prestations s'il s'agit de services.

1.11. Actifs financiers non courants

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées initialement au coût d'acquisition puis, à chaque clôture, à la juste valeur correspondant à la valeur de marché.

Toutes les valeurs mobilières du groupe ont été classifiées en « actifs disponibles à la vente » et présentées en « Actifs financiers non courants », car destinées à être conservées au-delà d'un an.

Les variations de valeur de marché à la clôture des « Actifs disponibles à la vente » sont enregistrées en capitaux propres. Toutefois, une baisse significative ou prolongée de la juste valeur en deçà du coût d'acquisition des titres, serait comptabilisée en résultat.

1.12. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour perte de valeur est pratiquée, au cas par cas, lorsque la valeur probable de réalisation est inférieure à la valeur comptable.

1.13. Impôts différés

Les impôts différés correspondant aux différences temporaires entre les bases fiscales et comptables des actifs et passifs consolidés ainsi qu'aux impôts sur retraitements de consolidation sont calculés selon la méthode du report variable qui tient compte des conditions d'imposition connues à la fin de l'exercice.

Les économies d'impôt résultant de déficits fiscaux reportables sont enregistrées en impôts différés actifs et dépréciées le cas échéant, seuls les montants dont l'utilisation est probable étant maintenus à l'actif du bilan.

1.14. Actifs financiers courants

Les actifs financiers courants représentent des placements réalisés sous forme de certificats de dépôt dont l'échéance est supérieure à trois mois.

1.15. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La ligne « Trésorerie et équivalents de trésorerie » inclut les disponibilités et les titres de placement présentant une liquidité inférieure à 3 mois, facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et dont la valeur présente un risque de variation négligeable.

1.16. Actions propres

Les actions Interparfums détenues par le groupe sont comptabilisées en déduction des capitaux propres consolidés, à leur coût d'acquisition.

En cas de cession, les résultats de cession sont inscrits directement en capitaux propres pour leur montant net d'impôt.

1.17. Provisions pour risques et charges

Pour indemnités de départ en retraite

Cette provision est destinée à faire face aux engagements correspondant à la valeur actuelle des droits acquis par les salariés relatifs aux indemnités conventionnelles auxquelles ils seront en mesure de prétendre lors de leur départ à la retraite. Pour l'évaluation des indemnités de départ à la retraite, Interparfums a retenu le mode de rupture conventionnelle instauré par l'arrêté du 23 juillet 2008 portant extension de l'accord interprofessionnel du 11 janvier 2008. Cette rupture résultera systématiquement d'une convention, signée entre l'employeur et le salarié, stipulant les conditions de la rupture. Le mode de départ, l'année passée, étant la mise à la retraite d'office, l'impact lié à cette modification d'hypothèse a été traité en coût des services passés. La méthode de calcul retenue est la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode prend en compte les droits et les salaires projetés au terme, la probabilité de versement ainsi que le prorata d'ancienneté permettant de ramener les engagements à hauteur des services déjà rendus par les salariés.

Ainsi, le calcul des engagements au titre des indemnités de fin de carrière consiste à estimer la valeur actuelle probable des prestations futures (VAP), c'est-à-dire les droits des salariés lors de leur départ en retraite en tenant compte de la probabilité de départ et de décès de ces salariés avant l'échéance ainsi que des facteurs de revalorisation et d'actualisation. Cette valeur actuelle probable est ensuite proratisée pour tenir compte de l'ancienneté acquise au sein de la société à la date de calcul.

Pour autres risques et charges

Une provision est comptabilisée lorsque l'entité a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé ; lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour régler l'obligation et lorsque le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

1.18. Instruments dérivés et de couverture

Les instruments dérivés et de couverture mis en place par le groupe visent à limiter l'exposition aux risques de taux ainsi qu'aux risques de change, sans vocation spéculative.

Des contrats de couvertures de change visant à couvrir des flux de trésorerie sont mis en place au moment de l'enregistrement

des créances. Il s'agit de contrats ayant une maturité de 3 à 6 mois en fonction de l'échéance des créances en devises (essentiellement le Dollar Américain et la Livre Sterling). Les pertes et les gains de change liés à ces contrats sont comptabilisés en résultat au moment de l'enregistrement des créances.

1.19. Emprunts

Lors de la comptabilisation initiale, les emprunts sont comptabilisés à leur juste valeur sur laquelle sont imputés les coûts de transaction directement attribuables à l'émission du passif.

À la clôture, les emprunts sont évalués au coût amorti, basé sur la méthode du taux d'intérêt effectif.

1.20. Autres dettes

Les autres dettes financières et d'exploitation sont initialement comptabilisées au bilan à la juste valeur. Celle-ci correspond généralement au montant de la facture lorsqu'il s'agit de dettes à court terme.

1.21. Stocks options

La norme IFRS2 requiert la constatation en résultat, en contrepartie des réserves, d'une charge équivalente à l'avantage accordé aux salariés lors de l'attribution de stocks options. Pour valoriser ces avantages, la société utilise le modèle Black-Scholes. Ce modèle permet de tenir compte des caractéristiques des plans (prix d'exercice, période d'exercice), des données du marché lors de l'attribution (taux sans risque, cours de l'action, volatilité, dividendes attendus) et d'une hypothèse comportementale des bénéficiaires. Les évolutions de valeur postérieures à la date d'octroi sont sans incidence sur cette évaluation initiale. La valeur des options est notamment fonction de leur durée de vie attendue. Cette charge est étalée sur la période d'acquisition des droits.

1.22. Frais de dépôt des marques

Dans le cadre de la norme IAS38, les dépenses relatives aux dépôts des noms de chaque marque ne sont pas immobilisables. Elles sont prises en charge en tant que « frais de recherches et conseils ».

1.23. Résultat par action

Le résultat par action est calculé sur la base du nombre moyen pondéré d'actions en circulation durant l'exercice, après déduction des actions propres inscrites en diminution des capitaux propres.

Le résultat par action après dilution est établi sur la base du nombre moyen pondéré d'actions en circulation durant

l'exercice, après déduction des seules actions propres pour lesquelles il est envisagé une détention de longue durée, et majoré du nombre moyen pondéré d'actions qui résulterait de la levée, durant l'exercice, des options de souscription existantes.

Pour rendre la lecture de ces éléments comparable, le résultat par action et le résultat par action dilué de l'année précédente sont systématiquement recalculés pour tenir compte de l'attribution d'actions gratuites de l'année en cours.

2. PRINCIPES DE PRÉSENTATION

2.1. Présentation du compte de résultat

Le compte de résultat consolidé du groupe est présenté par destination. Cette présentation a pour effet de ventiler les charges et les produits en fonction de leur destination (coût des ventes, charges commerciales, charges administratives) et non pas en fonction de la nature d'origine des charges et produits.

2.2. Présentation du bilan

Le bilan consolidé est présenté en fonction de la liquidité des actifs et passifs.

2.3. Information sectorielle

L'information sectorielle présentée est élaborée à partir de celle utilisée par le management au titre du suivi de l'activité du groupe.

2.3.1. Les métiers

Le groupe est organisé et piloté autour de deux centres de profits : l'activité « Parfums » et l'activité « Soins et Beauté ».

Au cours du 1^{er} semestre 2010, Interparfums a lancé ses premières lignes de maquillage sous la marque Burberry. Les résultats de cette activité sont suivis par la Direction Générale de l'entreprise dans le même pôle que l'activité « Cosmétique » déjà existante. Le secteur regroupant ces deux activités similaires est présenté sous l'intitulé « Soins et Beauté ».

Le groupe présente donc le détail de ces deux secteurs dont elle maîtrise les indices de performances.

2.3.2. Les secteurs géographiques

Le groupe a une activité internationale et analyse son chiffre d'affaires par zone géographique.

Les actifs nécessaires à l'activité sont principalement situés en France.

3. NOTES ANNEXES AU BILAN

3.1. Marques et autres immobilisations incorporelles

3.1.1. Nature des immobilisations incorporelles

En milliers d'euros	2011	+	-	2012
Brut				
Immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée				
Marque Nickel	2 133	-	-	2 133
Marque Lanvin	36 323	-	-	36 323
Immobilisations incorporelles à durée de vie définie				
Droit d'entrée licence S.T. Dupont	1 219	-	-	1 219
Droit d'entrée licence Burberry	5 000	-	(5 000)	-
Droit d'entrée licence Van Cleef & Arpels	18 250	-	-	18 250
Droit d'entrée licence Montblanc	1 000	-	-	1 000
Droit d'entrée licence Boucheron	15 000	-	-	15 000
Droit d'entrée licence Balmain	2 050	-	-	2 050
Droit d'entrée licence Karl Lagerfeld	-	12 877	-	12 877
Autres immobilisations incorporelles				
Droits sur moules et outillages verrerie	9 481	966	-	10 447
Dépôts de marques	500	-	-	500
Logiciels	2 087	296	(197)	2 186
Autres	165	-	-	165
Total brut	93 208	14 139	(5 197)	102 150
Amortissements et dépréciations				
Immobilisations incorporelles à durée indéterminée				
Marque Nickel	(384)	-	-	(384)
Immobilisations incorporelles à durée de vie définie				
Droit d'entrée licence S.T. Dupont	(1 219)	-	-	(1 219)
Droit d'entrée licence Burberry	(2 926)	(449)	3 375	-
Droit d'entrée licence Van Cleef & Arpels	(7 605)	(1 521)	-	(9 126)
Droit d'entrée licence Montblanc	(148)	(100)	-	(248)
Droit d'entrée licence Boucheron	(1 000)	(1 000)	-	(2 000)
Droit d'entrée licence Balmain	-	(171)	-	(171)
Droit d'entrée licence Karl Lagerfeld	-	(80)	-	(80)
Autres immobilisations incorporelles				
Droits sur moules et outillages verrerie	(7 653)	(756)	-	(8 409)
Dépôts de marques	(448)	(12)	-	(460)
Logiciels	(667)	(441)	197	(911)
Autres	(109)	(8)	-	(117)
Total amortissements et dépréciations	(22 159)	(4 538)	3 572	(23 125)
Total net	71 049	9 601	(1 625)	79 025

Marque Nickel

La société Interparfums étant propriétaire de la marque Nickel, acquise le 1^{er} avril 2004, aucun amortissement n'est constaté dans les comptes. La marque fait l'objet d'une évaluation, une fois par an, au 31 décembre.

Marque Lanvin

La marque Lanvin, ayant été acquise en classe 3 (parfums) en juillet 2007, aucun amortissement n'est constaté dans les comptes. La marque fait l'objet d'une évaluation, une fois par an, au 31 décembre.

Droit d'entrée licence S.T. Dupont

Un droit d'entrée de 869 milliers d'euros a été versé au 1^{er} avril 1997 et est amorti sur la durée de vie de la licence S.T. Dupont soit 11 ans. Un droit d'entrée complémentaire de 350 milliers d'euros a été versé en mars 2006. Le droit d'entrée de 1 219 milliers d'euros est totalement amorti depuis le 30 juin 2011.

Droit d'entrée licence Burberry

Du fait de la sortie anticipée du contrat Burberry, le droit d'entrée de 5 millions d'euros enregistré au titre de l'acquisition du droit d'exploitation de la licence a été soldé au 31 décembre 2012. Cette opération a généré une charge correspondant à la valeur nette comptable pour un montant de 1 625 milliers d'euros enregistrée sur la ligne « autres charges opérationnelles » du compte de résultat.

Droit d'entrée licence Van Cleef & Arpels

Un droit d'entrée de 18 millions d'euros a été versé au 1^{er} janvier 2007 et est amorti sur la durée de vie de la licence Van Cleef & Arpels soit 12 ans.

Droit d'entrée licence Montblanc

Un droit d'entrée de 1 million d'euros a été versé au 30 juin 2010 et est amorti sur la durée de vie de la licence Montblanc soit 10,5 ans.

Droit d'entrée licence Boucheron

Un droit d'entrée de 15 millions d'euros a été versé au 17 décembre 2010 et est amorti sur la durée de vie de la licence Boucheron soit 15 ans.

Droit d'entrée licence Balmain

Un droit d'entrée de 2 050 milliers d'euros a été constaté en 2011 et est amorti sur la durée de vie de la licence Balmain soit 12 ans à compter du 1^{er} janvier 2012.

Droit d'entrée licence Karl Lagerfeld

Un droit d'entrée de 12 877 milliers d'euros a été constaté en 2012 et est amorti sur la durée de vie de la licence Lagerfeld soit 20 ans à compter du 1^{er} novembre 2012.

Le droit d'entrée inclut l'écart entre la valeur nominale et la valeur actualisée de l'avance sur redevances pour 3 287 milliers d'euros (Cf. note 3.4 – Actifs financiers non courants).

Droits relatifs aux moules et outillages verrerie

Les droits relatifs aux moules et outillages verrerie sont amortis sur 5 ans. Les frais de design y afférents sont amortis sur 3 ans.

3.1.2. Tests de valeur

Marque Nickel

Une évaluation a été réalisée, en date du 31 décembre 2012, basée sur la méthode des redevances futures actualisées à l'infini. Aucune provision complémentaire n'a été constatée sur l'exercice.

Marque Lanvin

Une évaluation a été réalisée, en date du 31 décembre 2012, basée sur la méthode des cash-flows futurs actualisés à l'infini. Aucune dépréciation n'a été constatée.

Droits d'entrée des licences

L'ensemble des droits d'entrée a fait l'objet d'une évaluation, en date du 31 décembre 2012, basée sur la méthode des cash-flows futurs actualisés. Aucune provision n'a été constatée.

Pour l'ensemble des actualisations, le taux retenu est un coût moyen pondéré du capital (WACC) de 7,60 %.

Analyse de sensibilité

Une variation d'un point du taux d'actualisation avant impôt ou du taux de croissance à l'infini n'entraînerait pas de dépréciation complémentaire sur les marques et autres immobilisations incorporelles.

3.2. Écart d'acquisition

Un écart d'acquisition relatif à la participation de 100 % dans la société Nickel figure dans les comptes depuis le 31 décembre 2007. Cet écart d'acquisition correspond à une première prise de participation en juin 2004 à hauteur de 67,57 % pour un montant de 6 910 milliers d'euros et à une deuxième prise de participation en juin 2007 à hauteur de 32,43 % pour un montant de 3 518 milliers d'euros.

Chaque année, cet écart d'acquisition fait l'objet d'un test de perte de valeur. Sur l'exercice 2012, une dépréciation complémentaire de 1 411 milliers d'euros a été constatée. Les mouvements relatifs à l'écart d'acquisition s'analysent comme suit :

En milliers d'euros

Valeur brute	5 202
Dépréciations antérieures à 2012	(3 192)
Dépréciation 2012	(1 411)
Valeur nette au 31 décembre 2012	599

3.3. Immobilisations corporelles

En milliers d'euros	2011	+	-	2012
Installations générales	11 732	3 822	(509)	15 045
Matériel de bureau, informatique, mobilier	1 663	104	(87)	1 680
Moules et outillage capots	7 886	2 267	-	10 153
Autres ⁽¹⁾	1 003	121	(133)	991
Total brut	22 284	6 314	(729)	27 869
Amortissements et dépréciations ⁽¹⁾	(13 227)	(8 238)	613	(20 852)
Total net	9 057	(1 924)	(116)	7 017

(1) Dont immobilisations en location-financement (véhicules) pour un montant brut de 359 milliers d'euros et un amortissement cumulé de 300 milliers d'euros.

L'augmentation des immobilisations corporelles est notamment due à l'acquisition de nouveaux stands à destination de nouveaux points de vente et la fabrication de capots pour de nouvelles lignes.

L'augmentation des amortissements et des dépréciations est principalement due à l'accélération de l'amortissement des stands Burberry liée à la sortie anticipée du contrat.

3.4. Actifs financiers non courants

La signature du nouveau contrat de licence Karl Lagerfeld a donné lieu au versement d'une avance sur redevances, à imputer sur les redevances futures, de 9 589 milliers d'euros. Cette avance a été actualisée sur la durée de vie du contrat et ramené à 6 296 milliers d'euros à fin décembre 2012.

L'écart correspondant de 3 287 milliers d'euros a été intégré dans le coût du droit d'entrée (cf. note 3.1.1 – Nature des immobilisations incorporelles).

La juste valeur correspondant à la valeur de marché des valeurs mobilières de placement s'élève à 458 milliers d'euros au 31 décembre 2012.

3.5. Stocks et en-cours

En milliers d'euros	2011	2012
Matières premières et composants	40 190	33 120
Produits finis	66 179	68 335
Total brut	106 369	101 455
Dépréciations sur matières premières	(307)	(5 214)
Dépréciations sur produits finis	(4 895)	(9 042)
Total Dépréciations	(5 202)	(14 256)
Total net	101 167	87 199

La diminution des stocks de matières premières est principalement due à l'anticipation de l'arrêt de la production des produits Burberry.

L'importante augmentation des dépréciations sur stocks (matières premières et composants) est principalement due aux conditions contractuelles de reprise des stocks par la société Burberry faisant suite à l'arrêt de la licence.

3.6. Créances clients et comptes rattachés

En milliers d'euros	2011	2012
Total brut	133 077	110 696
Dépréciations	(3 968)	(4 517)
Total net	129 109	106 179

La diminution des créances clients est principalement due à la baisse du délai moyen de règlement clients et à un comparable 2011 fortement impacté par le lancement de la ligne *Burberry Body* en septembre 2011.

Les échéances des créances clients s'analysent comme suit :

En milliers d'euros	2011	2012
Non échues	113 354	92 706
De 0 à 90 jours	14 989	13 925
De 91 à 180 jours	987	420
De 181 à 360 jours	351	126
Plus de 360 jours	3 396	3 519
Total brut	133 077	110 696

Les créances à échéance de plus de 360 jours sont principalement dues à la cessation de paiement d'un de nos distributeurs. Ces créances sont entièrement provisionnées.

3.7. Autres créances

En milliers d'euros	2011	2012
Charges constatées d'avance	2 182	2 306
Comptes courant Holding	264	362
Taxe sur la valeur ajoutée	2 411	2 061
Instruments de couvertures	-	594
Autres	923	298
Total	5 780	5 621

3.8. Actifs financiers courants et Trésorerie & équivalents de trésorerie

3.8.1. Actifs financiers courants

Les actifs financiers courants représentent des placements réalisés sous forme de certificats de dépôt dont l'échéance est supérieure à trois mois.

En 2012, aucun certificat de dépôt n'avait une échéance supérieure à trois mois.

3.8.2. Trésorerie et équivalents de trésorerie

En milliers d'euros	2011	2012
Certificats de dépôt à moins de trois mois	17 387	219 787
Comptes bancaires	9 213	9 216
Trésorerie et équivalents de trésorerie	26 600	229 003

Sur l'année 2012, la hausse de la trésorerie est essentiellement due à l'indemnité de sortie versée par la société Burberry à hauteur de 181,2 millions d'euros.

3.9. Capitaux propres

3.9.1. Capital social

Au 31 décembre 2012, le capital de la société Interparfums est composé de 22 000 301 actions entièrement libérées d'une valeur nominale de 3 euros, détenu à 73,2 % par la société Interparfums Holding.

Les augmentations de capital de l'exercice 2012 sont dues à la levée d'options de souscription d'actions et à l'augmentation de capital par attribution gratuite d'actions du 18 juin 2012 à hauteur d'une action nouvelle pour dix actions anciennes.

3.9.2. Plans d'options de souscription d'actions

Les salariés de la société et de ses filiales, bénéficient régulièrement de plans d'options de souscription.

Concernant les dirigeants mandataires sociaux, les règles d'attribution de stock options sont établies en fonction du niveau de responsabilité et la performance de la société. La quantité de stock options attribuées aux dirigeants mandataires sociaux peut varier au regard de l'évolution des performances de la société sur la période.

Les Conseils d'Administration du 17 décembre 2009 et du 8 octobre 2010 ont décidé, en ce qui concerne les options octroyées aux dirigeants sociaux à ces dates, que l'exercice de ces options sera conditionné par des critères de performances internes reposant sur le chiffre d'affaires de la société. Sur cette base, le nombre d'options exerçables est fonction de la croissance moyenne réelle du chiffre d'affaires par rapport à l'objectif de croissance moyenne du chiffre d'affaires. Cet objectif est fixé par le Conseil d'Administration sur la période d'indisponibilité fiscale de 4 ans dont sont assortis les plans d'option de souscription d'actions.

Le Conseil d'Administration a décidé que ces mandataires devront conserver les actions issues de l'exercice des options à hauteur de 10 % pendant toute la durée du mandat, conformément aux dispositions de l'article L. 225-185 du Code de commerce.

En 2012, aucun plan d'options n'a été émis.

Les caractéristiques des plans en vie sont les suivantes :

Plans	Nombre de bénéficiaires	Nombre d'options attribuées à l'origine	Date d'attribution	Période d'acquisition des droits	Prix d'exercice ⁽¹⁾
Plan 2008 (IP Inc.)	96	84 500	14/02/08	4 ans	11,30 \$
Plan 2009	135	87 000	17/12/09	4 ans	13,25 €
Plan 2010	143	114 700	08/10/10	4 ans	18,85 €

(1) Prix de souscription corrigé des émissions d'actions gratuites.

Durant la période, les mouvements des plans émis par Interparfums^{SA} s'analysent comme suit :

Plans	Nombre d'options en vie au 31/12/2011	Conversions de l'exercice	Attributions de l'exercice	Attributions d'actions gratuites	Annulations de l'exercice	Nombre d'options en vie au 31/12/2012
Plan 2006	136 434	(132 948)	-	-	(3 486)	-
Plan 2009	103 939	-	-	10 368	(1 210)	113 097
Plan 2010	125 840	-	-	12 199	(3960)	134 079
	366 213	(132 948)	-	22 567	(8 656)	247 176

Au 31 décembre 2012, le nombre potentiel d'actions Interparfums^{SA} à créer est de 247 176 titres.

L'ensemble des salariés du groupe a bénéficié, en février 2008, d'un plan de souscription d'actions émis par la société mère Interparfums Inc. Ce plan a été comptabilisé selon IFRIC 11 et est facturé à Interparfums^{SA} par la société mère.

L'avantage accordé aux salariés lors de l'attribution de stocks options a été calculé suivant le modèle Black-Scholes, en application de la norme IFRS 2. L'impact de ce calcul, incluant le plan américain, représente une charge étalée sur la durée d'acquisition des droits. Elle s'élève à 267 milliers d'euros pour l'année 2012 et à 346 milliers d'euros pour l'année 2011.

L'estimation de la juste valeur de chaque option de souscription d'actions en vie, basée sur le modèle Black-Scholes, a été calculée à la date d'attribution avec les hypothèses suivantes :

Plans	Juste valeur de l'option	Taux d'intérêts sans risque	Rendement du dividende	Taux de volatilité	Cours de bourse de l'action retenu pour l'évaluation
Plan 2008 ⁽¹⁾	3,96 \$	2,72 %	1,20 %	39 %	11,59 \$
Plan 2009	4,27 €	3,56 %	2,67 %	30 %	17,60 €
Plan 2010	6,55 €	2,81 %	1,81 %	30 %	22,95 €

(1) Le plan 2008 a été émis par la maison mère Interparfums Inc.

La durée de vie des options est de 6 ans pour l'ensemble des plans.

3.9.3. Actions propres

Dans le cadre du programme de rachat d'actions visé par l'Assemblée générale en date du 27 avril 2012, 31 583 actions Interparfums sont détenues par la société au 31 décembre 2012, soit 0,14 % du capital.

Les mouvements sur la période se décomposent comme suit :

En milliers d'euros	Nombre de titres	Valeur
Au 31 décembre 2011	53 803	882
Acquisition	146 626	2 894
Attribution gratuite du 18 juin 2012	3 990	-
Reprise de dépréciations	-	204
Cession	(172 836)	(3 354)
Au 31 décembre 2012	31 583	626

La gestion du programme de rachat est effectuée par un prestataire de services d'investissement, dans le cadre d'un contrat de liquidité conformément à la charte de déontologie de l'AMAFI.

Les actions acquises dans ce cadre le sont dans les limites suivantes :

- le prix maximum d'achat est fixé à 40 euros par action, hors frais d'acquisition ;
- le total des actions détenues ne peut dépasser 5 % du nombre d'actions composant le capital de la société.

3.9.4. Intérêts minoritaires

Les intérêts minoritaires sont relatifs à la part non détenue dans les filiales européennes (Interparfums Deutschland GmbH (49 %), Interparfums Srl (29 %) et Interparfums Ltd (49 %)). Ils se décomposent comme suit :

En milliers d'euros	31/12/11	31/12/12
Part des réserves des minoritaires	371	283
Part de résultat des minoritaires	(94)	(165)
Intérêts minoritaires	277	118

Les minoritaires ont une obligation irrévocable de compenser les pertes par un investissement complémentaire.

3.9.5. Stratégie capitalistique

La société n'est soumise à aucune obligation spécifique d'ordre réglementaire ou contractuel en matière de capital social.

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-123 du Code de commerce, l'Assemblée générale du 29 septembre 1995 a décidé de créer des actions ayant un droit de vote double. Ces actions doivent être entièrement libérées et inscrites sur le Registre des actions de la société, sous la forme nominative, depuis trois ans minimum.

La politique de distribution de dividendes, mise en place depuis 1998, représente aujourd'hui plus de 30 % du résultat

net consolidé, permettant d'assurer une rémunération aux actionnaires, tout en les associant à la croissance du Groupe. Début mai 2012, il a été versé un dividende de 0,50 euro par titre soit un total de 9,9 millions d'euros.

En matière de financement, du fait du niveau important des capitaux propres et d'un taux d'endettement faible, le groupe peut faire appel à des établissements de crédit par le biais d'emprunts à moyen terme en cas de financement d'opérations importantes.

Le niveau des capitaux propres consolidés est régulièrement suivi afin de s'assurer d'une flexibilité financière suffisante permettant à la société d'étudier toute opportunité en termes de croissance externe.

3.10. Provisions pour risques et charges

En milliers d'euros	2011	Dotations	Reprises		2012
			Utilisées	Non Utilisées	
Provision indemnités de départ en retraite	2 127	867			2 994
Total provisions pour charges à + d'un an	2 127	867	-	-	2 994
Provisions pour risques à - d'un an	49	-	-	(1)	48
Total provisions pour risques et charges	2 176	867	-	(1)	3 042

Depuis 2008, l'évaluation des indemnités de départ à la retraite est calculée selon le mode de rupture conventionnelle instauré par l'arrêté du 23 juillet 2008 portant extension de l'accord interprofessionnel du 11 janvier 2008.

Pour l'année 2012, les hypothèses suivantes ont été retenues : une rupture conventionnelle à l'âge de 65 ans, un taux de charges sociales patronales de 48 % pour l'ensemble des salariés, un taux de revalorisation annuelle des salaires de 5 %, un taux de rotation annuel de l'ensemble du personnel de 5 % pour les âges inférieurs à 55 ans et nul au-delà, les tables de mortalité TH 00-02 pour les hommes et TF 00-02 pour les femmes et un taux d'actualisation des obligations privées à 10 ans IBOXX de 3,20 %.

Le montant des coûts des services passés non comptabilisés a été enregistré en engagement hors bilan pour 520 milliers d'euros au 31 décembre 2012.

À partir de ces hypothèses, la charge annuelle de 867 milliers d'euros enregistrée en résultat courant se décompose comme suit :

- coût des services rendus : 240 milliers d'euros ;
- coût financier : 116 milliers d'euros ;
- amortissement des services rendus antérieurs : 22 milliers d'euros ;
- perte liée aux variations d'écart actuariels : 489 milliers d'euros.

3.11. Emprunts et dettes financières à plus ou moins d'un an

La totalité des dettes financières à moyen terme est remboursée depuis fin septembre 2012.

3.11.1. Ventilation des dettes financières par échéances et par taux

En milliers d'euros	Total	À - d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Crédit-bail sur véhicules	62	62	-	-
Découverts bancaires	21 076	21 076	-	-
Total au 31 décembre 2012	21 138	21 138	-	-

En milliers d'euros	Total	À - d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts à taux variables (Euribor 3M)	3 353	3 353	-	-
Emprunts à taux fixe	-	-	-	-
Crédit-bail sur véhicules	109	97	12	-
Découverts bancaires	9 205	9 205	-	-
Total au 31 décembre 2011	12 667	12 655	12	-

L'augmentation des découverts bancaires est notamment due à l'ouverture d'une ligne de crédit destinée à financer l'acquisition de la licence Karl Lagerfeld.

Cette ligne de crédit de 20 millions d'euros a été utilisée à hauteur de 19 millions d'euros dont l'échéance est le 25 avril 2013 renouvelable jusqu'au 12 octobre 2013.

3.11.2. Analyse des dettes financières

	Lanvin	Van Cleef & Arpels
Date de mise en place	28 septembre 2007	1 ^{er} janvier 2007
Montant initial (milliers d'euros)	22 000	18 000
Durée de l'emprunt	5 ans	5 ans
Taux	Variable	Fixe
	Euribor- 3M + 0,40 %	4,1 %
Remboursements	trimestriel	trimestriel
Montant dû au 31/12/2012 (milliers d'euros)	-	-

3.11.3. Dispositions particulières

L'emprunt Lanvin, contracté en septembre 2007 a été adossé à un swap taux fixe de 4,42 %.

Au 30 septembre 2012, cet emprunt a été entièrement remboursé. Le swap y afférant a été soldé avec un impact positif de 53 milliers d'euros enregistrés en résultat.

3.11.4. Covenants

Les covenants attachés aux emprunts contractés par la société mère sont les suivants :

- rapport endettement financier / situation nette;
- rapport endettement financier / capacité d'autofinancement.

En 2012, l'ensemble de ces emprunts a été remboursé.

3.12. Impôts différés

Les impôts différés représentés principalement par les différences temporaires entre comptabilité et fiscalité, les impôts différés sur les retraitements de consolidation et les impôts différés enregistrés sur la base des déficits reportables lorsqu'ils sont récupérables se présentent comme suit :

En milliers d'euros	2011	Variations par réserves	Variations par résultat	2012
Impôts différés actif				
Différences temporaires comptabilité/fiscalité	1 632	-	3 441	5 073
Couverture de change	46	-	(43)	3
Swap sur emprunt	19	-	(19)	-
Déficits reportables	486	-	(38)	448
Marge interne sur stocks	2 646	-	1 561	4 207
Frais de publicité et promotion	1 334	-	(484)	850
Autres	100	16	(35)	81
Total impôts différés actif avant dépréciation	6 263	16	4 383	10 662
Dépréciation des impôts différés actifs	(486)	-	38	(448)
Total impôts différés actif nets	5 777	16	4 421	10 214
Impôts différés passif				
Différences temporaires comptabilité/fiscalité	-	-	-	-
Frais d'acquisition	632	-	(6)	626
Stocks options	-	96	(96)	-
Plus-values sur actions propres	-	114	(114)	-
Valeur de marché des titres	70	11	-	81
Écart d'évaluation	770	-	-	770
Autres	-	-	148	148
Total impôts différés passif	1 472	221	(68)	1 625
Total impôts différés nets	(4 305)	205	(4 489)	(8 589)

L'augmentation des différences temporaires est principalement liée à la forte augmentation de la provision pour participation des salariés.

L'augmentation de l'impôt différé afférent à la marge interne sur stocks est principalement liée à la hausse des stocks de la filiale américaine.

3.13. Dettes fournisseurs et autres dettes à moins d'un an

3.13.1. Fournisseurs et comptes rattachés

La diminution importante des comptes fournisseurs est principalement due aux effets de la sortie du contrat Burberry, notamment la baisse du volume des achats de composants et l'ajustement des dépenses publicitaires.

3.13.2 Autres dettes

En milliers d'euros	2011	2012
Avoirs à établir	3 218	4 924
Dettes fiscales et sociales	10 344	20 328
Redevances à payer	5 927	6 242
Couvertures de change	2 730	-
Autres dettes	1 386	864
Total	23 605	32 358

La variation des dettes fiscales et sociales est principalement due au caractère non récurrent, sur 2012, du montant de la participation des salariés et du forfait social lié à la sortie du contrat Burberry.

3.14. Instruments financiers

3.14.1. Ventilation des actifs et passifs financiers par catégories

Les tableaux ci-dessous présentent les instruments financiers au bilan selon les catégories d'évaluation définies par la norme IAS 39.

En milliers d'euros	Notes	Valeur au bilan	Juste valeur	Juste valeur par résultat	Actifs dispo à la vente	Prêts et créances ou dettes	Instru- ments dérivés
Au 31 décembre 2012							
Immobilisations financières		1 751	1 751	-	-	1 751	-
Actifs financiers non courants	3.4	6 754	6 754	-	458	6 296	-
Clients et comptes rattachés	3.6	106 179	106 179	-	-	106 179	-
Autres créances	3.7	5 621	5 621	-	-	5 027	594
Trésorerie et équivalent	3.8	229 003	229 003	-	-	229 003	-
Actifs		349 308	349 308	-	458	348 256	594
Emprunts et dettes financières	3.11	62	62	-	-	62	-
Fournisseurs et comptes rattachés		68 395	68 395	-	-	68 395	-
Concours bancaires	3.11	21 076	21 076	-	-	21 076	-
Autres dettes	3.13	32 358	32 358	-	-	32 358	-
Passifs		121 891	121 891	-	-	121 891	-

En milliers d'euros	Notes	Valeur au bilan	Juste valeur	Juste valeur par résultat	Actifs dispo à la vente	Prêts et créances ou dettes	Instru- ments dérivés
Au 31 décembre 2011							
Immobilisations financières		1 128	1 128	-	-	1 128	-
Actifs financiers non courants	3.4	432	432	-	432	-	-
Clients et comptes rattachés	3.6	129 109	129 109	-	-	129 109	-
Autres créances	3.7	5 780	5 780	-	-	5 780	-
Trésorerie et équivalent	3.8	26 600	26 600	-	-	26 600	-
Actifs		163 049	163 049	-	432	162 617	-
Emprunts et dettes financières	3.11	3 462	3 462	53	-	3 409	-
Fournisseurs et comptes rattachés		96 238	96 238	-	-	96 238	-
Concours bancaires	3.11	9 205	9 205	-	-	9 205	-
Autres dettes	3.13	23 605	23 605	-	-	20 875	2 730
Passifs		132 510	132 510	53	-	129 727	2 730

3.14.2.

Ventilation par méthode de valorisation des actifs et passifs financiers

Les instruments financiers se répartissent de la manière suivante entre les différents niveaux de juste valeur définis par l'amendement de la norme IFRS 7.

En milliers d'euros	Valeur au bilan	Juste valeur	Cotations boursières (niveau 1)	Modèle interne avec paramètres observables (niveau 2)	Cotations privées (niveau 3)
Au 31 décembre 2012					
Immobilisations financières	1 751	1 751	-	1 751	-
Actifs financiers non courants	6 754	6 754	458	6 296	-
Clients et comptes rattachés	106 179	106 179	-	106 179	-
Autres créances	5 621	5 621	-	5 621	-
Trésorerie et équivalent	229 003	229 003	-	229 003	-
Actifs	349 308	349 308	458	348 850	-
Emprunts et dettes financières	62	62	-	62	-
Fournisseurs et comptes rattachés	68 395	68 395	-	68 395	-
Concours bancaires	21 076	21 076	-	21 076	-
Autres dettes	32 358	32 358	-	32 358	-
Passifs	121 891	121 891	-	121 891	-

En milliers d'euros	Valeur au bilan	Juste valeur	Cotations boursières (niveau 1)	Modèle interne avec paramètres observables (niveau 2)	Cotations privées (niveau 3)
Au 31 décembre 2011					
Immobilisations financières	1 128	1 128	-	1 128	-
Actifs financiers non courants	432	432	432	-	-
Clients et comptes rattachés	129 109	129 109	-	129 109	-
Autres créances	5 780	5 780	-	5 780	-
Trésorerie et équivalent	26 600	26 600	-	26 600	-
Actifs	163 049	163 049	432	162 617	-
Emprunts et dettes financières	3 462	3 462	-	3 462	-
Fournisseurs et comptes rattachés	96 238	96 238	-	96 238	-
Concours bancaires	9 205	9 205	-	9 205	-
Autres dettes	23 605	23 605	-	23 605	-
Passifs	132 510	132 510	-	132 510	-

3.15.

Gestion des risques

Les principaux risques liés à l'activité et à la structure du groupe portent sur l'exposition aux risques de taux ainsi qu'aux risques de change pour lesquels le groupe utilise des instruments dérivés. Les autres risques auxquels le groupe pourrait être exposé n'entraînent pas la détermination d'éléments chiffrés significatifs.

3.15.1.

Exposition aux risques de taux

L'exposition du groupe aux variations de taux d'intérêt est due principalement à son endettement. La politique menée par le groupe a pour but la sécurisation des frais financiers par la mise en place de couvertures, sous forme de contrats d'échanges de taux d'intérêt (swaps taux fixe) et des garanties de taux plancher et plafond (floor et caps).

Ces instruments financiers n'ont pas été qualifiés de couverture au regard de la norme IAS 39. Le groupe considère, néanmoins, que ces opérations ne présentent pas de caractère spéculatif et sont nécessaires à la gestion efficace de son exposition au risque de taux d'intérêt.

Au 31 décembre 2012, les instruments financiers sur risques de taux sont entièrement soldés en lien avec le remboursement du solde sur l'emprunt correspondant.

Sensibilité aux taux d'intérêt

La charge d'intérêt enregistrée dans les comptes 2012 au titre des dettes moyen terme représente la charge maximale possible compte tenu du taux plafond prévu dans les conditions du swap taux fixe.

3.15.2. Exposition aux risques de liquidité

La position nette des actifs et passifs financiers par échéance se décompose comme suit :

En milliers d'euros	À - d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Actifs financiers	229 003	458	6 296
Passifs financiers	(21 138)	-	-
Position nette avant gestion	207 865	458	6 296
Gestion des actifs et passifs	-	-	-
Position nette après gestion	207 865	458	6 296

3.15.3. Exposition aux risques de change

Les positions nettes du groupe dans les principales devises étrangères sont les suivantes :

En milliers d'euros	USD	GBP	YEN	CAD
Actifs	41 053	7 886	779	1 294
Passifs	(2 300)	(23)	(71)	(30)
Exposition nette avant couverture au cours de clôture	38 753	7 863	708	1 264
Instruments financiers de couverture	(36 412)	(6 371)	-	-
Exposition nette après couvertures	2 341	1 492	708	1 264

Par ailleurs, le groupe réalise une part importante de son chiffre d'affaires en devises et supporte donc un risque de change lié à l'évolution du cours de ces devises, principalement sur le Dollar Américain (41,2 % des ventes) et dans une moindre mesure sur la Livre Sterling (8,2 % des ventes) et sur le Yen Japonais (1,3 % des ventes).

Politique de risques de change

La politique de risque de change du groupe vise à couvrir les expositions liées principalement aux flux monétaires résultant de l'activité réalisée en Dollar Américain, en Livre Sterling et en Yen Japonais.

Pour ce faire, le groupe utilise des contrats de ventes à terme, selon des procédures interdisant toute opération spéculative. Toute opération de couverture de change est adossée, en montant et en maturité, à un sous-jacent économique identifié.

Au 31 décembre 2012, le groupe a couvert près de 89 % de ses créances en Dollar Américain et près de 81 % de ses créances en Livre Sterling liées aux créances clients enregistrées.

Sensibilité aux risques de change

Le groupe estime qu'une variation de 10 % de la parité Dollar US contre Euro est un changement de variable de risque pertinent et raisonnablement possible dans une année. Une hausse instantanée des cours de change (Dollar Américain et Livre Sterling) de 10 % conduirait à constater une hausse maximale du chiffre d'affaires de 21,9 millions d'euros et du résultat opérationnel de 17,2 millions d'euros. Une baisse de 10 % de ces mêmes parités aurait un impact symétrique avec les mêmes montants.

3.15.4. Exposition aux risques de contrepartie

Les instruments financiers utilisés par le groupe pour gérer ses risques de taux d'intérêts et de change sont contractés avec des contreparties disposant d'une notation de référence. Au 31 décembre 2012, les contreparties (selon Standard & Poor's) sont notées A.

Les dépôts de trésorerie sont effectués auprès d'institutions financières disposant d'une notation émanant d'une agence spécialisée. Au 31 décembre 2012, les contreparties (selon Standard & Poor's) sont notées A pour 100 %.

4. NOTES ANNEXES AU COMPTE DE RÉSULTAT

4.1. Répartition du chiffre d'affaires consolidé par marque

En milliers d'euros	2011	2012
Burberry	221 749	234 664
Lanvin	57 825	60 407
Montblanc	30 610	46 146
Jimmy Choo	29 417	40 096
Van Cleef & Arpels	20 399	17 838
Boucheron	8 372	16 437
S.T. Dupont	13 164	13 772
Paul Smith	14 172	11 589
Nickel	2 036	1 878
Balmain	-	1 463
Autres	585	1 170
Total chiffre d'affaires	398 328	445 460

4.2. Coût des ventes

En milliers d'euros	2011	2012
Achats de matières premières, marchandises et emballages	(171 677)	(148 694)
Variation de stocks et dépréciations	43 479	(812)
PLV (Publicité sur le Lieu de Vente)	(10 100)	(7 546)
Salaires	(3 339)	(3 326)
Sous-traitance	(1 832)	(626)
Transport sur achats	(1 101)	(788)
Autres charges liées au coût des ventes	(1 032)	(1 743)
Total coût des ventes	(145 602)	(163 535)

4.3. Charges commerciales

En milliers d'euros	2011	2012
Publicité	(91 860)	(98 052)
Redevances	(35 879)	(40 855)
Salaires	(16 541)	(17 154)
Sous-traitance	(25 370)	(27 829)
Transport	(5 828)	(5 791)
Commissions	(2 011)	(2 216)
Voyages et déplacements	(3 115)	(3 078)
Dotations et reprises amortissement/dépréciations	(7 014)	(9 405)
Autres charges liées à la fonction commerciale	(6 247)	(7 898)
Total charges commerciales	(193 865)	(212 278)

4.4.

Charges administratives

En milliers d'euros	2011	2012
Achats et charges externes	(4 035)	(3 550)
Salaires	(4 871)	(4 670)
Impôts et taxes	(708)	(739)
Dotations et reprises amortissement/dépréciations	(795)	(823)
Autres charges liées à la fonction administrative	(1 548)	(1 712)
Total charges administratives	(11 957)	(11 494)

4.5.

Autres produits et charges opérationnels

Les autres produits et charges opérationnels incluent les opérations liées à la fin du contrat de licence Burberry ainsi qu'à la perte de valeur constatée sur l'écart d'acquisition Nickel.

Ils se décomposent comme suit :

En milliers d'euros	Autres produits opérationnels	Autres charges opérationnelles
Indemnité de fin de licence Burberry	181 200	-
Dotations aux amortissements et provisions	-	(10 247)
Participation complémentaire des salariés y compris charges sociales	-	(10 467)
Cession du droit d'entrée Burberry	-	(1 625)
Autres charges liés à la fin de la licence	-	(2 800)
Total opérations liées à la fin de licence Burberry	181 200	(25 139)
Dotation complémentaire perte de valeur Nickel	-	(1 411)
Total des autres produits et charges opérationnels	181 200	(26 550)

83

4.6.

Résultat financier

En milliers d'euros	2011	2012
Produits financiers	550	447
Intérêts et charges assimilées	(1 055)	(1 084)
Coût de l'endettement financier net	(505)	(637)
Pertes de change	(2 796)	(4 193)
Gains de change	3 910	1 815
Total résultat de change	1 114	(2 378)
Autres charges et produits financiers	(43)	(8)
Total résultat financier	566	(3 023)

L'évolution du résultat de change est principalement liée à un effet sur le Dollar Américain, défavorable sur le deuxième semestre 2012.

4.7.

Impôts sur les bénéfices

4.7.1.

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

En milliers d'euros	2011	2012
Impôt courant France	(15 097)	(75 023)
Impôt courant étranger	(2 323)	(3 549)
Total impôt courant	(17 420)	(78 572)
Impôts différés France	417	4 845
Impôts différés étranger	342	(356)
Total impôts différés	759	4 489
Total impôts sur les bénéfices	(16 661)	(74 083)

La hausse de la charge d'impôt est essentiellement due à la prise en compte dans le résultat opérationnel de l'indemnité de sortie de contrat Burberry à hauteur de 181,2 millions d'euros.

4.7.2.

Rapprochement entre la charge d'impôt comptabilisée et la charge d'impôt théorique

Plusieurs éléments expliquent la différence entre la charge effective d'impôt et la charge théorique calculée par application sur le résultat avant impôt du taux d'imposition de 36,10 % en vigueur en France pour les années 2011 et 2012.

En milliers d'euros	2011	2012
Base d'imposition	46 867	209 780
Impôt théorique calculé au taux d'imposition de la maison mère	(16 919)	(75 731)
Effet des écarts de taux d'impôts	1 908	1 275
Constatation des produits d'impôts non activés antérieurement	810	215
Impôts différés non constatés sur déficits de la période	(35)	(177)
Différences permanentes non déductibles	(2 425)	335
Impôt sur les bénéfices	(16 661)	(74 083)

La variation des différences permanentes est principalement due à la non déductibilité en 2011, de l'impôt sur l'abandon de créance consenti à la filiale espagnole.

4.8.

Résultats par action

En milliers d'euros, sauf nombre d'actions et résultats par action en euros	2011	2012
Résultat net consolidé	30 300	135 862
Nombre moyen d'actions	18 918 963	20 957 788
Résultat net par action⁽¹⁾	1,60	6,48
Effet dilutif sur options de souscription d'actions :		
Nombre d'actions complémentaires potentielles	74 313	33 809
Nombre moyen d'actions après effet des conversions potentielles	18 993 276	20 991 597
Résultat net par action dilué⁽¹⁾	1,60	6,47

(1) Retraité des actions gratuites attribuées sur les années 2011 et 2012.

5. INFORMATIONS SECTORIELLES

5.1. Les métiers

En milliers d'euros	2011			2012		
	Parfums	Soins et Beauté	Total	Parfums	Soins et Beauté	Total
Chiffre d'affaires	392 436	5 892	398 328	437 264	8 196	445 460
Résultat opérationnel courant	52 149	(5 848)	46 301	65 202	(8 460)	56 742
Pertes de valeur	-	(603)	(603)	-	(1 411)	(1 411)
Marques, licences et écarts d'acquisition	69 250	3 809	73 059	77 227	2 397	79 624
Stocks	96 665	4 502	101 167	84 980	2 219	87 199
Autres actifs opérationnels	178 152	766	178 918	366 500	1 473	367 973
Total actifs opérationnels	344 117	9 077	353 194	528 707	6 089	534 796
Passifs opérationnels	132 407	1 156	133 563	185 275	38	185 313

Les actifs et passifs d'exploitation sont principalement employés en France.

5.2. Les secteurs géographiques

Le chiffre d'affaires par secteur géographique se décompose comme suit :

En milliers d'euros	2011	2012
Amérique du Nord	80 253	103 583
Amérique du Sud	36 759	35 433
Asie	65 347	72 903
Europe de l'Est	34 722	38 108
Europe de l'Ouest	103 283	108 540
France	33 702	35 116
Moyen-Orient	39 942	46 605
Afrique	4 320	5 172
Total	398 328	445 460

6. AUTRES INFORMATIONS

6.1. Engagements hors bilan

La présentation des engagements hors bilan ci-dessous s'appuie sur la recommandation AMF n° 2010-14 du 6 décembre 2010.

6.1.1. Synthèse des engagements hors bilan donnés

En milliers d'euros	2011	2012
Engagements hors bilan donnés liés aux activités opérationnelles de la société	312 531	167 473
Autres engagements hors bilan donnés	542	520
Total des engagements donnés	313 073	167 993

6.1.2. Engagements hors bilan donnés liés aux activités opérationnelles de la société

En milliers d'euros	Principales caractéristiques	2011	2012
Minima garantis sur redevances de marque ⁽¹⁾	Minima contractuels de redevances dus quel que soit le chiffre d'affaires réalisé sur chacune des marques sur l'exercice.	254 500	130 000
Loyers sur locaux du siège	Loyers à venir sur la durée restante des baux commerciaux (3, 6 ou 9 ans).	3 974	2 652
Minima garantis sur entrepôts de stockage et de logistique	Minima contractuels de rémunération des entrepôts quel que soit le volume d'affaires réalisé sur l'exercice.	9 180	10 065
Commandes fermes de composants (stocks à disposition)	Stocks de composants à disposition chez les fournisseurs que la société s'est engagée à acheter au fur et à mesure des besoins de mise en production.	44 877	24 756
Total des engagements donnés liés aux activités opérationnelles		312 531	167 473

(1) La diminution des minima garantis sur les redevances de marque est principalement due à la fin anticipée du contrat Burberry.

6.1.3. Engagements hors bilan donnés liés aux activités financières de la société

Le montant de l'engagement sur les ventes à terme en devises au 31 décembre 2012 s'élève à 48 043 milliers de Dollar Américain et 5 200 milliers de Livre Sterling.

6.1.4. Autres engagements hors bilan donnés

En milliers d'euros	Principales caractéristiques	2011	2012
Engagements de retraite	Part du coût des services rendus différés en hors bilan suite à l'application de l'arrêté du 23/07/2008 et amortie sur 28 ans.	542	520
Total des autres engagements donnés		542	542

La loi 2004-391 du 4 mai 2005 reconnaissant aux salariés un Droit Individuel à la Formation (DIF), la société est engagée sur la base de 21 heures par an et par salarié. Le nombre d'heures de formation acquis au titre du DIF par les salariés du groupe s'élève à 7 352 au 31 décembre 2012. Le nombre d'heures de formation consommées au titre du DIF par les salariés du groupe au cours de l'année 2012 a été de 1 731.

6.1.5. Engagements donnés par échéance au 31 décembre 2012

En milliers d'euros	Total	À - d'un an	De 1 à 5 ans	5 ans et +
Minima garantis sur les redevances de marque	130 000	9 830	50 620	69 550
Loyers sur locaux du siège	2 652	868	1 644	140
Minima garantis sur entrepôts de stockage et de logistique	10 065	1 342	5 368	3 355
Commandes fermes de composants (stocks à disposition)	24 756	24 756	-	-
Engagements donnés liés aux activités opérationnelles	167 473	36 796	57 632	73 045
Cautions bancaires	-	-	-	-
Engagements donnés liés aux activités financières	-	-	-	-
Engagements de retraite	520	22	87	411
Autres engagements donnés	520	22	87	411
Total des engagements donnés	167 993	36 818	57 719	73 456

Les échéances sont définies en fonction de la durée des contrats (contrats de licences, de bail, de logistique...).

6.1.6. Engagements reçus

Le montant de l'engagement reçu sur les achats à terme en devises au 31 décembre 2012 s'élèvent à 36 921 milliers d'euros pour les couvertures en Dollar Américain et 6 465 milliers d'euros pour les couvertures en Livre Sterling soit un total d'engagements de 43 386 milliers d'euros.

6.2. Accords de licence

	Contrat	Date de début de concession	Durée	Date de fin
Burberry	Origine	Juillet 1993	13 ans et 6 mois	-
	Renouvellement	Juillet 2004	12 ans et 6 mois	Anticipé Décembre 2012
S.T. Dupont	Origine	Juillet 1997	11 ans	-
	Renouvellement	Janvier 2006	5 ans et 6 mois	-
	Renouvellement	Janvier 2011	6 ans	Décembre 2016
Paul Smith	Origine	Janvier 1999	12 ans	-
	Renouvellement	Juillet 2008	7 ans	Décembre 2017
Van Cleef & Arpels	Origine	Janvier 2007	12 ans	Décembre 2018
Jimmy Choo	Origine	Janvier 2010	12 ans	Décembre 2021
Montblanc	Origine	Juillet 2010	10 ans et 6 mois	Décembre 2020
Boucheron	Origine	Janvier 2011	15 ans	Décembre 2025
Balmain	Origine	Janvier 2012	12 ans	Décembre 2023
Repetto	Origine	Janvier 2012	13 ans	Décembre 2024
Karl Lagerfeld	Origine	Novembre 2012	20 ans	Octobre 2032

Le renouvellement de la licence Burberry au 1^{er} juillet 2004, est assorti d'une option de 5 années supplémentaires et d'une option de rachat de la licence par Burberry Ltd à la valeur de marché au 31 décembre 2011.

Le 21 décembre 2010, Les sociétés Interparfums et Burberry ont prolongé d'une année certains termes de leur accord de licence et notamment sa durée jusqu'au 31 décembre 2017. L'option de rachat de la licence a par ailleurs été décalée du 31 décembre 2011 au 31 décembre 2012.

Le 20 décembre 2011, Burberry a exercé son option en vue d'évaluer le prix de rachat du contrat de licence.

Le 16 juillet 2012, la société Burberry a exercé son option de sortie du contrat de licence existant entre les parties.

Le 27 juillet 2012, les deux sociétés ont décidé de mettre un terme au contrat de licence qui prendra fin au 31 décembre 2012 moyennant le paiement d'un prix de sortie de 181 millions d'euros (hors créances clients, stocks et immobilisations corporelles).

Le 11 octobre 2012, dans le cadre du prochain transfert de l'activité parfums et cosmétiques, les sociétés Interparfums et Burberry ont signé un accord en vue d'assurer une transition dans des conditions satisfaisantes. Cet accord prévoit une période additionnelle de trois mois jusqu'au 31 mars 2013 et confirme le paiement du prix de sortie au 31 décembre 2012.

Selon les termes de l'accord, Interparfums continuera à gérer les parfums jusqu'au 31 mars 2013, date à laquelle cette activité sera reprise par Burberry.

Le 8 octobre 2012, les sociétés Karl Lagerfeld et Interparfums ont signé un accord mondial de licence d'une durée de 20 ans à effet au 1^{er} novembre 2012 pour la création, la fabrication et la distribution de parfums sous la marque.

6.3. Marques en propres

Lanvin

Fin juillet 2007, la société Interparfums a acquis la propriété des marques Lanvin pour les produits de parfums et de maquillages auprès de la société Jeanne Lanvin.

Les sociétés Interparfums et Lanvin ont conclu un accord d'assistance technique et créative pour le développement de nouveaux parfums, effectif jusqu'au 30 juin 2019 et fonction des niveaux de vente. La société Lanvin bénéficie d'une option de rachat des marques, exerçable au 1^{er} juillet 2025.

Nickel

En avril 2004, Interparfums a pris une participation majoritaire dans la société de cosmétiques pour hommes Nickel. En juin 2007, la société est devenue propriétaire à 100 % de la marque.

6.4. Assurance

Le capital d'un contrat d'assurance vie concernant le Président-Directeur Général ayant la société Interparfums^{SA} comme bénéficiaire s'élève à 15 millions d'euros.

6.5. Données sociales

6.5.1. Effectifs par catégorie

Présents au	31/12/2011	31/12/2012
Cadres	118	119
Agents de maîtrise	14	7
Employés	95	79
Total	227	205

6.5.2. Effectifs par département

Présents au	31/12/2011	31/12/2012
Direction Générale	2	2
Production & Opérations	32	35
Burberry Fragrances	39	32
Luxe & Fashion	26	28
France	67	46
Finances & Juridique	37	36
Filiales	24	26
Total	227	205

La diminution des effectifs est principalement due à la fin des contrats de professionnalisation et des contrats à durée déterminée (cf. note 4.1.2 du rapport de gestion consolidé).

6.5.3. Charges de personnel

En milliers d'euros	2011	2012
Salaires	15 963	16 392
Charges sociales	6 680	6 902
Participation	1 782	1 600
Coût des stocks options	346	267
Total charges de personnel	24 771	25 161

Par ailleurs, pour l'année 2012, un montant de 227 milliers d'euros a été versé par la société au titre de la retraite complémentaire des dirigeants.

6.6. Informations relatives aux parties liées

6.6.1. Comité de Direction

Les neuf membres du Comité de Direction ont des responsabilités en termes de stratégie, direction et contrôle. Ils sont titulaires d'un contrat de travail et perçoivent à ce titre une rémunération se décomposant comme suit :

En milliers d'euros	2011	2012
Salaires, bonus et charges sociales	4 063	4 266
Coût des paiements en actions	48	89

Les dirigeants, M. Philippe Bénacín et M. Jean Madar, co-fondateurs, de la société Interparfums^{SA} sont également dirigeants et actionnaires majoritaires de la société mère Interparfums Inc.

6.6.2. Conseil d'Administration

Les onze membres du Conseil d'Administration ont, des responsabilités en termes de stratégie, conseil, croissance externe et contrôle. Seuls les administrateurs externes perçoivent des jetons de présence se décomposant comme suit :

En milliers d'euros	2011	2012
Jetons de présence perçus ⁽¹⁾	63	66

(1) Calculés en fonction de la présence effective à chacun des Conseils d'Administration.

6.6.3. Relations avec la société mère

Les comptes de la société Interparfums^{SA} et de ses filiales, par l'intermédiaire de leur société mère Interparfums Holding, sont consolidés par intégration globale dans les comptes de la société Interparfums Inc. – 551 Fifth Avenue – New York NY 10176, États-Unis. Il n'existe pas de transactions significatives entre Interparfums^{SA} et Interparfums Inc. ou Interparfums Holding.

6.7.

Honoraires des Commissaires aux Comptes

Le montant total des honoraires de commissariat aux comptes porté au compte de résultat relatif au contrôle légal des comptes se décompose comme suit :

En milliers d'euros	2011	%	2012	Mazars %
Commissariat et certification des comptes individuels et consolidés :				
De l'émetteur	320	80 %	284	65 %
De ses filiales intégrées globalement	81	20 %	153	35 %
Autres prestations directement liées	-	-	-	-
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement	-	-	-	-
Total	401	100 %	437	100 %

En milliers d'euros	2011	%	SFECO & Fiducia Audit 2012	%
Commissariat et certification des comptes individuels et consolidés :				
De l'émetteur	100	98 %	100	100 %
De ses filiales intégrées globalement	-	-	-	-
Autres prestations directement liées	2	2 %	-	-
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement	-	-	-	-
Total	102	100 %	100	100 %

6.8.

Événements postérieurs à la clôture

Néant.

7.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport, relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Interparfums, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS, tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Nous avons procédé à l'appréciation des approches retenues par la société pour l'évaluation des actifs incorporels et écarts d'acquisition, des stocks, des créances clients, des impôts différés et des provisions pour risques et charges telles que respectivement décrites dans les notes 1.8, 1.10, 1.12, 1.13 et 1.17 de l'annexe. Nos travaux ont consisté à apprécier le caractère raisonnable des données et hypothèses sur lesquelles se fondent ces éléments et à revoir les calculs effectués par la société et à vérifier qu'une information appropriée est donnée en annexe.
- Nous avons procédé à l'appréciation de l'approche retenue par la société pour l'évaluation des impacts financiers liés à la fin anticipée du contrat Burberry, telle que décrite dans les notes 3.1.1, 3.3, 3.5, 3.13.2 et 4.5 de l'annexe. Nos travaux ont consisté à apprécier le caractère raisonnable et approprié des méthodologies et des hypothèses sur lesquelles se fondent ces éléments et à vérifier qu'une information appropriée est donnée en annexe.
- Nous avons procédé à l'appréciation de l'approche retenue par la société pour l'évaluation des impacts financiers liés à la signature du contrat avec Karl Lagerfeld, telle que décrite dans les notes 3.1.1. « Nature des immobilisations incorporelles » et 3.4 « Actifs financiers non courants » de l'annexe. Nos travaux ont consisté à apprécier le caractère raisonnable et approprié des méthodologies et hypothèses retenues sur lesquelles se fondent ces éléments et à vérifier qu'une information appropriée est donnée en annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Paris et à Courbevoie, le 27 mars 2013

Les Commissaires aux Comptes

Mazars
Simon Beillevaire

SFECO & Fiducia Audit
Gilbert Métoudi

COMPTES DE LA SOCIÉTÉ MÈRE

ÉTATS FINANCIERS *P. 93*

PRINCIPES COMPTABLES *P. 96*

NOTES ANNEXES AU BILAN *P. 98*

NOTES ANNEXES AU COMPTE DE RÉSULTAT *P. 103*

AUTRES INFORMATIONS *P. 106*

RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES *P. 111*

Compte de résultat Interparfums SA

En milliers d'euros	Notes	2011	2012
Chiffre d'affaires	3.1	369 106	407 090
Production stockée		18 054	(237)
Reprises sur provisions et amortissements	3.2	3 018	4 349
Autres produits		7	-
Total des produits d'exploitation		390 185	411 202
Achats de marchandises et matières premières		126 972	122 963
Autres achats et charges externes	3.3	144 341	150 211
Impôts, taxes et versements assimilés		2 961	3 522
Salaires et traitements		14 505	14 604
Charges sociales		6 679	8 595
Dotations aux amortissements	3.4	8 235	9 974
Dotations aux provisions	3.4	3 295	20 464
Autres charges	3.5	42 068	48 988
Total des charges d'exploitation		349 056	379 321
Résultat d'exploitation		41 129	31 881
Intérêts et autres produits financiers		3 945	3 223
Reprises sur provisions et transferts de charge		966	1 994
Différences positives de change		3 803	1 944
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		-	135
Total des produits financiers	3.6	8 714	7 296
Dotations aux amortissements et provisions		1 367	1 499
Intérêts et autres charges financières		4 438	1 232
Différences négatives de change		2 458	3 912
Charges nettes de cession de valeurs mobilières de placement		93	23
Total des charges financières	3.7	8 357	6 666
Résultat financier		357	630
Résultat courant avant impôts		41 486	32 510
Reprises sur provisions et transferts de charge		932	-
Produit exceptionnel d'exploitation		-	181 236
Total des produits exceptionnels		932	181 236
Charges exceptionnelles d'exploitation		-	1 731
Total des charges exceptionnelles		-	1 731
Résultat exceptionnel	3.8	932	179 504
Participation des salariés		1 782	10 324
Impôt sur les bénéfices	3.9	15 097	75 023
Bénéfice		25 539	126 668

Bilan Interparfums^{SA}

Actif

En milliers d'euros	Notes	2011			2012
		Net	Brut	Amort & Prov	Net
Actif immobilisé					
Immobilisations incorporelles 2.1					
Concessions, brevets et droits		30 977	57 536	21 670	35 866
Fonds commercial		5 371	8 125	5 580	2 545
Autres immobilisations incorporelles		1 419	2 185	904	1 281
Immobilisation en cours		378	348	-	348
Immobilisations corporelles 2.2					
Installations techniques, matériel, outillage		3 010	9 073	5 760	3 313
Autres immobilisations corporelles		5 676	17 029	14 595	2 434
Immobilisations en cours		124	1 195	117	1 078
Immobilisations financières 2.3					
Participations et créances rattachées		36 496	37 449	263	37 186
Autres immobilisations financières		1 886	2 233	-	2 233
Total actif immobilisé		85 337	135 173	48 889	86 284
Actif circulant					
Stocks et en-cours	2.4	96 561	93 805	13 624	80 181
Avances & acomptes versés/commandes		42	-	-	-
Clients et comptes rattachés	2.5	127 965	101 709	674	101 035
Autres créances	2.6	11 868	23 436	400	23 036
Valeurs mobilières de placement	2.7	17 609	219 999	-	219 999
Disponibilités		49	769	-	769
Charges constatées d'avance		2 183	2 306	-	2 306
Total actif circulant		256 277	442 024	14 698	427 326
Écarts de conversion actif		1 073	1 473	-	1 473
Total actif		342 687	578 670	63 587	515 083

Passif

En milliers d'euros	Notes	2011	2012
Capitaux propres (avant répartition)			
Capital	2.8	59 602	66 001
Primes d'émission		377	-
Réserve légale		5 378	5 960
Autres réserves		123 040	134 468
Résultat de l'exercice		25 539	126 668
Total capitaux propres		213 936	333 097
Provisions pour risques et charges			
	2.9	3 201	4 467
Dettes			
Emprunts et dettes financières	2.10	11 048	19 631
Fournisseurs et comptes rattachés	2.11	85 808	53 796
Dettes fiscales et sociales	2.12	9 483	81 653
Autres dettes	2.13	19 005	22 365
Total dettes		125 344	177 445
Écart de conversion passif		206	76
Total passif		342 687	515 083

ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX

Faits marquants de l'exercice 2012

Janvier

Entrée en vigueur de la licence Balmain

L'activité commerciale a débuté, basée sur quatre lignes existantes.

Entrée en vigueur de la licence Repetto

Le lancement d'une première ligne féminine interviendra en 2013.

Février

Lancement de l'Eau de Toilette *Jimmy Choo*

Ce parfum revisite avec originalité la première fragrance *Jimmy Choo*. Le gingembre, la rose thé, l'orchidée tigrée exotique et le bois de cèdre en font un parfum floral, fruité et moderne.

Mai

Lancement de la ligne *Jeanne Lanvin Couture* de Lanvin

Jeanne Lanvin Couture offre une déclinaison sophistiquée du premier opus *Jeanne Lanvin*. La fragrance conserve son caractère fruité et musqué, tout en s'enrichissant de notes plus sensuelles.

Lancement de la ligne *Jaipur Bracelet* de Boucheron

Jaipur Bracelet fait écho aux collections de la Maison Boucheron s'inspirant du bracelet traditionnel au Rajasthan offert aux jeunes mariées pour leur porter bonheur.

Juin

Distribution gratuite d'actions

Le 18 juin, la société a procédé à sa 13^e attribution gratuite d'actions, à raison d'une action nouvelle pour dix actions détenues.

Lancement du soin *Electro Shock* de Nickel

Ce soin tonifiant et anti teint terne, allie fraîcheur du citron vert et l'extrait de guarana stimulant et énergisant.

Juillet

Licence Burberry : arrêt des discussions avec Burberry

Le 27 juillet, après plusieurs mois de discussions, les sociétés Interparfums^{SA} et Burberry ne sont pas parvenues à finaliser un accord visant à créer un nouveau modèle opérationnel dédié à l'activité parfums & cosmétiques. Dans ce contexte, le contrat de licence prend fin au 31 décembre 2012 moyennant le paiement d'un prix de sortie de 181 millions d'euros.

Octobre

Lancement de la ligne *Ivoire* de Balmain

Fragrance mythique des années 80, le parfum *Ivoire* de la Maison Balmain combine l'accord floral de son cœur aérien ainsi que son sillage boisé.

Licence Burberry : accord de transition

Les sociétés Interparfums et Burberry ont signé un accord en vue d'assurer une transition dans des conditions satisfaisantes. Cet accord prévoit une période additionnelle de trois mois jusqu'au 31 mars 2013.

Signature d'un accord de licence parfums avec Karl Lagerfeld

Le 8 octobre, Karl Lagerfeld, maison de prêt-à-porter de renommée internationale, et Interparfums ont signé un accord mondial de licence exclusif d'une durée de 20 ans à effet au 1^{er} novembre 2012 pour la création et la distribution de lignes de parfums sous la marque Karl Lagerfeld. Le lancement d'une première ligne féminine interviendra en 2014.

Décembre

Trophée *Relations Investisseurs*

Interparfums a reçu le prix des Meilleures Relations Investisseurs dans la catégorie « Valeurs Moyennes » lors du 5^e Forum des Relations Investisseurs et de la Communication Financière.

1. PRINCIPES COMPTABLES

1.1. Général

Les comptes annuels de l'exercice 2012 sont établis en euros dans le respect des conventions générales prescrites par le plan comptable général, issu du règlement n° 99-03 du comité de réglementation comptable et des méthodes d'évaluation décrites ci après.

Les comptes de la société sont établis conformément aux dispositions de la législation française et aux pratiques généralement admises en France, dans le respect du principe de prudence et dans l'hypothèse de continuité de l'exploitation, de permanence des méthodes comptables et d'indépendance des exercices.

1.2. Méthodes de conversion

Les transactions réalisées en devises étrangères sont converties au cours des devises à la date des transactions. Les dettes et créances en devises sont converties aux cours en vigueur au 31 décembre 2012. Les gains et pertes non réalisés sont portés en écart de conversion. Les pertes de change latentes font l'objet de provisions. Les transactions qui font l'objet de couverture de change sont converties aux cours négociés.

1.3. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont constituées, principalement, de dépenses engagées dans le cadre de l'acquisition de licences ou de marques (hors frais d'acquisition) et des droits sur l'utilisation des moules et outillage verrerie.

Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité finie, tels que les droits d'entrée pour acquisition des licences sont amorties de façon linéaire sur la durée de la licence.

Les droits sur les moules et outillage verreries sont amortis linéairement sur une durée de 3 à 5 ans.

Les marques, les droits d'entrée de licences et les fonds de commerce font l'objet d'une évaluation annuelle selon la méthode des flux de trésorerie prévisionnels actualisés qui seront générés par ces actifs. Les données utilisées dans ce cadre proviennent des budgets annuels et plans pluriannuels établis par la Direction. Une provision pour dépréciation est comptabilisée dès lors que la valeur ainsi déterminée est inférieure à la valeur comptable.

1.4. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) et sont amorties sur leur durée d'utilisation économique estimée de façon linéaire (de 2 à 5 ans).

Depuis le 1^{er} janvier 2005, la société applique les règles comptables découlant des deux règlements du C.R.C. n° 2002-10 relatif aux dépréciations des actifs et n° 2004-6 relatif à la définition et à l'évaluation des actifs.

1.5. Immobilisations financières

Les titres, prêts et avances sont comptabilisés à leur coût historique. Les titres de participation et autres titres immobilisés font l'objet d'une provision en cas de dépréciation par rapport à la valeur d'usage (actif net, cours de bourse, rentabilité...).

1.6. Stocks et en-cours

Les stocks sont valorisés au plus bas de leur coût de revient ou de leur valeur probable de réalisation. Une provision pour dépréciation est constatée au cas par cas lorsque la valeur probable de réalisation est inférieure à la valeur comptable.

Le coût de revient des matières premières et approvisionnements est déterminé sur la base des prix moyens pondérés.

Le coût de revient des produits finis est déterminé en incorporant au coût des matières consommées les dépenses de production ainsi qu'une quote-part de charges indirectes évaluées sur la base d'un taux standard.

À la fin de chaque exercice, ces taux standard font l'objet d'une comparaison avec le taux effectivement obtenu sur la base des données réelles de fin d'année.

1.7. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée au cas par cas lorsque la valeur probable de réalisation est inférieure à la valeur comptable.

1.8. Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et font l'objet d'une provision en cas de dépréciation par rapport à leur valeur d'inventaire.

1.9. Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance sont essentiellement composées de droits à l'image étalés sur la durée d'utilisation.

1.10. Provisions pour risques et charges

Pour indemnités de départ en retraite

Cette provision est destinée à faire face aux engagements correspondant à la valeur actuelle des droits acquis par les salariés relatifs aux indemnités conventionnelles auxquelles ils seront en mesure de prétendre lors de leur départ à la retraite. Pour l'évaluation des indemnités de départ à la retraite 2012, Interparfums a retenu le mode de rupture conventionnelle instauré par l'arrêté du 23 juillet 2008 portant extension de l'accord interprofessionnel du 11 janvier 2008. Cette rupture résultera systématiquement d'une convention, signée entre l'employeur et le salarié, stipulant les conditions de la rupture. La méthode de calcul retenue est la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode prend en compte les droits et les salaires projetés au terme, la probabilité de versement ainsi que le prorata d'ancienneté permettant de ramener les engagements à hauteur des services déjà rendus par les salariés.

Ainsi, le calcul des engagements au titre des indemnités de fin de carrière consiste à estimer la valeur actuelle probable des prestations futures (VAP), c'est-à-dire les droits des salariés lors de leur départ en retraite en tenant compte de la probabilité de départ et de décès de ces salariés avant l'échéance ainsi que des facteurs de revalorisation et d'actualisation. Cette valeur actuelle probable est ensuite proratisée pour tenir compte de l'ancienneté acquise au sein de la société à la date de calcul.

Pour autres risques et charges

Les risques et charges nettement précisés quant à leur objet et que des événements survenus ou en cours rendent probables, entraînent la constitution de provisions. Ces provisions sont ré-estimées à chaque clôture en fonction de l'évolution de ces risques.

1.11. Instruments financiers

La société réalisant une partie de ses transactions en devises étrangères, des contrats de change à terme de devises ou des options de change sur devises sont utilisés, uniquement pour se prémunir des variations de ces devises par rapport à l'Euro. Conformément aux méthodes de conversion énoncées ci-dessus, les instruments de couverture utilisés sont affectés à des créances et à des dettes.

1.12. Charges et produits exceptionnels

Les charges et les produits exceptionnels sont les charges et les produits résultant d'événements ou de transactions clairement distincts des activités ordinaires de l'entreprise et dont on ne s'attend pas à ce qu'elles se reproduisent de manière fréquente ou régulière.

1.13. Actions propres

Les actions propres détenues par la société au titre du programme de rachat d'actions sont enregistrées en « autres immobilisations financières ». Une provision pour dépréciation est constituée le cas échéant. Les plus ou moins values réalisées au cours de l'exercice sont comptabilisées en résultat.

1.14. Informations relatives aux parties liées

Les comptes de la société Interparfums et de ses filiales Interparfums Deutschland GmbH, Inter España Parfums et Cosmetiques SL, Interparfums Srl, Interparfums Ltd, Interparfums Suisse Sarl, Interparfums Luxury Brands et Interparfums Singapore Pte, par l'intermédiaire de leur société mère Interparfums Holding, sont consolidés par intégration globale dans les comptes de la société Interparfums Inc. – 551 Fifth Avenue – New York NY 10176, États-Unis.

Il n'existe pas de transactions significatives entre Interparfums et Interparfums Inc.

2. NOTES ANNEXES AU BILAN

2.1. Immobilisations incorporelles

En milliers d'euros	2011	+	-	2012
Brut				
Droit d'entrée licence S.T. Dupont	1 219	-	-	1 219
Droit d'entrée licence Burberry	5 000	-	(5 000)	-
Droit d'entrée licence Van Cleef & Arpels	18 000	-	-	18 000
Droit d'entrée licence Montblanc	1 000	-	-	1 000
Droit d'entrée licence Boucheron	15 000	-	-	15 000
Droit d'entrée licence Balmain	2 050	-	-	2 050
Droit d'entrée licence Karl Lagerfeld	-	9 590	-	9 590
Droits sur moules et outillages verrerie	9 102	997	-	10 099
Dépôts de marques	577	-	-	577
Fonds commercial	8 125	-	-	8 125
Logiciels	2 086	297	(197)	2 186
Immobilisations en cours	378	-	(30)	348
Total brut	62 537	10 882	(5 227)	68 194
Amortissements	(21 638)	(4 508)	3 572	(22 574)
Dépréciations	(2 754)	(2 826)	-	(5 580)
Total net	38 145	3 551	(1 655)	40 040

Droit d'entrée licence S.T. Dupont

Un droit d'entrée de 869 milliers d'euros a été versé au 1^{er} avril 1997 et est amorti sur la durée de vie de la licence S.T. Dupont soit 11 ans. Un droit d'entrée complémentaire de 350 milliers d'euros a été versé en mars 2006. Au 30 juin 2011, le droit d'entrée de 1 219 milliers d'euros est totalement amorti.

Droit d'entrée licence Burberry

Du fait de la sortie anticipée du contrat Burberry, le droit d'entrée de 5 millions d'euros enregistré au titre de l'acquisition de la licence a été soldé au 31 décembre 2012. Cette opération a fait ressortir une valeur nette comptable de 1 625 milliers d'euros enregistrée sur la ligne « charges exceptionnelles » du compte de résultat.

Droit d'entrée licence Van Cleef & Arpels

Fin septembre 2006, les groupes Van Cleef & Arpels et Interparfums ont signé un accord mondial de licence pour la fabrication et la distribution de parfums et produits dérivés sous la marque Van Cleef & Arpels pour une durée de 12 ans à compter du 1^{er} janvier 2007. Ce contrat est assorti d'un droit d'entrée de 18 millions d'euros amorti sur la durée de vie de la licence.

Droit d'entrée licence Montblanc

Un droit d'entrée de 1 million d'euros a été versé en juin 2010 et est amorti sur la durée de vie de la licence Montblanc soit 10,5 ans.

Droit d'entrée licence Boucheron

Un droit d'entrée de 15 millions d'euros a été versé en décembre 2010 et est amorti sur la durée de vie de la licence Boucheron soit 15 ans.

Droit d'entrée licence Balmain

Un droit d'entrée de 2 050 milliers d'euros a été versé en juillet 2011 et est amorti sur la durée de vie de la licence Balmain soit 12 ans à compter du 1^{er} janvier 2012.

Droit d'entrée licence Karl Lagerfeld

Un droit d'entrée de 9 590 milliers d'euros a été constaté en 2012 et est amorti sur la durée de vie de la licence Lagerfeld soit 20 ans à compter du 1^{er} novembre 2012.

Marque Lanvin

La marque Lanvin, acquise en classe 3 en juillet 2007, a été apportée en juin 2008, pour sa valeur comptable, à la filiale Interparfums Suisse.

2.2. Immobilisations corporelles

En milliers d'euros	2011	+	-	2012
Brut				
Moules et outillages	7 760	1 313	-	9 073
Autres immobilisations corporelles	13 845	3 846	(662)	17 029
Immobilisation en cours	124	1 071	-	1 195
Total brut	21 729	6 230	(662)	27 297
Amortissements	(12 919)	(5 469)	556	(17 832)
Dépréciations	-	(2 640)	-	(2 640)
Total net	8 810	(1 879)	(106)	6 825

Droits relatif aux moules et outillages

Les droits relatifs aux moules et outillage verrerie sont amortis sur 5 ans. Les frais de design y afférents sont amortis sur 3 ans.

Fonds commercial

Au 1^{er} octobre 2008, la société a absorbé par « Transmission Universelle de Patrimoine » la société Nickel qu'elle détenait à 100 %. Cette opération a généré un mali technique de fusion enregistré en fonds de commerce.

Le mali technique a été déterminé par différence entre la situation nette comptable de la société Nickel au 1^{er} octobre, et la valeur des titres Nickel dans la société Interparfums.

Le mali de fusion, a été affecté, extra-comptablement de la façon suivante :

En milliers d'euros	
Marque Nickel	2 133
Fonds de commerce	5 947
Total	8 080

Le fonds commercial a fait l'objet au 31 décembre 2012 d'une évaluation afin de déterminer la nécessité de déprécier l'actif en cas de perte de valeur. Ces tests sont basés sur des méthodes de cash flows futurs actualisés pour la marque et sur l'évaluation réalisée par des experts indépendants dans une perspective de cession pour le fonds commercial.

Au 31 décembre 2012, une dépréciation complémentaire 2 826 milliers d'euros a été constatée portant la dépréciation du fond commercial à 5 580 milliers d'euros.

2.3. Immobilisations financières

En milliers d'euros	2011	+	-	2012
Brut				
Titres de participation Interparfums Suisse	34 712	-	-	34 712
Autres titres de participation	2 737	-	-	2 737
Créances rattachées	312	4 200	(3 627)	885
Dépôts de garantie loyers	692	30	-	722
Actions propres	1 086	2 894	(3 354)	626
Total brut	39 539	7 124	(6 981)	39 682
Dépréciations	(1 157)	(26)	920	(263)
Total net	38 382	7 098	(6 061)	39 419

Au 31 décembre 2012, la société détient 31 583 actions Interparfums, soit 0,15 % du capital.

2.4. Stocks et en-cours

En milliers d'euros	2011	2012
Matières premières et composants	40 191	33 120
Produits finis	60 857	60 685
Total brut	101 048	93 805
Dépréciations sur matières premières	(307)	(5 214)
Dépréciations sur produits finis	(4 180)	(8 410)
Total net	96 561	80 181

La diminution des stocks de matières premières est principalement due à l'anticipation de l'arrêt de la production des produits Burberry.

L'importante augmentation des dépréciations sur stocks (matières premières et composants) est principalement due aux conditions contractuelles de reprise des stocks par la société Burberry faisant suite à l'arrêt de la licence.

2.5. Clients et comptes rattachés

En milliers d'euros	2011	2012
Total brut	128 238	101 709
Dépréciations	(273)	(674)
Total net	127 965	101 035

Les échéances des créances clients s'analysent comme suit :

En milliers d'euros	2011	2012
Non échues	120 064	93 937
De 0 à 90 jours	6 883	6 967
De 91 à 180 jours	812	233
De 181 à 360 jours	-	14
Plus de 360 jours	479	558
Total brut	128 238	101 709

La diminution des créances clients est principalement due à la baisse du délai moyen de règlement client et à un comparable 2011 fortement impacté par le lancement de la ligne *Burberry Body* en septembre 2011.

2.6.

Autres créances

En milliers d'euros	2011	2012
Taxe sur la valeur ajoutée	2 365	1 743
Impôt sur les sociétés	915	-
Groupe et associés	7 737	11 792
Fournisseurs débiteurs	594	76
Avance sur royalties Karl Lagerfeld	-	9 589
Autres	257	236
Total brut	11 868	23 436
Dépréciations des comptes courants des filiales	-	(400)
Total net	11 868	23 036

2.7.

Valeurs mobilières de placement

En milliers d'euros	2011	2012
Certificats de dépôts	17 325	219 665
SICAV et FCP monétaires	-	-
Autres valeurs mobilières de placement	284	334
Total brut	17 609	219 999
Dépréciations	-	-
Total net	17 609	219 999

2.8.

Capital social

Au 31 décembre 2012, le capital de la société Interparfums est composé de 22 000 301 actions d'une valeur nominale de 3 euros, détenu à 73,2 % par la société Interparfums Holding.

Les augmentations de capital de l'exercice 2012 sont dues à la levée d'options de souscriptions d'actions pour 132 948 titres et à l'augmentation de capital par attribution gratuite d'actions du 18 juin 2012 à hauteur d'une action nouvelle pour 10 actions anciennes pour 2 000 027 titres.

En milliers d'euros

Capitaux propres au 31 décembre 2011	213 936
Augmentation de capital par création d'actions nouvelles liées aux levées de stocks options	2 406
Distribution de dividendes	(9 913)
Résultat de l'exercice 2012	126 668
Capitaux propres au 31 décembre 2012	333 097

2.9.

Provisions pour risques et charges

En milliers d'euros	2011	Dotations	Reprises Utilisées	Reprises Non Utilisées	2012
Provision indemnités de départ en retraite	2 127	867	-	-	2 994
Provision pour perte de change	1 074	5 655	(5 256)	-	1 473
Total provisions pour risques et charges	3 201	6 522	(5 256)	-	4 467

Depuis 2008, l'évaluation des indemnités de départ à la retraite est calculée selon le mode de rupture conventionnelle instauré par l'arrêté du 23 juillet 2008 portant extension de l'accord interprofessionnel du 11 janvier 2008.

Pour l'année 2012, les hypothèses suivantes ont été retenues : une rupture conventionnelle à l'âge de 65 ans, un taux de charges sociales patronales de 48 % pour l'ensemble des salariés, un taux de revalorisation annuelle des salaires de 5 %, un taux de rotation annuel de l'ensemble du personnel de 5 % pour les âges inférieurs à 55 ans et nul au-delà, les tables de mortalité TH 00-02 pour les hommes et TF 00-02 pour les femmes et un taux d'actualisation des obligations privées à 10 ans IBOXX de 3,20 %.

Le montant des coûts des services passés non comptabilisés a été enregistré en engagement hors bilan pour 520 milliers d'euros au 31 décembre 2012.

À partir de ces hypothèses, la charge annuelle de 867 milliers d'euros enregistrée en résultat courant se décompose comme suit :

- coût des services rendus : 240 milliers d'euros ;
- coût financier : 116 milliers d'euros ;
- amortissement des services rendus antérieurs : 22 milliers d'euros ;
- perte liée aux variations d'écarts actuariels : 489 milliers d'euros.

2.10. Emprunts et dettes financières

En milliers d'euros	2011	2012
Emprunt à moyen terme Lanvin	3 300	-
Concours bancaires	7 748	19 631
Total	11 048	19 631

L'emprunt Lanvin contracté en septembre 2007 pour une durée de 5 ans est arrivé à échéance à fin septembre 2012.

L'augmentation des découverts bancaires est notamment due à une ouverture d'une ligne de crédit destinée à financer l'acquisition de la licence Karl Lagerfeld.

Cette ligne de crédit de 20 millions d'euros a été utilisée à hauteur de 19 millions d'euros dont l'échéance est le 25 avril 2013 renouvelable jusqu'au 12 octobre 2013.

2.11. Fournisseurs et comptes rattachés

La diminution importante des comptes fournisseurs est principalement due aux effets de la sortie du contrat Burberry, notamment la baisse du volume des achats de composants et l'ajustement des dépenses publicitaires.

2.12. Dettes fiscales et sociales

En milliers d'euros	2011	2012
Personnel et comptes rattachés	5 536	13 210
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	3 013	4 602
État – impôt sur les bénéfices	-	62 516
État – autres taxes	934	1 325
Total	9 483	81 653

2.13. Autres dettes

En milliers d'euros	2011	2012
Comptes courants intragroupe	6 839	10 017
Clients, avoirs à établir	4 859	5 200
Redevances à payer	5 927	6 242
Commissions sur agents à payer	560	495
Autres	820	411
Total	19 005	22 365

2.14. Échéance des créances et des dettes

En milliers d'euros	À - d'un an	À + d'un an	Total
Autres immobilisations financières	1 511	722	2 233
Clients et comptes rattachés	101 035	-	101 035
Autres créances	13 447	9 589	23 036
Charges constatées d'avance	2 306	-	2 306
Total créances	118 299	10 311	128 610
Emprunts et dettes financières	19 631	-	19 631
Fournisseurs et comptes rattachés	53 796	-	53 796
Dettes fiscales et sociales	75 826	5 827	81 653
Autres dettes	22 365	-	22 365
Total dettes	171 618	5 827	177 445

2.15. Détail des charges à payer et produits à recevoir

En milliers d'euros	2011	2012
Fournisseurs, factures à recevoir	22 686	20 160
Dettes fiscales et sociales, charges à payer ⁽¹⁾	7 366	14 563
Clients, avoirs à établir	4 859	5 200
Autres	625	581
Total charges à payer	35 536	40 504

En milliers d'euros	2011	2012
Clients, factures à établir	93	204
Fournisseurs, avoirs à recevoir	594	-
Autres	13	22
Total produits à recevoir	700	226

(1) La variation des dettes fiscales et sociales, charges à payer est principalement due à l'augmentation de la provision pour participation des salariés liée à l'indemnité Burberry.

3. NOTES ANNEXES AU COMPTE DE RÉSULTAT

3.1. Ventilation du chiffre d'affaires net par marque et par zone géographique

3.1.1. Ventilation du chiffre d'affaires net par marque

En milliers d'euros	2011	2012
Burberry	195 396	208 763
Lanvin	59 100	63 563
Van Cleef & Arpels	19 249	16 437
Paul Smith	14 119	11 540
S.T. Dupont	13 157	13 772
Boucheron	7 673	14 214
Montblanc	29 407	40 075
Jimmy Choo	27 519	35 171
Nickel	2 013	1 857
Balmain	-	1 456
Autre	1 473	242
Total	369 106	407 090

3.1.2. Ventilation du chiffre d'affaires net par zone géographique

En millions d'euros	2011	2012
Amérique du Nord	60 809	75 964
Amérique du Sud	36 759	35 433
Asie	65 632	73 290
Europe de l'Est	34 722	38 108
Europe de l'Ouest	93 222	97 402
France	33 702	35 116
Moyen-Orient	39 942	46 605
Afrique	4 318	5 172
Total	369 106	407 090

3.2. Reprises sur provisions et amortissements d'exploitation et transfert de charges

En milliers d'euros	2011	2012
Reprise de provisions pour clients douteux	225	12
Reprise de provisions pour dépréciation des stocks	1 883	4 184
Reprise de provisions pour risques et charges	413	-
Transferts de charges	201	153
Autres	296	-
Total	3 018	4 349

3.3. Autres achats et charges externes

En milliers d'euros	2011	2012
Publicité, publications	69 790	73 216
Achats de conditionnements	39 666	40 388
Sous-traitance	8 266	7 217
Commissions sur ventes	8 063	9 128
Honoraires	2 377	2 765
Transports	6 826	6 204
Déplacements, missions, réceptions	3 386	3 105
Locations mobilières et immobilières	2 003	2 998
Autres achats et charges externes	3 964	5 190
Total	144 341	150 211

3.4. Dotations aux provisions et amortissements d'exploitation

En milliers d'euros	2011	2012
Dotations aux amortissements d'immobilisations	8 235	9 974
Dotation aux provisions pour dépréciation d'immobilisations incorporelles	-	2 826
Dotation aux provisions pour dépréciation d'immobilisations corporelles	-	2 640
Dotations aux provisions pour dépréciation des stocks	2 384	13 319
Dotations aux provisions pour dépréciation des créances clients	131	413
Dotations provision dépréciation filiales	-	400
Dotations aux provisions pour risques et charges	780	866
Total	11 530	30 438

3.5.

Autres charges

Les autres charges sont principalement constituées des redevances que la société verse à ses concédants.

3.6.

Produits financiers

En milliers d'euros	2011	2012
Produits financiers de participations	3 370	2 914
Intérêts et autres produits assimilés	574	309
Reprises sur provisions	966	1 994
Différences positives de change	3 803	1 944
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	-	135
Total	8 714	7 296

3.7.

Charges financières

En milliers d'euros	2011	2012
Intérêts sur emprunts	395	122
Intérêts sur comptes courants	107	133
Intérêts sur concours bancaires	203	45
Autres intérêts et charges financières	624	932
Dotations aux provisions	1 367	1 499
Différences négatives de change	2 458	3 912
Pertes sur créances des filiales	3 110	-
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	93	23
Total	8 357	6 666

105

3.8.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels incluent l'indemnité reçue liée à la fin du contrat de licence Burberry pour 181,2 millions d'euros et une charge de 1,7 millions d'euros relative à la cession du droit d'entrée Burberry.

3.9.

Impôts sur les bénéfices

En milliers d'euros	2011	2012
Résultat courant avant impôt	41 486	32 510
Résultat exceptionnel et participation avant impôt	(851)	169 181
Résultat net avant impôt	40 635	201 691
Taux d'imposition moyen	35,9 %	36,0 %
Impôt courant	15 433	10 222
Impôt exceptionnel	(336)	64 801
Impôt compte de résultat	15 097	75 023

La hausse de la charge d'impôt est essentiellement due à la prise en compte dans le résultat de la société de l'indemnité de sortie de contrat Burberry à hauteur de 181 millions d'euros.

4. AUTRES INFORMATIONS

4.1. Engagements hors bilan

4.1.1. Synthèse des engagements donnés

En milliers d'euros	2011	2012
Minima garantis sur les redevances de marque	254 500	130 000
Effets escomptés non échus (Dailly)	1 457	1 445
Contrat de crédit-bail	125	76
Engagements de retraites – coût des services rendus	542	520
Commandes fermes de composants	44 877	24 756
Locations immobilières	13 154	12 717
Total des engagements donnés	314 655	169 514

La diminution des minima garantis sur les redevances de marque, est due à la fin anticipée du contrat Burberry.

Au 31 décembre 2012, la valeur brute des véhicules en crédit bail est de 359 milliers d'euros et les redevances versées de 124 milliers d'euros. Le montant des amortissements qui auraient été pratiqués sur l'exercice 2012 dans le cas où les biens en crédit-bail (véhicules) auraient été acquis s'élèverait à 86 milliers d'euros. Le montant des amortissements cumulés à la fin de cette même période s'élèverait à 300 milliers d'euros.

La diminution des commandes fermes de composants est principalement due à l'arrêt anticipé de la licence Burberry.

4.1.2. Échéances des engagements donnés au 31 décembre 2012

En milliers d'euros	Total	À - d'1 an	De 1 à 5 ans	5 ans et +
Minima garantis sur les redevances de marque	130 000	9 830	50 620	69 550
Contrat de crédit bail	76	47	29	-
Locations immobilières	12 717	2 210	7 012	3 495
Total obligations contractuelles	142 793	12 087	57 661	73 045
Commandes fermes de composants	24 756	24 756	-	-
Effets escomptés non échus (Dailly)	1 445	1 445	-	-
Engagements de retraites	520	22	87	411
Total autres engagements	26 721	26 223	87	411
Total des engagements donnés	169 514	38 310	57 748	73 456

4.1.3. Autres engagements donnés

Le montant de l'engagement sur les ventes à terme en devises au 31 décembre 2012 s'élèvent à 48 043 milliers de Dollar Américain et 5 200 milliers de Livre Sterling.

La loi 2004-391 du 4 mai 2005 reconnaissant aux salariés un nouveau Droit Individuel à la Formation (DIF), la société est engagée sur la base de 21 heures par an et par salarié. Le nombre d'heures de formation acquis au titre du DIF par les salariés du groupe s'élève à 7 352 au 31 décembre 2012. Le nombre d'heures de formation consommées au titre du DIF par les salariés du groupe au cours de l'année 2012 a été de 1 731.

4.1.4. Engagements reçus

Le montant de l'engagement reçu sur les achats à terme en devises au 31 décembre 2012 s'élèvent à 36 921 milliers d'euros pour les couvertures en Dollar Américain et 6 465 milliers d'euros pour les couvertures en Livre Sterling soit un total d'engagements de 43 386 milliers d'euros.

4.2. Accords de licences

	Contrat	Date de début de concession	Durée	Date de fin
Burberry	Origine	Juillet 1993	13 ans et 6 mois	-
	Renouvellement	Juillet 2004	12 ans et 6 mois	Anticipé Décembre 2012
S.T. Dupont	Origine	Juillet 1997	11 ans	-
	Renouvellement	Janvier 2006	5 ans et 6 mois	-
	Renouvellement	Janvier 2011	6 ans	Décembre 2016
Paul Smith	Origine	Janvier 1999	12 ans	-
	Renouvellement	Juillet 2008	7 ans	Décembre 2017
Van Cleef & Arpels	Origine	Janvier 2007	12 ans	Décembre 2018
Jimmy Choo	Origine	Janvier 2010	12 ans	Décembre 2021
Montblanc	Origine	Juillet 2010	10 ans et 6 mois	Décembre 2020
Boucheron	Origine	Janvier 2011	15 ans	Décembre 2025
Balmain	Origine	Janvier 2012	12 ans	Décembre 2023
Repetto	Origine	Janvier 2012	13 ans	Décembre 2024
Karl Lagerfeld	Origine	Novembre 2012	20 ans	Octobre 2032

Le renouvellement de la licence Burberry au 1^{er} juillet 2004, est assorti d'une option de 5 années supplémentaires et d'une option de rachat de la licence par Burberry Ltd à la valeur de marché au 31 décembre 2011.

Le 21 décembre 2010, Les sociétés Interparfums et Burberry ont prolongé d'une année certains termes de leur accord de licence et notamment sa durée jusqu'au 31 décembre 2017. L'option de rachat de la licence a par ailleurs été décalée du 31 décembre 2011 au 31 décembre 2012.

Le 20 décembre 2011, Burberry a exercé son option en vue d'évaluer le prix de rachat du contrat de licence.

Le 16 juillet 2012, la société Burberry a exercé son option de sortie du contrat de licence existant entre les parties.

Le 27 juillet 2012, les deux sociétés ont décidé de mettre un terme au contrat de licence qui prendra fin au 31 décembre 2012 moyennant le paiement d'un prix de sortie de 181 millions d'euros (hors créances clients, stocks et immobilisations corporelles).

Le 11 octobre 2012, dans le cadre du prochain transfert de l'activité parfums et cosmétiques, les sociétés Interparfums et Burberry ont signé un accord en vue d'assurer une transition dans des conditions satisfaisantes. Cet accord prévoit une période additionnelle de trois mois à échéance au 31 mars 2013 et confirme le paiement du prix de sortie au 31 décembre 2012.

Selon les termes de l'accord, Interparfums continuera à gérer les parfums jusqu'au 31 mars 2013, date à laquelle cette activité sera reprise par Burberry.

Le 8 octobre 2012, les sociétés Karl Lagerfeld et Interparfums ont signé un accord mondial de licence d'une durée de 20 ans à effet au 1^{er} novembre 2012 pour la création, la fabrication et la distribution de parfums sous la marque.

4.3. Marques en propres

Lanvin

Fin juillet 2007, la société Interparfums a acquis la propriété des marques Lanvin pour les produits de parfums et de maquillages auprès de la société Jeanne Lanvin.

Les sociétés Interparfums et Lanvin ont conclu un accord d'assistance technique et créative pour le développement de nouveaux parfums, effectif jusqu'au 30 juin 2019 et fonction des niveaux de vente. La société Lanvin bénéficie d'une option de rachat des marques, exerçable au 1^{er} juillet 2025.

Nickel

En avril 2004, Interparfums a pris une participation majoritaire dans la société de cosmétiques pour hommes Nickel. En juin 2007, Interparfums est devenu propriétaire à 100 % de la marque.

4.4. Assurance

Le capital d'un contrat d'assurance vie concernant le Président-Directeur Général ayant la société Interparfums comme bénéficiaire s'élève à 15 millions d'euros.

4.5. Exposition aux risques de change

Politique générale

La société réalise une part importante de son chiffre d'affaires en devises et supporte donc un risque de change lié à l'évolution du cours de ces devises, principalement sur

le Dollar Américain et dans une moindre mesure sur la Livre Sterling et sur le Yen Japonais.

La politique de risque de change de la société vise à couvrir les expositions liées principalement aux flux monétaires résultant de l'activité réalisée en Dollar Américain, en Livre Sterling et en Yen Japonais.

Pour ce faire, la société utilise des contrats de ventes à terme, selon des procédures interdisant toute opération spéculative. Toute opération de couverture de change est adossée, en montant et en maturité, à un sous-jacent économique identifié.

Au 31 décembre 2012, la société a couvert près de 89 % de ses créances en Dollar Américain et près de 81 % de ses créances en Livre Sterling liées aux créances clients enregistrées.

Couvertures

Les montants nominaux des couvertures en cours, basés sur les créances clients, valorisées aux cours de clôture, sont les suivants :

En milliers d'euros	2011	2012
Ventes à terme en Dollar Américain	49 791	36 921
Ventes à terme en Livre Sterling	11 609	6 465
Écart valeur de marché/valeur comptable	-	-

4.6. Données sociales

4.6.1. Effectifs par catégorie

Présents au	31/12/2011	31/12/2012
Cadres	106	98
Agents de maîtrise	8	7
Employés	89	74
Total	203	179

4.6.2. Charges de personnel

En milliers d'euros	2011	2012
Charges de personnel	21 184	23 199
Dont rémunération Comité de Direction	4 063	4 266

Par ailleurs, pour l'année 2012, un montant de 227 milliers d'euros a été versé par la société au titre de la retraite complémentaire des dirigeants.

4.7. Conseil d'Administration

Les onze membres du Conseil d'Administration ont, des responsabilités en termes de stratégie, Conseil, croissance externe et contrôle. Seuls les administrateurs externes perçoivent des jetons de présence se décomposant comme suit :

En milliers d'euros	2011	2012
Jetons de présence perçus ⁽¹⁾	63	66

(1) Calculés en fonction de la présence effective à chacun des Conseils d'Administration.

4.8. Liste des filiales et participations

En milliers d'euros	Interparfums Suisse Sarl (Suisse)
Capital	34 712
Réserves et report à nouveau avant affectation du résultat	995
Quote-part du capital détenue	100 %
Valeur comptable brute des titres	34 712
Valeur comptable nette des titres	34 712
Cautions et avances ⁽¹⁾	1 122
Chiffre d'affaires hors taxes exercice 2012	6 067
Résultat net exercice 2012	1 313

En milliers d'euros	Interparfums Srl (Italie)
Capital	10
Réserves et report à nouveau avant affectation du résultat	11
Quote-part du capital détenue	71 %
Valeur comptable brute des titres	260
Valeur comptable nette des titres	0
Cautions et avances ⁽¹⁾	(5 476)
Chiffre d'affaires hors taxes exercice 2012	13 394
Résultat net exercice 2012	(585)

En milliers d'euros	Interparfums GmbH (Allemagne)
Capital	325
Réserves et report à nouveau avant affectation du résultat	162
Quote-part du capital détenue	51 %
Valeur comptable brute des titres	166
Valeur comptable nette des titres	166
Cautions et avances ⁽¹⁾	(2 950)
Chiffre d'affaires hors taxes exercice 2012	11 153
Résultat net exercice 2012	(55)

En milliers d'euros	Inter España Parfums et Cosmetiques SL (Espagne)
Capital	1 416
Réserves et report à nouveau avant affectation du résultat	(1 408)
Quote-part du capital détenue	100 %
Valeur comptable brute des titres	727
Valeur comptable nette des titres	724
Cautions et avances ⁽¹⁾	(1 838)
Chiffre d'affaires hors taxes exercice 2012	5 387
Résultat net exercice 2012	716

En milliers d'euros	Interparfums Ltd. (Royaume-Uni)
Capital	16
Réserves et report à nouveau avant affectation du résultat	290
Quote-part du capital détenue	51 %
Valeur comptable brute des titres	8
Valeur comptable nette des titres	8
Cautions et avances ⁽¹⁾	(1 061)
Chiffre d'affaires hors taxes exercice 2012	14 405
Résultat net exercice 2012	111

En milliers d'euros	Interparfums Luxury Brands (États-Unis)
Capital	1 532
Réserves et report à nouveau avant affectation du résultat	(1 546)
Quote-part du capital détenue	100 %
Valeur comptable brute des titres	1 549
Valeur comptable nette des titres	1 549
Cautions et avances ⁽¹⁾	(105)
Chiffre d'affaires hors taxes exercice 2012	77 400
Résultat net exercice 2012	3 530

En milliers d'euros	Interparfums Singapore (Singapour)
Capital	27
Réserves et report à nouveau avant affectation du résultat	(3 469)
Quote-part du capital détenue	100 %
Valeur comptable brute des titres	27
Valeur comptable nette des titres	27
Cautions et avances ⁽¹⁾	8 896
Chiffre d'affaires hors taxes exercice 2012	6 912
Résultat net exercice 2012	4 454

(1) (Créances + ; Dettes -)

4.9. Entreprises liées

La société Interparfums SA consolide, par intégration globale, les comptes de ses filiales Interparfums Deutschland GmbH, Inter España Parfums et Cosmetiques SL, Interparfums Srl, Interparfums Ltd, Interparfums Suisse Sarl, Interparfums Luxury Brands et Interparfums Singapore Pte.Ltd. Les principales transactions sont de nature commerciale et sont constituées des ventes de produits de la société mère vers ses filiales qui se chargent de la commercialisation de ces derniers sur les marchés concernés. Ces transactions génèrent également des opérations de trésorerie entre les filiales et la société mère.

Les postes comprenant des montants relatifs aux entreprises du groupe sont les suivants :

En milliers d'euros	2012
Immobilisations financières	37 450
Créances clients	20 394
Comptes courants créances	11 792
Dettes fournisseurs	(2 333)
Comptes courants dettes	(10 017)
Charges d'exploitation	-
Produits d'exploitation	1 211
Charges financières	(133)
Produits financiers	2 914

4.10. Honoraires des Commissaires aux Comptes

Le montant total des honoraires de commissariat aux comptes porté au compte de résultat relatif au contrôle légal des comptes se décompose comme suit :

En milliers d'euros	2011	2012
Mazars	150	150
SFECO & Fiducia Audit	64	76
Total des honoraires de commissariat aux comptes	214	226

4.11. Évènements postérieurs à la clôture

Néant.

6. RAPPORT ANNUEL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Interparfums, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Nous avons procédé à l'appréciation des approches retenues par la société pour l'évaluation des immobilisations incorporelles, des immobilisations financières, des stocks, des créances clients et des provisions pour risques et charges telles que respectivement décrites dans les notes 1.3, 1.5, 1.6, 1.7 et 1.10 de l'annexe. Nos travaux ont consisté à apprécier le caractère raisonnable des données et hypothèses sur lesquelles se fondent ces éléments et à revoir les calculs effectués par la société et à vérifier qu'une information appropriée est donnée en annexe.

- Nous avons procédé à l'appréciation de l'approche retenue par la société pour l'évaluation des impacts financiers liés à la fin anticipée du contrat Burberry, telle que décrite dans les notes 2.1, 2.4, 2.15 et 3.8 de l'annexe. Nos travaux ont consisté à apprécier le caractère raisonnable et approprié des méthodologies et des hypothèses sur lesquelles se fondent ces éléments et à vérifier qu'une information appropriée est donnée en annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le Rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Fait à Paris et à Courbevoie, le 27 mars 2013

Les Commissaires aux Comptes

Mazars
Simon Beillevaire

SFECO & Fiducia Audit
Gilbert Métoudi

GOVERNEMENT D'ENTREPRISE

CONSEIL D'ADMINISTRATION *P. 113*

COMITÉ DE DIRECTION *P. 119*

RÉMUNÉRATIONS DES MANDATAIRES SOCIAUX *P. 119*

RAPPORT SPÉCIAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
SUR LES OPTIONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS *P. 122*

RAPPORT DU PRÉSIDENT SUR LA GOUVERNANCE

D'ENTREPRISE ET LES PROCÉDURES

DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES *P. 124*

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES *P. 134*

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS *P. 135*

1. CONSEIL D'ADMINISTRATION

La société Interparfums a adopté la forme de société anonyme depuis sa création en 1989. Elle dispose d'un Conseil d'Administration et d'un Comité de Direction.

Par délibérations du 8 mars 2010, le Conseil d'Administration de la société a décidé de se référer au Code Middenext de décembre 2009 adapté aux valeurs moyennes et petites, après avoir pris connaissance des points de vigilance qui y sont énoncés, rappelant les principales questions relatives au bon fonctionnement de la gouvernance.

Composition du Conseil d'Administration

Afin de bénéficier d'expériences et de compétences complémentaires, la société a élargi en 2004 son Conseil d'Administration, initialement composé de 4 administrateurs, à de nouveaux membres venant du secteur de l'industrie du luxe. Le Conseil d'Administration, à la date du 31 décembre 2012, est composé de 11 membres.

À l'occasion du renouvellement des mandats des administrateurs, l'Assemblée générale du 23 avril 2010 a décidé de fixer la durée des mandats des administrateurs à 4 ans afin de se conformer aux recommandations du Code Middenext. Cette décision s'inscrit dans un souci de concilier à la fois l'indépendance de l'administrateur, en évitant des durées de mandat trop longues, et son investissement dans l'entreprise, en écartant des durées trop courtes.

Le Conseil veille à compter en son sein au moins 30 % de membres indépendants. Un administrateur est réputé indépendant, au sens des critères énoncés par le Code Middenext, lorsqu'il n'entretient aucune relation financière, contractuelle ou familiale significative susceptible d'altérer l'indépendance de son jugement soit :

- ne pas être salarié ni mandataire social dirigeant de la société ou d'une société de son groupe et ne pas l'avoir été au cours des trois dernières années ;
- ne pas être client, fournisseur significatif de la société ou de son groupe ou pour lequel la société ou son groupe représente une part significative de l'activité ;
- ne pas être actionnaire de référence de la société ;
- ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence ;
- ne pas avoir été auditeur de l'entreprise au cours des trois dernières années.

En cohérence avec ces critères, quatre des membres du Conseil sont considérés comme indépendants, Madame Dominique Cyrot, Madame Chantal Roos, Monsieur Maurice Aladhève et Monsieur Michel Dyens.

Le Conseil est composé à ce jour de trois membres ayant un statut de salarié au titre d'un contrat de travail antérieur à leur nomination aux fonctions d'administrateurs.

D'une manière générale les membres du Conseil d'Administration ont une expérience approfondie et pluridisciplinaire du monde de l'entreprise et des marchés internationaux.

Ils sont astreints à un ensemble de règles de déontologie, rappelées dans le Règlement Intérieur du Conseil d'Administration, relatives notamment à leurs devoirs de réserve, de vigilance et de diligence nécessaires au bon accomplissement de leur mission et au bon déroulement collégial des travaux du Conseil. Les administrateurs disposent non seulement des informations, préalablement à chaque réunion du Conseil, mais également de façon permanente, de toutes informations d'ordre stratégique et financier nécessaires à l'exercice de leur mission dans les meilleures conditions.

Le Règlement Intérieur du Conseil d'Administration, adopté le 3 mars 2009 a été révisé afin d'intégrer les recommandations du Code Middenext de décembre 2009, dont l'intégralité est reproduite ci-après.

Informations générales relatives aux membres du Conseil

Le Conseil d'Administration est composé des membres suivants au 31 décembre 2012 :

Philippe Bénacin

Président-Directeur Général de la société Interparfums

Date de 1^{re} nomination : 3 janvier 1989

Date du dernier renouvellement : 23 avril 2010

Adresse Professionnelle : Interparfums, 4 rond point des Champs Élysées, 75008 Paris

Philippe Bénacin, 54 ans, diplômé de l'ESSEC et cofondateur de la société avec son associé Jean Madar, est Président-Directeur Général de la société Interparfums^{SA} depuis sa création en 1989.

Mandats actuels : Président du Conseil d'Administration de la société Interparfums Holding, « Président » et « Vice-Chairman of the Board » de la société Interparfums Inc. (États-Unis)

Jean Madar

Administrateur

Date de 1^{re} nomination : 23 décembre 1993

Date du dernier renouvellement : 23 avril 2010

Adresse Professionnelle : Interparfums, 4 rond point des Champs Élysées, 75008 Paris

Jean Madar, 52 ans, diplômé de l'ESSEC est cofondateur de la société avec son associé Philippe Bénacin.

Mandats actuels : Président du CA de la société Interparfums Holding, « Chief Executive Officer » et « Vice-Chairman of the Board » de la société Interparfums Inc. (États-Unis)

Maurice Alhadève

Administrateur indépendant

Date de 1^{re} nomination : 23 avril 2004

Date du dernier renouvellement : 23 avril 2010

Adresse Professionnelle : 16 rue de Molitor, 75016 Paris

Autres mandats : néant

Catherine Bénard-Lotz

Administrateur

Date de 1^{re} nomination : 23 avril 2004

Date du dernier renouvellement : 23 avril 2010

Adresse Professionnelle : Interparfums, 4 rond point des Champs Élysées, 75008 Paris

Catherine Bénard-Lotz, diplômée 3^e cycle de Droit des affaires, à l'Université de Paris, est Directrice Juridique de la société Interparfums depuis 1994.

Autres mandats : néant

Patrick Choël

Administrateur

Date de 1^{re} nomination : 1^{er} décembre 2004

Date du dernier renouvellement : 23 avril 2010

Adresse Professionnelle : 7 rue de Talleyrand, 75007 Paris

Mandats actuels : Administrateur de la société Interparfums Inc. (États-Unis), Administrateur de la société Parfums Christian Dior, Administrateur de la société Guerlain, Administrateur de la société SGD, Administrateur de la société ILEOS

Mandats antérieurs : Administrateur de la société Modelabs

Dominique Cytot

Administrateur indépendant

Date de 1^{re} nomination : 27 avril 2012

Adresse Professionnelle : 8 rue de la Pompe, 75016 Paris

Mandats actuels : Administrateur de la société SéchÉ Environnement

Michel Dyens

Administrateur indépendant

Date de 1^{re} nomination : 23 avril 2004

Date du dernier renouvellement : 23 avril 2010

Adresse Professionnelle : Michel Dyens & Co, 17 avenue Montaigne, 75008 Paris

Mandats actuels : Président de la société Michel Dyens & Co., Gérant de la société Varenne Entreprises

Mandats antérieurs : Administrateur de la société Direct Panel

Frédéric Garcia-Pelayo

Administrateur et Directeur Général Délégué

Date de 1^{re} nomination : 24 avril 2009

Date du dernier renouvellement : 23 avril 2010

Adresse Professionnelle : Interparfums, 4 rond point des Champs Élysées, 75008 Paris

Frédéric Garcia Pelayo, 54 ans, diplômé de EPSCI du Groupe ESSEC est Directeur Export chez Interparfums depuis 1994 et Directeur Général Délégué depuis 2004.

Autres mandats : néant

Jean Levy

Administrateur

Date de 1^{re} nomination : 23 avril 2004

Date du dernier renouvellement : 23 avril 2010

Adresse Professionnelle : 17 rue Margueritte, 75017 Paris

Mandats actuels : Administrateur de la société Interparfums Inc. (États-Unis), Administrateur de la société Access Groupe SA, Censeur de la société Rallye SA

Mandats antérieurs : Administrateur de la société Price Minister SA, Administrateur de la société MoM SAS

Chantal Roos

Administrateur indépendant

Date de 1^{re} nomination : 24 avril 2009

Date du dernier renouvellement : 23 avril 2010

Adresse Professionnelle : Société CREA, 168 avenue Charles de Gaulle, 92200 Neuilly sur Seine

Mandats actuels : Gérante de la société CREA

Mandats antérieurs : PDG d'Yves Saint Laurent Beauté

Philippe Santi

Administrateur et Directeur Général Délégué

Date de 1^{re} nomination : 23 avril 2004

Date du dernier renouvellement : 23 avril 2010

Adresse Professionnelle : Interparfums, 4 rond point des Champs Élysées, 75008 Paris

Philippe Santi, 51 ans, diplômé de l'École Supérieure de Commerce de Reims et expert comptable est Directeur Finances et Juridique de la société Interparfums^{SA} depuis 1995 et Directeur Général Délégué depuis 2004.

Mandats actuels : Administrateur de la société mère Interparfums Inc.

L'ensemble des mandats des administrateurs expirera à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire de 2014.

Absence de condamnations

À la connaissance de la société, au cours des cinq dernières années, aucun des membres du Conseil d'Administration de la société :

- n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude ou d'une sanction publique officielle prononcée contre lui par les autorités statutaires ou réglementaires ;

- n'a été associé à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation en tant que dirigeant ou mandataire social ;

- n'a été empêché d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de participer à la gestion ou à la conduite des affaires d'un émetteur.

Absence de conflits d'intérêts potentiels

À la connaissance de la société, il n'existe aucun conflit d'intérêts potentiel entre les devoirs, à l'égard de la société, et les intérêts privés et/ou autres devoirs de l'un des membres du Conseil.

Absence de contrats de services avec les membres du Conseil

À la connaissance de la société, aucun des membres du Conseil n'est lié par un contrat de service avec la société ou l'une de ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages au terme d'un tel contrat.

Le présent Règlement Intérieur, précédemment intitulé «Charte du Conseil d'Administration» adopté par le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 3 mars 2009, a été mis à jour par le Conseil d'Administration lors de sa séance du 8 mars 2010, afin d'y refléter les dispositions du Code Middenext de décembre 2009 auquel le Conseil d'Administration a décidé de se référer, au lieu et place du Code AFEP / MEDEF

L'intégralité du Code Middenext est annexée au présent Règlement Intérieur.

Applicable à tous les administrateurs, actuels ou futurs, et par référence aux recommandations du Code Middenext, ce Règlement Intérieur a pour objet, dans l'intérêt de la société et des ses actionnaires, de compléter les règles légales, réglementaires et statutaires afin de préciser :

- la composition du conseil/critères d'indépendance des membres ;
- le rôle du conseil dans l'exercice de ses missions et pouvoirs ;
- le fonctionnement du conseil (réunions, débats, information de ses membres) ;
- les règles de détermination de la rémunération de ses membres ;
- les devoirs des membres du conseil (déontologie : loyauté, confidentialité, abstention etc.).

1. COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration est composé d'un nombre maximal de 18 membres dont 3, au moins sont désignés parmi des personnalités indépendantes libres de tout lien d'intérêts avec la société afin d'exercer sa liberté de jugement.

1.1. Membres indépendants

Est réputé indépendant, au sens des critères énoncés par le Code Middenext, un administrateur lorsqu'il n'entretient aucune relation financière, contractuelle ou familiale significative susceptible d'altérer l'indépendance du jugement :

- ne pas être salarié ni mandataire social dirigeant de la société ou d'une société de son groupe et ne pas l'avoir été au cours des trois dernières années ;
- ne pas être client, fournisseur significatif de la société ou de son groupe ou pour lequel la société ou son groupe représente une part significative de l'activité ;
- ne pas être actionnaire de référence de la société ;
- ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence ;

- ne pas avoir été auditeur de l'entreprise au cours des trois dernières années.

Le Conseil peut estimer qu'un de ses membres, bien que remplissant les critères ci-dessus, ne doit pas être qualifié d'indépendant compte tenu de sa situation particulière ou de celle de la société, eu égard à son actionnariat ou pour tout autre motif ; à l'inverse le conseil peut également considérer qu'un de ses membres ne remplissant pas lesdits critères est cependant indépendant.

1.2. Représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du Conseil d'Administration

En application de la loi n° 2011-103 du 27 janvier 2011 relative à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des Conseils d'Administration et à l'égalité professionnelle, le Conseil devra respecter les échéanciers suivants afin d'atteindre le taux de féminisation requis par la loi, sous peine de nullité de toute nouvelle nomination d'un homme administrateur et de la suspension des jetons de présence :

- dans les six mois de la promulgation de ladite loi, la composition du conseil devra compter une femme. En 2013, le Conseil d'Administration de la société Interparfums compte trois femmes parmi ses onze membres ;
- au plus tard à l'Assemblée générale approuvant dans les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014, le Conseil d'Administration devra compter au moins 20 % de femmes ;
- au plus tard à l'Assemblée générale approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017, le taux de féminisation du Conseil d'Administration devra atteindre 40 %.

2. RÔLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

2.1. Instance stratégique

Le Conseil d'Administration a pour mission de déterminer les orientations de l'activité de la société et de veiller à leur mise en œuvre. Sous réserves des pouvoirs attribués aux assemblées générales et dans la limite de l'objet social, il peut se saisir de toute question intéressant la bonne marche de la société et régler les affaires qui la concernent.

Outre ces attributions légales et réglementaires, le Conseil peut être appelé à délibérer et à donner son consentement, plus particulièrement sur les questions suivantes :

- appréciation de l'environnement de la société et analyse des opportunités de croissance externe par des acquisitions ;
- création de société ou de prise de contrôle sous toutes ses formes dans toute société ou entreprise hors du groupe ;
- examen des projets de participations significatifs ou ne relevant pas des activités habituelles de la société ;
- analyse des grands projets ou projets stratégiques présentés par la Direction Générale et de leur impact sur la situation économique et financière de la société ;
- analyse du budget annuel soumis par la Direction Générale ;
- mise en place des contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

Plus généralement, le Conseil veille à s'assurer du bien fondé de toute orientation prise pour le développement stratégique de la société et du maintien de ses grands équilibres financiers.

2.2. Organe d'audit

Par délibération en date du 3 mars 2009, le Conseil d'Administration a décidé qu'en raison de l'organisation et de la structure de la société, il ne sera pas créé un organe d'audit indépendant et ainsi que le prévoient les nouvelles dispositions de l'article L. 823-20 Code de commerce, il exercera les fonctions de Comité d'Audit en formation plénière.

Dans le cadre de l'exercice de ses fonctions de Comité d'Audit, le Conseil d'Administration a pour tâches essentielles :

- de s'assurer du respect des réglementations comptables et de la bonne application des principes sur lesquels les comptes de la société sont établis ;
- de vérifier que le processus d'élaboration de l'information financière repose sur des procédures internes de collecte et de contrôle des informations garantissant la qualité et l'exhaustivité de l'information financière ;
- d'examiner la performance du système de Contrôle Interne par une appréciation des principes d'organisation

et de fonctionnement de l'Audit Interne et par vérification du processus d'identification des risques. Il prend connaissance des missions d'audit et d'évaluation du système de Contrôle Interne réalisée par la Direction Financière ;

- d'assurer le suivi des règles d'indépendance et d'objectivité des Commissaires aux Comptes dans les diligences réalisées, des conditions de renouvellement de leurs mandats et de détermination de leurs honoraires.

3. MODALITÉS D'EXERCICE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

3.1. Le Président du Conseil d'Administration

Le Président, désigné par le Conseil d'Administration parmi ses membres, organise et dirige les travaux de celui-ci, dont il rend compte à l'Assemblée générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure d'accomplir leur mission. Il peut demander tout document ou information propre à éclairer le Conseil d'Administration dans le cadre de la préparation de ses réunions.

Il participe activement à l'accomplissement des missions par les administrateurs en exerçant un rôle d'intermédiaire entre ces derniers et les principaux intervenants dans la réalisation des orientations stratégiques de la société.

3.2. La Direction Générale

Le Conseil d'Administration détermine le mode d'exercice de la Direction Générale de la société qui est assumée, sous sa responsabilité, soit par le Président du Conseil d'Administration, soit par une personne nommée par celui-ci et portant le titre de Directeur Général.

Par délibération en date du 19 décembre 2002, le Conseil d'Administration a décidé de ne pas dissocier les fonctions de Président du Conseil d'Administration de celles du Directeur Général. Il exercera à ce titre, sous réserve des pouvoirs que la loi attribue aux assemblées générales et dans la limite de l'objet social, et sous réserve des dispositions du présent Règlement Intérieur, les fonctions de Directeur Général et il est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société à l'exception des décisions stratégiques suivantes qui sont soumises à l'approbation du Conseil d'Administration :

- tout engagement financier (immédiat ou différé) d'un montant supérieur à 10 millions d'euros par opération et ayant une incidence notable sur le périmètre de consolidation de la société, à savoir les opérations d'acquisition ou de cession, d'actifs ou de participations dans des sociétés ;

- toute décision, quel qu'en soit le montant, susceptible d'affecter substantiellement la stratégie de la société ou de modifier de façon significative le périmètre de son activité habituelle.

Sur proposition du Directeur Général, le Conseil d'Administration peut nommer une ou plusieurs personnes physiques chargées d'assister le Directeur Général avec le titre de Directeur Général Délégué.

4. FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

4.1. Convocations et réunions du Conseil

Les convocations sont faites par tous moyens même verbalement et elles peuvent être transmises par le Secrétaire de Conseil dans un délai de huit jours au moins avant chaque réunion.

Le Conseil se réunit aussi souvent que l'exige l'intérêt social et, en règle générale, au moins cinq fois par an, dont trois sont consacrées à l'examen du budget et la revue stratégique de l'activité de la société. Les décisions prises par le Conseil d'Administration sont adoptées à la majorité simple. En cas d'égalité, la voix du Président est prépondérante.

Le Conseil arrête pour l'année, sur proposition de son Président, un calendrier de ses réunions, à l'exception des réunions extraordinaires.

4.2. Participation aux réunions par des moyens de visioconférence ou de télécommunication

En application des dispositions réglementaires et de l'article 14 des statuts de la société, les administrateurs qui participent à la réunion du conseil par des moyens de visioconférence ou de télécommunication sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité.

Le Président veille à ce que les moyens techniques de visioconférence et/ou de télécommunication obéissent à des caractéristiques garantissant une participation effective de chacun aux réunions. Les délibérations doivent être retransmises de façon continue. Les dispositions nécessaires à l'identification de chaque intervenant et à la vérification du quorum doivent être mises en œuvre. À défaut, la réunion du conseil peut être ajournée.

Le registre de présence ainsi que les procès-verbaux doivent mentionner le nom des administrateurs ayant participé aux réunions par visioconférence ou par des moyens de télécommunication.

Ce mode de participation est exclu expressément pour toute délibération portant sur les décisions suivantes :

- arrêté des comptes sociaux et consolidés de la société ;
- établissement du Rapport de gestion incluant le Rapport de gestion du groupe.

4.3. Information des administrateurs

Chaque administrateur dispose des documents lui permettant de prendre des décisions en toute connaissance de cause sur les points qui y sont inscrits.

Il appartient à l'administrateur de disposer de toutes les informations qu'il juge indispensable au bon déroulement des délibérations du conseil et, le cas échéant, de solliciter ces informations s'il estime qu'elles ne sont pas mises à sa disposition.

En outre, les administrateurs sont tenus régulièrement informés par la société, hors des réunions du conseil, de tous les événements ou opérations présentant un caractère significatif pour les orientations stratégiques de la société ou de toute information nécessaire lorsque l'actualité de l'entreprise le justifie.

4.4. Évaluation des travaux du conseil

Une fois par an, le Président du Conseil invite les membres du conseil à s'exprimer sur le fonctionnement du conseil et sur la préparation de ses travaux afin de :

- faire un bilan du mode de fonctionnement du conseil ;
- examiner la composition du conseil ;
- s'assurer de la qualité et de l'efficacité des débats sur les questions importantes.

Cette évaluation est inscrite au procès-verbal de la séance.

5. DÉONTOLOGIE DE L'ADMINISTRATEUR

5.1. Devoirs de réserve et de secret

S'agissant des informations non publiques acquises dans le cadre de ses fonctions, l'administrateur doit se considérer astreint à un véritable secret professionnel qui dépasse la simple obligation de discrétion prévue par l'article L. 225-37 alinéa 5 du Code de commerce.

De façon générale, l'administrateur s'abstient de s'exprimer individuellement en dehors du cadre collégial du Conseil d'Administration sur des questions examinées. À l'extérieur de la société, il s'engage à réserver le caractère collégial à tout communiqué oral ou écrit qu'il pourrait être amené à établir.

5.2. Devoirs d'indépendance

L'administrateur a le devoir d'agir, en toutes circonstances, dans l'intérêt de la société et de l'ensemble de ses actionnaires. À ce titre, il a l'obligation de faire part au conseil de toute situation de conflit d'intérêts même potentiel et doit s'abstenir de participer au vote de la délibération correspondante, et, le cas échéant, démissionner. Une absence d'information équivaut à la reconnaissance qu'aucun conflit d'intérêts n'existe.

D'une manière générale, l'administrateur s'interdit d'effectuer toute opération sur les titres de la société et/ou de son groupe s'il détient des informations privilégiées. Il est de la responsabilité personnelle de chacun d'apprécier le caractère privilégié d'une information en sa possession, et, en conséquence, de s'autoriser ou de s'interdire toute utilisation ou transmission d'information, ainsi que de faire toute opération sur les titres de la société.

En conséquence, il s'engage à respecter cette obligation interdisant toute opération sur les titres de la société pendant :

- la période de quinze jours calendaires qui précède la date à laquelle les comptes consolidés semestriels ou annuels sont rendus publics, selon le calendrier dont dispose l'administrateur ;
- la période de quinze jours calendaires qui précède la date à laquelle les chiffres d'affaires trimestriels, semestriels et annuels sont rendus publics, selon le calendrier dont dispose l'administrateur.

5.3. Devoirs de diligence

Au moment de la prise de mandat, chaque membre du conseil doit prendre connaissance des obligations résultant de son mandat et notamment celles relatives aux règles légales de cumul des mandats, avant de l'accepter ; il signe le Règlement Intérieur du conseil. À ce titre, il est recommandé que l'administrateur, lorsqu'il exerce un mandat de « dirigeant », n'accepte pas plus de trois mandats d'administrateur dans des sociétés cotées, y compris étrangères, extérieures à son groupe.

L'administrateur doit consacrer à ses fonctions le temps et l'attention nécessaires et à cet effet il limitera ses mandats à un nombre raisonnable afin d'être assidu aux réunions du conseil.

L'administrateur a l'obligation de s'informer et de réclamer au Président, dans les délais appropriés, les informations indispensables à une intervention utile sur les questions à débattre en Conseil d'Administration.

5.4. Devoirs de déclarer les transactions sur les titres de la société

Les administrateurs et les personnes qui leur sont étroitement liées doivent déclarer à l'AMF les acquisitions, cessions, souscriptions ou échanges de titres de la société dès lors que le montant excède 5 000 euros pour l'année civile en cours.

À cet effet ils transmettent leur déclaration à l'AMF par voie électronique dans un délai de 5 jours de négociation suivant la réalisation de l'opération et en même temps une copie de cette déclaration au secrétaire du Conseil d'Administration de la société.

6. RÉMUNÉRATION

6.1. Jetons de présence

Le Conseil d'Administration fixe librement le montant annuel des jetons de présence, dont l'enveloppe annuelle est fixée par l'Assemblée générale. Il alloue le montant de façon égale entre chacun des administrateurs en fonction de l'assiduité des administrateurs et du temps qu'ils consacrent à leur fonction. Avec la renonciation expresse des administrateurs concernés, les jetons de présence sont alloués exclusivement aux administrateurs désignés parmi des personnalités externes à la société.

6.2. Rémunération d'un administrateur au titre d'une mission exceptionnelle

Le Conseil d'Administration peut confier à l'un de ses membres une mission, dont il détermine les conditions et les termes soumis à l'approbation des autres membres du Conseil, à l'exclusion du bénéficiaire de cette mission. Il détermine notamment la durée de la mission, le montant de la rémunération ainsi que les modalités de règlement de la somme et les conditions de remboursement des frais et dépenses engagés au titre de la réalisation de cette mission. Il appartient au Président de s'assurer de la parfaite exécution de cette mission selon les conditions approuvées par le Conseil et d'en rendre compte régulièrement à celui-ci.

7. MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Le présent Règlement Intérieur pourra être adapté et modifié par décision du Conseil d'Administration.

Tout nouveau membre du Conseil d'Administration se verra remettre un exemplaire du présent Règlement Intérieur ainsi qu'un exemplaire des statuts de la société.

2. COMITÉ DE DIRECTION

Mission

Le Comité de Direction, autour du Président-Directeur Général, débat du développement opérationnel des affaires de la société.

Composition au 31 décembre 2012

Philippe Bénacín, Président-Directeur Général.

Philippe Santi, Directeur Général Délégué, Directeur Finances & Juridique.

Frédéric Garcia-Pelayo, Directeur Général Délégué, Directeur Affaires Internationales.

Hugues de la Chevasnerie, Directeur Burberry Fragrances.

Angèle Ory-Guénard, Directrice Export Burberry Fragrances.

Jérôme Thermo, Directeur Distribution France.

Axel Marot, Directeur Production & Logistique.

Le Comité de Direction s'est réuni à dix reprises au cours de l'année 2012 (sept fois en 2011). L'ordre du jour a notamment porté sur les points suivants :

Janvier : clôture chiffre d'affaires 2011, contrat de licence Burberry, politique salariale 2012, entretiens de fins d'année, séminaire distributeurs, lancement 2012/2013 ;

Février : Synthèse séminaire distributeurs, chiffre d'affaires 1^{er} trimestre, discussions Burberry ;

Mars : clôture des comptes 2011, discussions Burberry, croissance externe, budgets dépenses publicité, filiales ;

Avril : chiffre d'affaires 1^{er} et 2^e trimestre 2012, discussion Burberry, organisation interne, entrepôt Criquebeuf ;

Juin : chiffre d'affaires 1^{er} semestre 2012, prévisions résultat 1^{er} semestre 2012, lancements 2013, discussions Burberry, croissance externe ;

Juillet : chiffre d'affaires 1^{er} semestre 2012, prévisions chiffre d'affaires 2^e semestre 2012, dépenses publicitaires 2^e semestre 2012, discussions Burberry, filiales ;

Septembre : synthèse résultats 1^{er} semestre 2012, budget 2013, lancements 2013/2014, transition Burberry, organisation interne, licence Karl Lagerfeld ;

Octobre : transition Burberry, organisation interne, chiffre d'affaires 3^e trimestre 2012, budgets et lancements 2013, licence Karl Lagerfeld ;

Novembre : Transition Burberry, dépenses publicitaires 2013, chiffre d'affaires 2012, lancements 2013, budgets 2013, retour sur TaxFree de Cannes ;

Décembre : Transition Burberry, filiales en 2013, chiffre d'affaires 2012, lancements 2013/2014, budgets 2013.

3. RÉMUNÉRATIONS DES MANDATAIRES SOCIAUX

Dans le cadre de l'élaboration du présent Document de Référence, le Conseil d'Administration a analysé les différents éléments constitutifs de la rémunération et des avantages octroyés aux mandataires sociaux à la lumière des différents principes énoncés dans le Code Middledent de décembre 2009. Il a examiné les modalités de mise en œuvre des principes de détermination des rémunérations en espèce et des avantages de toute nature attribués aux mandataires sociaux qui sont détaillés ci-après.

D'une manière générale, la détermination de la politique de rémunération des mandataires sociaux relève de l'appréciation du Conseil d'Administration, qui en fixe les principes généraux fondés non seulement sur la pratique des marchés dans des secteurs comparables mais encore sur la taille de l'entreprise eu égard notamment à son chiffre d'affaires et ses effectifs.

Rémunérations des mandataires sociaux au titre de l'exercice 2012

La rémunération versée aux mandataires sociaux comporte une partie fixe et une partie variable. La partie fixe de la rémunération tient compte du niveau des responsabilités et de l'expérience. À la rémunération fixe s'ajoute une part variable, selon les performances réalisées, elles-mêmes appréciées en fonction du secteur d'activité, de la réalisation des objectifs de performance globale de la société et des événements liés à chaque exercice.

La part variable est déterminée pour 50 % en fonction des résultats économiques et financiers, appréciés au regard du chiffre d'affaires, du résultat opérationnel et du résultat net,

et pour 50 % en considération de la performance qualitative. Ce dernier critère est évalué au regard de la contribution des dirigeants sociaux dans la réalisation des objectifs de la société et des résultats effectivement obtenus.

Sur cette base, les montants des rémunérations versées aux dirigeants, au titre de leur mandat social ou au titre de leurs fonctions salariales acquises antérieurement à leur mandat social, sont relatés dans le tableau ci-après.

	Exercice 2011		Exercice 2012	
	Rémunération due au titre de l'exercice	Rémunération versée sur l'exercice	Rémunération due au titre de l'exercice	Rémunération versée sur l'exercice
M. Philippe Bénacin ⁽¹⁾				
Président-Directeur Général				
Rémunération nette fixe	216 960 €	216 960 €	216 960 €	216 960 €
Rémunération nette variable	186 400 €	206 400 €	203 600 €	183 600 €
Avantages en nature et indemnité logement nette	106 800 €	106 800 €	106 800 €	106 800 €
Retraite complémentaire des dirigeants	8 500 €	8 500 €	8 730 €	8 730 €
M. Philippe Santi ⁽²⁾				
Administrateur – Directeur Général Délégué				
Rémunération nette fixe	216 960 €	216 960 €	222 720 €	222 720 €
Rémunération nette variable	198 800 €	198 800 €	206 800 €	198 800 €
Retraite complémentaire des dirigeants	8 500 €	8 500 €	8 730 €	8 730 €
M. Frédéric Garcia-Pelayo ⁽³⁾				
Administrateur – Directeur Général Délégué				
Rémunération nette fixe	216 960 €	216 960 €	222 720 €	222 720 €
Rémunération nette variable	198 800 €	198 800 €	206 800 €	198 800 €
Avantages en nature	6 840 €	6 840 €	6 840 €	6 840 €
Retraite complémentaire des dirigeants	8 500 €	8 500 €	8 730 €	8 730 €
Mme Catherine Bénard-Lotz ⁽⁴⁾				
Administrateur				
Rémunération nette fixe	93 600 €	93 600 €	96 000 €	96 000 €
Rémunération nette variable	60 400 €	60 000 €	64 000 €	60 400 €
Retraite complémentaire des dirigeants	8 500 €	8 500 €	8 730 €	8 730 €
M. Jean Madar ⁽⁵⁾				
Administrateur				
Rémunération brute fixe	380 000 \$	380 000 \$	380 000 \$	380 000 \$
Bonus brut	-	-	-	-

(1) Monsieur Philippe Bénacin ne bénéficie d'aucun contrat de travail avec la société; il exerce ses fonctions de Président-Directeur Général au titre du mandat social auquel il a été nommé par le Conseil d'Administration.

(2) La rémunération est versée à Monsieur Philippe Santi au titre de ses fonctions de Directeur Finances et Juridique exercées dans le cadre de son contrat de travail, étant rappelé que ce contrat préexistait à sa nomination aux fonctions de Directeur Général Délégué et administrateur au sein de la société et maintenu tel quel. Monsieur Philippe Santi ne perçoit aucune rémunération de quelque nature que ce soit au titre de son mandat social.

(3) La rémunération est versée à Monsieur Frédéric Garcia Pelayo au titre de ses fonctions de Directeur Affaires Internationales exercées dans le cadre de son contrat de travail, étant rappelé que ce contrat préexistait à sa nomination aux fonctions de Directeur Général Délégué au sein de la société et maintenu tel quel. Monsieur Frédéric Garcia Pelayo ne perçoit aucune rémunération de quelque nature que ce soit au titre de son mandat social.

(4) La rémunération est versée à Madame Catherine Bénard-Lotz au titre de ses fonctions de Directrice Juridique exercées dans le cadre de son contrat de travail, étant rappelé que ce contrat préexistait à sa nomination aux fonctions d'administrateur au sein de la société et maintenu tel quel. Madame Catherine Bénard-Lotz ne perçoit aucune rémunération de quelque nature que ce soit au titre de son mandat social.

(5) La rémunération que perçoit Monsieur Jean Madar est versée par la société mère du groupe, Interparfums Inc. (États-Unis) au titre de ses fonctions de CEO au sein de cette société. Monsieur Jean Madar ne perçoit de la société Interparfums SA aucune rémunération de quelque nature que ce soit.

Jetons de présence versés aux administrateurs au titre de l'exercice 2012

Les jetons de présence sont alloués par l'Assemblée générale au Conseil d'Administration et sont répartis par le Conseil aux administrateurs non exécutifs sur la base d'un montant forfaitaire valorisé à 3 000 euros, pour l'exercice 2012, par présence effective aux réunions de Conseil d'Administration. L'Assemblée générale ordinaire du 27 avril 2012, dans sa sixième résolution, a fixé à 120 000 euros le montant global des jetons de présence pour l'année.

Sur la base de ce montant alloué, il a été versé, au titre de l'exercice 2012, aux cinq administrateurs non exécutifs des jetons de présence d'un montant total de 66 000 euros, les autres administrateurs ayant renoncé expressément au bénéfice des jetons de présence.

Administrateurs	Jetons de présence perçus en 2011	Jetons de présence perçus en 2012
M. Maurice Alhadève	15 000 €	15 000 €
M. Patrick Choël	12 000 €	12 000 €
Mme Dominique Cyrot	-	9 000 €
M. Michel Dyens	9 000 €	6 000 €
M. Jean Levy	15 000 €	12 000 €
Mme Chantal Roos	12 000 €	12 000 €

Les stock-options et autres rémunérations

- Stock-options

Les règles d'attribution de stock options aux dirigeants mandataires sociaux sont établies en fonction du niveau de responsabilité et la performance de la société. La quantité de stock options attribuées aux dirigeants mandataires sociaux peut varier au regard de l'évolution des performances de la société sur cette période.

Le Conseil d'Administration du 17 décembre 2009 et du 8 octobre 2010 ont décidé, en ce qui concerne les options octroyées aux dirigeants sociaux à ces dates, que l'exercice de ces options sera conditionné par des critères de performances internes reposant sur le chiffre d'affaires de la société. Sur cette base, le nombre d'options exerçables est fonction de la croissance moyenne réelle du chiffre d'affaires par rapport à l'objectif de croissance moyenne du chiffre d'affaires. Cet objectif est fixé par le Conseil d'Administration sur la période d'indisponibilité fiscale de 4 ans dont sont assortis les plans d'option de souscription d'actions.

Le Conseil d'Administration a décidé que ces mandataires devront conserver les actions issues de l'exercice des options à hauteur de 10 % pendant toute la durée du mandat, conformément aux dispositions de l'article L. 225-185 du Code de commerce.

- Avantages en nature

Monsieur Philippe Bénacín bénéficie d'avantages en nature consistant dans la prise en charge des frais d'une voiture de fonction mise à sa disposition pour un montant total global de 10 800 euros.

Monsieur Frédéric Garcia-Pelayo bénéficie d'avantages en nature consistant dans la prise en charge des frais d'une voiture de fonction pour un montant de 6 840 euros.

- Retraite des dirigeants

Il a été constitué au bénéfice des cadres dirigeants un complément de retraite par capitalisation sous la forme d'une rente viagère. Le bénéfice de ce régime à cotisations définies a été par la suite étendu aux « managers » de la société. Cette cotisation, qui est versée à un organisme privé de gestion par capitalisation, est prise en charge partiellement par les bénéficiaires et par l'employeur à hauteur de 4 fois le plafond de la Sécurité Sociale. Le montant de cotisation annuelle par bénéficiaire s'élève approximativement à 8 730 euros. La mise en place de ce régime de retraite complémentaires s'inscrit dans la politique globale de rémunération de la société appliquée aux cadres dirigeants et aux « managers » de la société.

- Autres types d'avantages ou indemnités

Aucun dirigeant ne bénéficie d'éléments de rémunération, d'indemnité ou d'avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement des fonctions de mandataire social de la société ou postérieurement à celles-ci.

4.

RAPPORT SPÉCIAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES OPTIONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS

Conformément à l'article L. 225-184 du Code de commerce, le présent rapport spécial est établi par le Conseil d'Administration en vue d'informer l'Assemblée générale mixte du 22 avril 2013 des opérations réalisées, au cours de l'exercice 2012 en vertu des dispositions prévues aux articles L. 225-177 à L. 225-186 du Code de commerce.

Options de souscription d'actions consenties à l'origine par la société Interparfums SA à chaque mandataire social de la société sur les plans en vigueur, à raison des fonctions exercées

	Plan 2009	Plan 2010
Date d'attribution	17/12/09	08/10/10
Date d'échéance	17/12/15	08/10/16
Prix de souscription	17,60	22,95
Prix de souscription ajusté ⁽¹⁾	13,25	18,95

Options de souscription consenties à l'origine

Philippe Bénacin	6 000	7 000
Jean Madar	6 000	7 000
Philippe Santi	6 000	7 000
Frédéric Garcia-Pelayo	6 000	7 000
Catherine Bénard-Lotz	2 500	3 000

Options de souscription restantes au 31 décembre 2012⁽¹⁾

Philippe Bénacin	7 986	8 470
Jean Madar	7 986	8 470
Philippe Santi	7 986	8 470
Frédéric Garcia-Pelayo	7 986	8 470
Catherine Bénard-Lotz	3 328	3 630

122

(1) Ajusté des attributions gratuites d'actions.

Options de souscription d'actions consenties à l'origine par la société Interparfums Inc. à chaque mandataire social de la société sur les plans en vigueur, à raison des fonctions exercées

	Plan 2007	Plan 2008-1	Plan 2008-2	Plan 2009	Plan 2010-1	Plan 2010-2	Plan 2011	Plan 2012
Date d'attribution	26/12/07	13/02/08	30/12/08	30/12/09	28/03/10	30/12/10	29/12/11	30/12/12
Prix de souscription	18,87 \$	16,95 \$	6,93 \$	12,14 \$	15,62 \$	19,03 \$	15,59 \$	19,33 \$
Prix de souscription ajusté ⁽¹⁾	12,58 \$	11,30 \$	6,93 \$	12,14 \$	15,62 \$	19,03 \$	15,59 \$	19,33 \$

Options de souscription consenties à l'origine

Philippe Bénacin	19 000	9 250	19 000	19 000	-	19 000	19 000	19 000
Jean Madar	19 000	9 250	19 000	19 000	-	19 000	19 000	19 000
Philippe Santi	-	8 500	-	-	3 000	3 000	3 000	3 000
Frédéric Garcia-Pelayo	-	8 500	-	-	3 000	3 000	3 000	3 000

Options de souscription restantes au 31 décembre 2012

Philippe Bénacin	28 500	13 875	19 000	19 000	-	19 000	19 000	19 000
Jean Madar	28 500	13 875	19 000	19 000	-	19 000	19 000	19 000
Philippe Santi	-	12 750	-	-	3 000	3 000	3 000	3 000
Frédéric Garcia-Pelayo	-	12 750	-	-	3 000	3 000	3 000	3 000

(1) Ajusté des attributions gratuites d'actions.

Valorisation des options attribuées

IPSA	Au cours de l'exercice 2011			Au cours de l'exercice 2012		
	Options consenties	Valorisation Black - Scholes	Valeur des options	Options consenties	Valorisation Black - Scholes	Valeur des options
Philippe Bénacín	-	-	-	-	-	-
Jean Madar	-	-	-	-	-	-
Philippe Santi	-	-	-	-	-	-
Frédéric Garcia-Pelayo	-	-	-	-	-	-
Catherine Bénard-Lotz	-	-	-	-	-	-
Total	-	-	-	-	-	-
IP Inc.						
Philippe Bénacín	19 000	4,59 \$	87 210 \$	19 000	5,54 \$	105 260 \$
Jean Madar	19 000	4,59 \$	87 210 \$	19 000	5,54 \$	105 260 \$
Philippe Santi	3 000	4,59 \$	13 770 \$	3 000	5,54 \$	16 620 \$
Frédéric Garcia-Pelayo	3 000	4,59 \$	13 770 \$	3 000	5,54 \$	16 620 \$
Total			201 960 \$			243 760 \$

Options de souscription d'actions levées par chaque mandataire social de la société sur l'exercice 2012, à raison des fonctions exercées

	Nombre d'actions attribuées/exercées	Prix de souscription	Date d'échéance
Options IP Inc. levées durant l'exercice par les mandataires sociaux			
Philippe Bénacín	-	-	-
Jean Madar	-	-	-
Philippe Santi	-	-	-
Options IPSA levées durant l'exercice par les mandataires sociaux⁽¹⁾			
Philippe Bénacín			
Plan du 1 ^{er} juin 2006	19 327	18,10 €	01/06/2012
Jean Madar			
Plan du 1 ^{er} juin 2006	19 327	18,10 €	01/06/2012
Frédéric Garcia-Pelayo			
Plan du 1 ^{er} juin 2006	19 327	18,10 €	01/06/2012
Catherine Bénard-Lotz			
Plan du 1 ^{er} juin 2006	2 367	18,10 €	01/06/2012

(1) Nombre et prix de souscription ajustés de l'attribution gratuite d'actions nouvelles (1 pour 10) du 18 juin 2012.

Options de souscription d'actions consenties aux dix premiers salariés de la société, non mandataires sociaux et options levées par les dix salariés de la société ayant exercé le plus d'option, au cours de l'exercice 2012

	Nombre d'actions attribuées/exercées	Prix de souscription	Date d'échéance
Options levées durant l'exercice par les dix salariés ayant exercé le plus d'options			
Plan du 1 ^{er} juin 2006	38 672	18,10 €	01/06/2012
Total	38 672	-	-

5. RAPPORT DU PRÉSIDENT SUR LA GOUVERNANCE D'ENTREPRISE ET LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce, le Président du Conseil d'Administration rend compte, dans un rapport joint au Rapport de gestion :

- de la composition du Conseil et de l'application du principe de représentation des femmes et des hommes en son sein ;
- des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ;
- des éventuelles limitations aux pouvoirs du Directeur Général ;
- et des procédures de Contrôle Interne et de gestion des risques mises en place par la société.

Les diligences mises en œuvre pour l'élaboration de ce rapport sont fondées sur les travaux réalisés par la Direction Financière & Juridique, en collaboration avec les directions opérationnelles de la société, et sur des échanges avec les Commissaires aux Comptes.

Le présent rapport a été approuvé par le Conseil d'Administration dans sa délibération du 11 mars 2013.

5.1. Préparation et organisation des travaux du Conseil d'Administration

5.1.1. Code de Gouvernement d'Entreprise de la société

Le Conseil d'Administration par délibérations du 8 mars 2010 a décidé de se référer au code de Gouvernement d'Entreprise de Middlednext applicable aux valeurs moyennes et petites. Les membres du Conseil ont également pris acte des « points de vigilance » qui y sont listés pour rappeler les principales questions devant être posées pour assurer le bon fonctionnement de la gouvernance. L'intégralité du texte de ce code peut être consultée sur le site Middlednext à l'adresse suivante : www.middlednext.com

Parmi les 15 recommandations du Code Middlednext et suivies par la société, il a été décidé d'appliquer partiellement les dispositions de la recommandation n° 12 relative à la mise en place de comités pour des raisons exposées ci-après dans la section relative aux comités.

5.1.2. Mode d'exercice de la Direction Générale – Limitations aux pouvoirs du Directeur Général

Conformément au choix effectué par délibération en date du 29 décembre 2002, pour tenir compte d'un environnement évolutif et fortement concurrentiel du secteur d'activité de la société et du modèle économique de la société évoluant dans un tel contexte, il a été opté pour l'unicité des fonctions du Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général : Philippe Bénacín est Président-Directeur Général de la société Interparfums^{SA}. Il est fortement impliqué dans la conduite des affaires de la société, dont il a une connaissance approfondie depuis sa création, qu'il a cofondée avec son associé, Jean Madar, CEO de la société américaine Interparfums Inc. Ce choix a contribué à une gouvernance efficiente en favorisant une cohésion entre stratégie et fonction opérationnelle nécessaire à une plus grande réactivité et efficacité dans le processus décisionnel.

Le Président-Directeur Général dispose à l'égard des tiers de tous les pouvoirs pour agir en toute circonstance au nom de la Société dans la limite des pouvoirs que la loi attribue expressément au Conseil d'Administration ou à l'Assemblée générale des actionnaires, et dans le respect des orientations générales et stratégiques définies par le Conseil d'Administration.

Sur proposition du Président-Directeur Général, le Conseil d'Administration du 15 juillet 2004 a nommé deux Directeurs Généraux Délégués, qui disposent des mêmes pouvoirs à l'égard des tiers que le Directeur Général.

Les décisions ayant une incidence sur le périmètre de consolidation de la société et susceptibles d'affecter substantiellement la stratégie de la société doivent être soumises à l'approbation du Conseil d'Administration ou faire l'objet d'une délégation de pouvoirs de ce dernier. Cette limitation est précisée dans le Règlement Intérieur du Conseil d'Administration.

5.1.3. Composition du Conseil d'Administration

Conformément aux dispositions statutaires, la société peut être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois à dix-huit membres.

Au 31 décembre 2012, l'administration de la société est confiée à un Conseil d'Administration composé de onze membres, dont quatre sont considérés comme indépendants. Outre leurs compétences financières, commerciales, managériales et leur large expérience en matière de stratégie d'entreprises, leurs connaissances du secteur du luxe contribuent à la qualité et au professionnalisme des débats du Conseil. Des indications détaillées sur la composition du Conseil d'Administration et leurs mandats figurent dans le Document de Référence au chapitre intitulé « Gouvernement d'Entreprise ».

La durée des mandats des administrateurs est de 4 ans, suite à l'adoption de la vingt-cinquième résolution de l'Assemblée générale du 23 avril 2010 qui a décidé de réduire cette durée à l'occasion du renouvellement des mandats des administrateurs.

5.1.4. Parité homme-femme au conseil

La loi du 27 janvier 2011 relative à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du Conseil d'Administration et de surveillance et à l'égalité professionnelle, prévoit des dispositions imposant aux sociétés cotées l'obligation de respecter un taux de féminisation au sein du Conseil d'Administration. À fin 2012, le Conseil d'Administration compte 3 femmes, soit un taux de plus de 20 % tel que prescrit par cette loi, au titre du premier palier à atteindre d'ici l'année 2014.

5.1.5. Indépendance des administrateurs et règles de déontologie

La société a souscrit aux critères d'indépendance tels que déterminés dans la recommandation n° 8 du Code Middledenext, qui se caractérisent par l'absence de relation financière, contractuelle ou familiale significative susceptible d'altérer l'indépendance du jugement. Le Code Middledenext recommande que le Conseil accueille au moins 2 membres indépendants. Au regard de ces critères, 4 membres du Conseil d'Administration ont été qualifiés d'administrateurs indépendants, à savoir Mesdames Dominique Cyrot et Chantal Roos et Messieurs Maurice Aladhève et Michel Dyens.

Conformément à la recommandation n° 7 du Code Middledenext, chaque administrateur est sensibilisé aux responsabilités qui lui incombent au moment de sa nomination et est encouragé à observer les règles de déontologie relatives à son mandat telles que détaillées dans le Règlement Intérieur du Conseil d'Administration. Il lui est remis un Guide du Conseil d'Administration incluant notamment le Règlement Intérieur et les dispositions statutaires qui lui sont applicables.

5.1.6. Règlement Intérieur du Conseil d'Administration

En conformité avec la recommandation n° 6, le Conseil d'Administration s'est doté d'un Règlement Intérieur précisant les règles de son fonctionnement et les règles déontologiques des administrateurs, en complément des dispositions légales et réglementaires applicables et des statuts de la société.

Les principales dispositions portent sur les points suivants :

- la composition, le rôle, l'organisation et le mode de fonctionnement du conseil ;
- les fonctions de Comité d'Audit exercées par le Conseil d'Administration en formation plénière ;
- les règles de déontologie des membres du Conseil d'Administration ;
- la rémunération des administrateurs ;
- les règles de transaction sur les titres de la société selon les dispositions du Code Monétaire et Financier et du Règlement Général de l'AMF.

Ce Règlement Intérieur est appelé à évoluer régulièrement afin d'intégrer les nouvelles réglementations et recommandations en vigueur et de répondre aux propositions des administrateurs en vue d'un fonctionnement optimal du conseil. Des modifications ont été apportées pour la

première fois à ce Règlement par le conseil dans sa séance du 8 mars 2010. Ce Règlement Intérieur a été révisé une nouvelle fois par décision du Conseil d'Administration du 11 mars 2013 afin d'insérer les dispositions de la loi du 27 janvier 2011 relative à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des Conseils d'Administration.

L'intégralité de ce Règlement Intérieur est reproduite dans le Document de Référence de la société.

5.2. Fonctionnement du Conseil d'Administration

5.2.1. Réunions

Le nombre de réunions tenues par le Conseil est conforme aux recommandations n° 13 du Code Middledenext. Il se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige, et au moins cinq fois par an, sur convocation de son Président et selon un calendrier décidé en commun, lequel calendrier peut être modifié à la demande des administrateurs ou si des événements imprévus le justifient.

Le Président représente le Conseil d'Administration. Il organise et dirige les travaux de ce dernier dont il rend compte à l'Assemblée générale. Les travaux sont menés dans un cadre collégial et dans le respect de la loi, des règlements et des recommandations. Ainsi, le Président du Conseil d'Administration veille à assurer une information préalable et régulière des administrateurs, condition primordiale de l'exercice de leur mission.

5.2.2. Les Comités

Le Conseil n'a pas estimé nécessaire, à ce jour, de se doter de comités spécialisés, notamment de nomination ou de rémunération, en raison d'une part de la structure organisationnelle de l'entreprise et d'autre part de l'expérience approfondie et pluridisciplinaire, que possèdent les administrateurs, du monde de l'entreprise et des marchés internationaux de la concurrence. Ces derniers sont ainsi sollicités collégalement sur tous les points importants intéressant la gestion managériale de l'entreprise.

En ce qui concerne le Comité d'Audit, l'article L. 823-20 nouveau issu de l'ordonnance du 8 décembre 2008, exempté de l'obligation de constituer un Comité d'Audit autonome, les sociétés disposant d'un organe remplissant les fonctions de ce comité, « qui peut être le Conseil d'Administration, sous réserve de l'identifier et de rendre publique sa composition ».

Le Conseil d'Administration de la Société, afin de préserver la souplesse du processus décisionnel et de consultation de la société en matière d'information financière et de Contrôle Interne, a décidé d'appliquer le régime d'exemption au titre de l'article L. 823-20 nouveau et de confier au conseil lui-même la mission d'assumer les tâches normalement dévolues à un Comité d'Audit indépendant. Par ce choix, les administrateurs disposeront d'une plus grande réactivité et efficacité dans le suivi de l'élaboration de l'information financière et de l'efficacité des systèmes de Contrôle Interne.

L'exercice des fonctions de Comité d'Audit par le Conseil est assuré par deux membres désignés, dont la tâche est de diriger les débats dans le cadre du suivi de l'élaboration des informations comptables et financières : Monsieur Patrick Choël, administrateur, en assure la présidence et Monsieur Maurice Alhadève, administrateur indépendant. Le Conseil d'Administration du 11 mars 2013 a décidé d'élargir la composition de ce Comité d'Audit à Madame Dominique Cyrot, administrateur indépendant, dont l'expérience reconnue en matière financière sera un support apprécié dans la réalisation des missions du Comité d'Audit.

5.2.3. Évaluation des travaux du Conseil d'Administration

Conformément à la recommandation n° 15 du Code Middlenext, les membres du conseil ont, pour la première fois procédé, lors de la réunion du 7 mars 2011, à une auto-évaluation du fonctionnement du Conseil et sur la préparation de ses travaux, au moyen d'un questionnaire adressé à chacun des administrateurs.

Ce questionnaire porte notamment sur :

- les missions dévolues au Conseil d'Administration ;
- le fonctionnement et la composition du Conseil d'Administration ;
- les réunions et la qualité des débats ;
- l'accès à l'information des administrateurs ;
- la participation du Conseil d'Administration aux décisions stratégiques.

En conformité avec le Code Middlenext, une synthèse de cette auto-évaluation est insérée dans le procès-verbal de la réunion concernée.

Lors de la séance du 11 mars 2013, sur la base du retour d'informations recueillies en réponse au questionnaire d'évaluation annuelle, les membres du Conseil ont passé en revue la composition du Conseil d'Administration et évalué l'efficacité de son organisation et de son fonctionnement durant l'année 2012.

Il ressort des commentaires échangés une appréciation globale satisfaisante. Les administrateurs ont notamment, évalué et confirmé la qualité et la pertinence des informations, dont ils disposent pour alimenter leur connaissance des sujets à débattre en réunions et leur permettre de se forger un jugement éclairé. Dans le cadre des informations communiquées entre les réunions du conseil, lorsque l'actualité de la société le justifie, il a été suggéré d'en augmenter la fréquence et d'élargir le champ des sujets abordés à d'autres informations portant sur l'activité courante de la société. La composition actuelle du Conseil d'Administration est jugée pertinente de par la diversité et la richesse des profils et expériences de ses membres. Dans cette optique, le Conseil estime nécessaire de poursuivre cet objectif en s'ouvrant à de nouvelles personnalités externes, dont les compétences apportent nécessairement un regard différent sur les sujets débattus et décidés en Conseil d'Administration.

5.3. Pouvoirs et missions du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration détermine les orientations stratégiques, économiques, sociales et financières de la société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société.

Il décide du cumul ou de la dissociation des mandats de Directeur Général et Président du Conseil, désigne les mandataires sociaux, fixe les éventuelles limitations aux pouvoirs du Directeur Général, approuve le projet de rapport du Président, procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns sur la sincérité des comptes, procède à l'examen, à l'arrêt des comptes et à la communication aux actionnaires et aux marchés d'une information financière de qualité.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012, le Conseil d'Administration s'est réuni six fois avec un taux d'assiduité de 79 %. Il a délibéré notamment sur les points suivants :

- examen des comptes sociaux et consolidés annuels clos au 31 décembre 2011 et des comptes semestriels et convocation de l'Assemblée générale annuelle ;
- examen du budget d'exercice 2012 et des perspectives ;
- augmentation de capital par incorporation des réserves réalisée par l'attribution gratuite d'actions nouvelles ;
- fixation de la rémunération du Président ;
- autorisation des conventions au titre des articles L. 225-38 et suivants ;
- analyse de l'information financière diffusée par la société aux actionnaires et au marché ;
- analyse des grandes orientations stratégiques, économiques et financières de la société ;
- décisions stratégiques dans le cadre des discussions avec la société Burberry sur l'avenir du contrat de licence ;
- examen et autorisation des projets de croissance externe, notamment de nouveaux accords de licence de marques ou de prises de participations ;
- suivi du changement de système d'information et de la construction d'un nouvel entrepôt.

Les Commissaires aux Comptes assistent aux séances du Conseil d'Administration à chaque fois que celui-ci est appelé à délibérer sur les comptes de la société ou sur tous sujets au regard desquels ils peuvent apporter, aux membres du Conseil, une opinion éclairée.

Au titre de ses fonctions de Comité d'Audit exercées durant l'année 2012, le Conseil d'Administration a revu les points suivants de l'audit des comptes consolidés annuels et semestriels :

- revue de la mise en œuvre des programmes d'examen des comptes et de l'information financière définis au regard des risques identifiés dans le cadre de l'évaluation des systèmes comptables, du Contrôle Interne et notamment la revue des éléments suivants :

- tests de perte de valeur des actifs à long terme et marques : revue des hypothèses qui sous-tendent les business plans, des taux d'actualisation et des valeurs terminales retenues,
- revue des provisions,
- revue des risques juridiques et de leur couverture,
- traitement de problématiques techniques spécifiques particulièrement axées sur les aspects change et instruments financiers ;
- suivi de la gestion des risques sur la base de la cartographie des risques du Groupe ;
- validation et revue de l'information financière sociale et consolidée ;
- tests de valorisation des actifs de la société ;
- traitement comptable des couvertures de change ;
- revue des comptes sociaux des filiales.

5.4. Information des administrateurs

Les administrateurs reçoivent des informations ciblées et pertinentes, nécessaires au bon accomplissement de leur mission. Préalablement à chaque séance du Conseil, les administrateurs reçoivent :

- un ordre du jour arrêté par le Président en concertation avec la Direction Générale et le cas échéant avec les administrateurs proposant des points à discuter ;
- un dossier d'informations portant sur certains thèmes abordés dans l'ordre du jour nécessitant une analyse particulière afin d'assurer un débat éclairé, au cours duquel les administrateurs pourront poser les questions appropriées en vue d'une bonne compréhension des sujets abordés ;
- et, lorsque cela est utile, les communiqués publics diffusés par la société ainsi que les principaux articles de presse et rapports d'analystes financiers.

En conformité avec la recommandation n° 11 Middledent, en dehors des séances du Conseil et lorsque l'actualité de la société le justifie, les administrateurs reçoivent régulièrement toutes les informations importantes de la société, susceptibles d'avoir un impact sur ses engagements et sa situation financière. Ils peuvent solliciter toute explication ou la production d'informations complémentaires, et plus généralement, formuler toute demande d'accès à l'information qui leur semblerait utile.

5.5. Jetons de présence alloués aux administrateurs

La politique d'allocation de jetons de présence repose sur une attribution réservée exclusivement aux seuls administrateurs non exécutifs du Conseil d'Administration, à savoir M^{me} Dominique Cyrot, M^{me} Chantal Roos, Mrs. Maurice Alhadève, Patrick Choël, Michel Dyens et Jean Levy. Le montant global décidé par l'Assemblée générale est réparti par le Conseil d'Administration entre chaque administrateur en fonction de leur assiduité au Conseil. Au titre de l'exercice 2012, sur la base d'une enveloppe globale de 120 000 €

décidée par l'Assemblée générale du 27 avril 2012, il a été versé un montant total de 66 000 € de jetons de présence aux administrateurs non exécutifs.

5.6. Accès des actionnaires à l'Assemblée générale

Aux termes de l'article 19 des statuts de la société, tout actionnaire a le droit de participer aux Assemblées Générales, personnellement ou en ayant donné un mandat, quel que soit le nombre de ses actions, sur simple justification de son identité et de la propriété de ses titres.

5.7. Mention des informations prévues par l'article L. 225-100-3 du Code de commerce

Il n'existe pas, à la connaissance de la société, d'éléments, notamment ceux relatifs à la structure du capital de nature à avoir une incidence en cas d'offre publique. La structure du capital ainsi que les participations portées à la connaissance de la société et toutes autres informations y afférentes sont décrites au chapitre 2 du tableau de bord de l'actionnaire du présent Document de Référence. De même, les règles de nomination et de révocation des membres du Conseil d'Administration sont soumises aux règles de droit commun.

5.8. Les procédures de Contrôle Interne et de gestion des risques

5.8.1. Définition

La société a mis en place des procédures de Contrôle Interne et des mesures de gestion des risques en s'appuyant principalement sur le cadre référentiel déterminé par les dispositions de l'article 404 de la loi Sarbanes Oxley auxquelles est soumise la société mère américaine du fait de sa cotation au New York Stock Exchange. Les principes qui y sont déterminés figurent en partie dans le cadre de référence de l'AMF de 2007 mis à jour en juillet 2010, complété par le guide de mise en œuvre pour les valeurs moyennes et petites du 9 janvier 2008.

La société a défini et mis en œuvre un ensemble de dispositifs de gestion des risques et de Contrôle Interne comprenant un ensemble de moyens, de règles de conduites et de procédures adaptés à l'organisation de la société afin de lui permettre :

- de limiter les risques à un niveau acceptable et raisonnable pour assurer la continuité de son activité ;
- de mieux appréhender les risques significatifs tant opérationnels que financiers ;
- de maîtriser ses activités et d'assurer une utilisation efficiente de ses ressources.

5.8.2. Définition et objectifs de la gestion des risques et du Contrôle Interne

Le risque représente la possibilité qu'un événement survienne et dont les conséquences seraient susceptibles d'affecter :

- les personnes, les actifs, l'environnement ou la réputation de la société ;
- les valeurs, les engagements éthiques de la société et les lois et règlements ;
- la réalisation des objectifs de la société.

La gestion des risques a pour objectif de :

- préserver la valeur, les actifs et la réputation de la société et de ses licences de marques ;
- sécuriser la prise de décision et les processus de la société pour favoriser la réalisation des objectifs, par une analyse objective des menaces et opportunités potentielles ;
- favoriser la cohérence des actions avec les valeurs de la société ;
- mobiliser et motiver les collaborateurs de la société autour d'une vision commune des principaux risques.

Le processus de définition et de mise en œuvre du Contrôle Interne vise à assurer :

- la conformité aux lois et règlements et le respect des valeurs internes à la société ;
- l'application des instructions et des orientations fixées par la Direction Générale ;
- le bon fonctionnement des processus internes de la société, notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs ;
- la fiabilité des informations financières.

Toutefois, le dispositif de Contrôle Interne ne peut fournir une garantie absolue quant à la réalisation des objectifs de la société. La probabilité d'atteindre ceux-ci est soumise aux limites inhérentes à tout système de Contrôle Interne liées notamment à des incertitudes du monde extérieur, de l'exercice de la faculté de jugement ou de dysfonctionnements pouvant survenir en raison d'une défaillance humaine ou d'une simple erreur, de la nécessité d'étudier le rapport coût/bénéfices préalablement à la mise en œuvre des contrôles.

5.8.3. Composantes de la gestion des risques et du Contrôle Interne

5.8.3.1. Dispositif de gestion des risques

Le dispositif de gestion des risques repose sur un processus composé de trois étapes :

- identification des risques afin de recenser et hiérarchiser les principaux risques. Un risque se caractérise par un événement, une ou plusieurs sources internes ou externes et une ou plusieurs conséquences. Cette recherche s'inscrit dans une démarche continue de la société ;
- analyse des risques afin d'examiner les conséquences potentielles des principaux risques qui peuvent être notamment de nature financière, humaine, juridique et d'apprécier leur occurrence. La société réalise cette analyse une fois par an ;

- traitement du risque en vue de définir le plan d'actions le plus adapté à la société, notamment en arbitrant entre les opportunités et le coût des mesures de traitement du risque. Ce plan d'actions s'accompagne de mesures de prévention appropriées et de renforcement de contrôles existants relevant du processus de Contrôle Interne.

La responsabilité en matière de gestion des risques est déclinée à tous les niveaux hiérarchiques au sein de la Société. Les collaborateurs, cadres opérationnels et fonctionnels, sont responsabilisés et impliqués dans une logique de Contrôle Interne du processus qu'ils supervisent, dans le cadre de la réalisation des missions définies par la Direction Générale, de leur organisation et de leur contribution aux décisions critiques. De plus, le nombre réduit de niveaux de décisions et la contribution des opérationnels aux réflexions stratégiques facilitent l'identification et le traitement des risques. Dans ce contexte, ils ont la connaissance et l'information nécessaire pour établir, faire fonctionner et surveiller le dispositif de Contrôle Interne, au regard des objectifs qui leur sont assignés. Un diagnostic approfondi de la séparation des tâches opérationnelles et des tâches de contrôle a été établi afin de répondre aux objectifs de contrôle.

La cartographie des risques du groupe, initiée depuis 2004 puis régulièrement révisée, a permis d'aboutir à une classification des risques en 4 catégories : les risques d'exploitation, les risques liés à l'activité internationale, les risques liés à l'environnement social et les risques liés à l'environnement financier, dont les détails sont exposés au chapitre 3 du Rapport de gestion intitulé « Facteurs de Risques ». Cette mise à jour régulière est réalisée en fonction des besoins liés à l'évolution de l'activité et de l'organisation de la société.

Cette cartographie constitue une base d'analyse nécessaire à des tests de pertinence entrepris en vue d'améliorer et de renforcer le dispositif de Contrôle Interne. Elle a permis de faire ressortir des zones de risques et, pour chacune de ces zones, les risques pouvant avoir un impact financier significatif. Cette identification est complétée par une évaluation de son impact potentiel et de sa probabilité d'occurrence. Chaque risque identifié et testé fait l'objet d'un contrôle tendant à assurer la bonne application des plans d'actions visant à en limiter l'étendue.

Le Conseil d'Administration est informé des éléments composant cette cartographie des risques ainsi que des plans d'actions correctives qui lui sont associés.

Ce dispositif de gestion des risques fait l'objet d'une revue régulière afin d'améliorer la méthodologie de gestion des risques en tirant des enseignements des risques identifiés, analysés et traités.

5.8.3.2. Articulation entre la gestion des risques et le Contrôle Interne

Le dispositif de gestion des risques vise à identifier et analyser les principaux risques. Les dispositifs de gestion des risques et de Contrôle Interne participent de manière complémentaire à la maîtrise des activités de la société. En effet, dans le cadre du processus de Contrôle Interne, des plans d'actions sont mis en place pour traiter les risques identifiés et dont l'impact sur le patrimoine, l'image et la réputation de la société serait significatif.

5.8.3.3.

Le dispositif de Contrôle Interne

Le Contrôle Interne de la société est déployé par une équipe de Responsables et de Directeurs sous l'autorité de la Direction Générale, qui en rend compte au Conseil d'Administration. Il repose sur une combinaison d'actions et de mesures suivantes :

- définition claire des responsabilités dans l'élaboration, la mise en œuvre et la gestion du Contrôle Interne ;
- cartographie des risques : identification, analyse et traitement des risques ;
- un examen régulier du bon fonctionnement du Contrôle Interne.

Organisation de la société

L'organisation de la société s'articule autour de deux pôles. Le pôle opérationnel est structuré en Direction Commerciale Export et France, Directions Marketing et Direction Production et Développement, tandis que le pôle fonctionnel qui s'articule autour des Directions Finance, Ressources Humaines, Informatique et Juridique.

Les Directions opérationnelles, avec l'appui de l'expertise technique des Directions fonctionnelles, pilotent la mise en œuvre des objectifs et les résultats d'exploitation fixés par la Direction Générale et, à ce titre, elles participent au dispositif de Contrôle Interne et sont associés à la gestion des risques, dès lors que les processus opérationnels clés liés à la vente aux distributeurs et à la gestion de l'image ont un impact sur le patrimoine et/ou les résultats.

Les Directions fonctionnelles couvrent l'ensemble des processus de gestion des ressources (trésorerie, Ressources Humaines, suivi des obligations fiscales, règlements des factures fournisseurs et clients, traitement et communication des informations comptables et financières, système d'information, veille juridique des lois et règlements, etc). Elles ont un rôle de définition et de diffusion de la politique et des bonnes pratiques de l'activité de la société et elles veillent à leur bonne application, à la préservation d'un environnement sécurisé, à la fiabilité de l'information financière et au respect des lois et règlements. Cette fiabilité de l'information est notamment garantie par la Direction Informatique. Cette dernière est structurée autour de deux pôles. D'une part, le service Systèmes et Réseaux en charge de la maintenance et de la sécurité de l'infrastructure informatique et d'autre part le service Systèmes d'Information en charge de la gestion des applications informatiques.

Cette organisation ainsi mise en place a prouvé son dynamisme et sa pertinence grâce à la mise en œuvre de synergies réelles entre Direction Opérationnelle et Direction Fonctionnelle. D'une part, elle repose sur la connaissance et la compréhension du processus des collaborateurs pour faire fonctionner et surveiller le dispositif de Contrôle Interne au regard des objectifs qui leur ont été assignés à ce titre. D'autre part, le dynamisme de cette organisation est une résultante de la convergence des ressources respectives des divisions impliquées et d'une structure déconcentrée permettant de combiner flexibilité et délégation de responsabilités, nécessaires à une application optimale et cohérente des orientations stratégiques définies par la Direction Générale.

La société consolide, par ailleurs, sept filiales étrangères, qui appliquent les règles de procédure interne du groupe relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. La filiale américaine Interparfums Luxury Brands Inc., établie en septembre 2010, eu égard à la taille de sa structure opérationnelle, a été incluse dans le périmètre des tests d'efficacité du système de Contrôle Interne depuis l'année 2011.

Les éléments clés du dispositif de Contrôle Interne

Ces éléments reposent sur des outils documentaires, un ensemble de règles et des actions de sensibilisation des organes dirigeants et des collaborateurs aux principes de Contrôle Interne et gestion des risques mis en œuvre au sein de la société. Ces règles et procédures permettent de s'assurer que les directives de la Direction Générale sont traduites dans les faits tant au niveau des activités opérationnelles que des activités fonctionnelles.

Guide de Procédures Internes

Il formalise un certain nombre de procédures internes, considérées comme essentielles au bon fonctionnement de l'activité de la société dans un environnement sécurisé. Ce guide détaille le déroulement des principaux processus opérationnels et financiers de la société portant notamment sur les cycles ventes/clients, achats/fournisseurs, stocks, trésorerie, budget, traitements comptables, système informatique et personnel/payé. Ce guide précise également la procédure relative aux demandes d'engagement de dépenses et aux autorisations de signatures. Le Guide de Procédure interne est accompagné d'un référentiel de contrôles clés propre à la société qui font l'objet d'une auto-évaluation annuelle selon les modalités décrites dans les sections ci-après.

Code de bonne conduite

La politique de gestion des Ressources Humaines est soucieuse de l'adéquation des profils et des responsabilités correspondantes intégrant les valeurs clés : prudence, pragmatisme, réactivité, exigence, transparence et loyauté. La compétence et le savoir-faire d'une équipe d'hommes et de femmes, ayant adhéré à une culture d'engagement en faveur de l'intégrité et d'exigence véhiculée par la société, est une des composantes importantes du système de Contrôle Interne. Ces valeurs sont rappelées dans le Code de Bonne Conduite qui fournit un guide de comportement professionnel à adopter, notamment le respect de la loi et de la réglementation, la prévention des conflits d'intérêts ou la transparence financière pour éviter des situations de fraudes. Ce Code est signé par les salariés et remis à chaque nouvel arrivant au sein de la société.

Charte Informatique

Elle définit les droits et devoirs des collaborateurs, utilisateurs du système d'information afin d'assurer une exploitation de l'outil informatique dans un environnement de sécurité et conformément aux procédures de Contrôle Interne. Celle-ci est signée par l'ensemble des utilisateurs et portée à la connaissance à chaque nouveau collaborateur, qui s'y engage.

5.8.4. Acteurs clés du pilotage du Contrôle Interne

5.8.4.1. Le Conseil d'Administration

Dans le cadre des informations qui lui sont communiquées, le Conseil d'Administration prend connaissance des caractéristiques des dispositifs de gestion des risques et de Contrôle Interne, et les examine plus particulièrement dans le cadre de l'exercice de ses fonctions de Comité d'Audit en formation plénière. Il est informé régulièrement des méthodologies de Contrôle Interne et de gestion des risques. Il peut faire usage de ses pouvoirs pour requérir des vérifications et contrôles qu'il juge opportuns afin de s'assurer de la transparence, l'efficacité et la sécurité de l'environnement du Contrôle Interne.

5.8.4.2. La Direction Générale

Elle est composée du Président-Directeur Général assisté de deux Directeurs Généraux Délégués. Elle définit et met en œuvre les grandes orientations stratégiques, discutées et approuvées par le Conseil d'Administration, en vue de la réalisation des objectifs commerciaux et financiers. Elle s'assure de leur réalisation par une définition claire des procédures internes et du dispositif de Contrôle Interne, dont elle est directement responsable. Elle en définit les principes généraux, se charge de son animation et s'assure de l'existence des mesures prises en vue de la mise en place des éléments le composant.

5.8.4.3. Le Comité de Direction

Ce Comité regroupe les responsables des Directions opérationnelles et fonctionnelles qui rapportent directement au Président-Directeur Général. Cette instance privilégie la réflexion stratégique à travers les plans à moyen terme, le suivi des budgets, le débat sur des questions importantes relatives à l'organisation et aux projets. Il est informé de la mise en œuvre de la politique de Contrôle Interne par le pilotage et le suivi des travaux réalisés à ce titre et le suivi des plans d'actions déterminés dans ce cadre. Chaque membre du Comité de Direction est responsable du respect et de la diffusion des règles et principes communs constituant le cadre de Contrôle Interne dans les services dont il a la charge.

5.8.4.4. La Direction Financière & Juridique

Placée sous l'autorité de la Direction Générale, cette Direction se décline en plusieurs départements : la Consolidation, la Comptabilité, le Contrôle de Gestion, les Systèmes d'Information, les Ressources Humaines et le Juridique. L'activité de gestion de trésorerie ayant évolué significativement avec les besoins croissants de la société, il a été décidé début de l'année 2013 de créer un service dédié spécialement à la gestion des liquidités, des opérations de couverture et de la politique bancaire de la société. Le service de gestion de trésorerie est rattaché à la Direction Financière.

La Direction Financière & Juridique est chargée de la mise en œuvre du système de Contrôle Interne de manière à prévenir

et à encadrer les risques résultant de l'activité de la société, notamment les risques d'erreur et de fraudes en matière comptable et financière. À ce titre, elle doit s'assurer de façon permanente que les contrôles définis et mis en place sont nécessaires et suffisants, de leur bonne application et de leur efficacité dans la protection du patrimoine de la société contre toutes éventuelles atteintes.

Elle est appelée à constituer un support technique aux Directions opérationnelles, par l'élaboration de règles de fonctionnement, la définition et la promotion d'outils d'informations, de procédures et de bonnes pratiques nécessaires à la bonne application des orientations définies par la Direction Générale.

Elle centralise et consolide les informations financières et comptables de l'ensemble des entités du groupe. Elle s'assure de la cohérence des ces informations par rapport au budget validé par la Direction Générale et le Conseil d'Administration et de leur justification.

Elle a également pour mission de sensibiliser la Direction Générale et les Directions opérationnelles aux problématiques juridiques. À cet effet, elle assure un suivi juridique de l'évolution des lois et règlements et, en particulier, veille à la prévention des risques pénaux et des risques relatifs au droit commercial et au droit de la propriété intellectuelle. Elle a en charge la gestion des litiges et des contentieux en collaboration étroite avec les avocats, ainsi que l'élaboration et la revue des principaux contrats de la société.

5.8.4.5. Audit Interne

La société a mis en place une organisation flexible du système de Contrôle Interne et du processus de gestion des risques conforme à ses besoins et à l'organisation de ses divisions opérationnelles et fonctionnelles. Soucieuse de préserver la pertinence et l'efficacité de cette méthodologie et souhaitant poursuivre le processus dans cette même voie, la société n'a pas jugé utile de créer un service d'audit autonome sous peine de perturber le bon fonctionnement de son processus de Contrôle Interne.

L'évaluation du dispositif de Contrôle Interne est assurée par un responsable du Contrôle Interne, en collaboration avec un Cabinet de conseil externe indépendant et en concertation avec la Direction Financière, sous le contrôle hiérarchique de la Direction Générale qui en définit les principes généraux et les objectifs. Ses missions ponctuelles consistent à examiner l'efficacité du système de Contrôle Interne et à formuler des recommandations afin d'en améliorer le fonctionnement tant sur des sujets purement financiers que sur des sujets opérationnels relatifs aux processus achats, ventes et gestion de l'image. À ces missions, s'ajoute une fonction d'animation et de coordination de la gestion des risques par l'établissement d'une cartographie des risques, dont il assure le suivi par le déploiement d'un plan d'actions. Dans le cadre de ses missions, il coordonne, harmonise et optimise la méthodologie du processus de Contrôle Interne et de la gestion des risques en tirant des enseignements des exercices d'auto-évaluation permettant de valider ou de revoir les contrôles existants, en recueillant les analyses et avis du Cabinet de conseil externe intervenant dans ce contexte, et les remarques formulées par les Commissaires aux Comptes.

5.8.5. Procédures de Contrôle Interne

Les procédures de Contrôle Interne, animées et coordonnées par la Direction Générale en concertation avec la Direction Financière, tendent à sécuriser les différents processus dans la réalisation des objectifs fixés par la Société. À cet effet, les activités de contrôle, conduites à tous les niveaux hiérarchiques, reposent principalement sur l'application des normes et procédures. Depuis 2011, le référentiel de Contrôle Interne a été revu significativement suite à la mise en place du progiciel SAP, qui a permis d'automatiser certains contrôles et de renforcer ainsi leur efficacité.

Ces procédures s'articulent autour des principaux axes suivants identifiés comme étant des zones de risques :

5.8.5.1. Les processus opérationnels

Processus vente/gestion des clients/encaissements : il vise à s'assurer que l'ensemble des livraisons effectuées et/ou services rendus donne lieu à facturation au cours de la période considérée et que les factures fassent l'objet d'un enregistrement adéquat dans les comptes clients. Il détermine également les procédures d'émission des avoirs qui doit être justifiée et contrôlée avant leur enregistrement dans les comptes. La procédure permet d'identifier les éventuels clients douteux et anticiper les risques d'insolvabilité.

Processus achats/gestion des fournisseurs/décaissement : il est formalisé par un cadre de procédures reposant d'une part sur une séparation de fonctions de passation et d'autorisation de commandes, de réception, d'enregistrement comptable et de règlement des fournisseurs, et d'autre part sur une phase de suivi et rapprochement entre les bons de commande, les bons de réception et les factures (quantité, prix, conditions de paiement) complétée par un dispositif permettant d'éviter le double enregistrement/paiement des factures fournisseurs. Les anomalies éventuelles font l'objet d'une analyse et d'un suivi.

5.8.5.2. Les processus comptables et financiers

Processus de trésorerie : les contrôles en place ont pour but de vérifier que les comptes bancaires font l'objet de rapprochements réguliers avec les données reçues des banques et qu'ils sont revus périodiquement afin de matérialiser et d'expliquer les écarts éventuels. La Société a, par ailleurs, mis en place un système de couverture des risques de change liés notamment à ses opérations réalisées en Dollars Américains et Livres Sterling. Le montant des couvertures ainsi que les objectifs de parité font l'objet de discussions régulières entre la Direction Financière et la Direction Générale et sont portées à la connaissance du Conseil d'Administration.

Processus budgétaire : le contrôle, dans ce cadre, consiste à s'assurer que le budget annuel est établi conformément aux instructions de la Direction Générale et que le suivi des réalisations repose sur la production de reportings réguliers préparés sur la base des données recueillies auprès des services opérationnels et dont l'objet est notamment d'analyser les performances réalisées par rapport aux prévisions et aux périodes passées.

Ce travail de revue des écarts entre « prévision/réalité » permet d'identifier d'éventuelles incohérences, erreurs ou

omissions et de prendre les décisions de gestion appropriées afin de corriger les données concernées (chiffre d'affaires, charges d'exploitation, etc.).

Processus de l'élaboration des informations financières et comptables : ce processus consiste en l'examen de la régularité et de la cohérence des procédures de clôture des comptes afin de s'assurer d'une consolidation fiable et cohérente des données recueillies et restituées à la Direction Financière.

Processus de gestion du système d'information : la société dispose d'un système de gestion intégré de type ERP qui permet une interconnexion entre les processus, achats, ventes, logistique et finance. À cet outil, s'ajoutent d'autres applications qui s'interfaçent avec ce dernier, comme l'outil de la gestion de trésorerie, l'administration de la paie ou encore les applications logicielles de nos partenaires (fournisseurs, entrepôt logistique, clients). De plus, la société est équipée d'outils totalement indépendants comme l'outil de Consolidation des comptes.

Ces différents logiciels ont été paramétrés afin de garantir une bonne séparation des tâches, base de tout système de Contrôle Interne. En effet, l'accès des utilisateurs à ces applications est géré rigoureusement afin que chacun ne dispose que des accès délimités strictement au cadre de l'accomplissement de ses tâches.

En 2012, SAP, principale application logicielle de la société, a fait l'objet d'un audit approfondi, qui n'a fait ressortir aucune défaillance majeure en termes de gestion des accès et de gestion de la séparation des tâches. En outre, une analyse complète et automatisée du Grand Livre comptable a été réalisée pour identifier des anomalies par le biais d'opérations qualifiées d'anormales. De cette revue il n'a été relevé aucune erreur de nature à remettre en cause l'efficacité du système de Contrôle Interne dans la société.

5.8.5.3. Surveillance du dispositif de Contrôle Interne et de gestion des risques

Cette surveillance est réalisée par le biais d'un plan d'auto-évaluation des procédures internes nécessaire à une meilleure compréhension et appropriation du dispositif de Contrôle Interne, en vue d'une correcte application et, le cas échéant, d'une amélioration des procédures en vigueur.

Cette revue périodique permet, par ailleurs, de mesurer l'avancement des actions prévues, les changements intervenus depuis la précédente auto-évaluation et d'insérer de nouveaux contrôles qui pourraient éventuellement se révéler nécessaires à cette occasion.

Cette démarche d'auto-évaluation est mise en œuvre chaque année en collaboration avec un Cabinet de conseil externe indépendant, à partir d'une identification par la société des actifs sensibles de la société, d'une analyse des risques potentiels, existants ou émergents, par type de tâches assignées à chaque service concerné et d'entretiens avec les directions opérationnelles concernées.

Les tests du Contrôle Interne ont été réalisés en conformité avec les dispositions de la loi américaine Sarbanes Oxley.

En cas d'absence de formalisation ou d'insuffisance du processus et des contrôles associés, un plan de remédiation ou d'actions correctives des faiblesses du Contrôle Interne est mis en œuvre et suivi auprès de chaque responsable concerné.

À l'issue de cette phase d'auto-évaluation, les résultats sont restitués conjointement à la Direction Financière et à la Direction Générale qui les porte à la connaissance du Conseil d'Administration via un rapport de synthèse. La Direction Générale informe également le Comité de Direction afin que ses membres sensibilisent leurs divisions respectives aux résultats des travaux menés et aux enjeux liés à la mise en place des plans de remédiation des dysfonctionnements constatés ou susceptibles de se produire en cas de contrôles défaillants.

Les nouveaux outils dont dispose la société pour mener les tests de ses procédures de Contrôle Interne a permis de renforcer les méthodes de réalisation de ses travaux au cours de l'année 2012. Il a été ainsi réalisé 131 contrôles couvrant 47 zones de risques liées aux opérations de ventes/achats, redevances de licence, dépenses de publicité, stocks, trésorerie, opérations de clôture des comptes, gestion des payes et système d'information. Le périmètre de l'évaluation est identique à celui de 2011.

Dans le cadre de sa société filiale américaine Interparfums Luxury Brands, 44 points de contrôle ont fait l'objet des mêmes travaux de test. La mise en place du référentiel du Contrôle Interne et son évaluation au sein de cette filiale a été effectuée en collaboration avec un Cabinet de conseil externe américain.

Les auto-évaluations réalisées au sein de la société n'ont pas révélé d'incidences significatives ou notables de nature à remettre en cause la pertinence du Contrôle Interne. Dans la continuité de sa politique de renforcement du contrôle des dispositifs du Contrôle Interne, la société poursuivra sa démarche d'analyse d'axes d'amélioration des procédures en place et de détermination de plans de remédiation.

Ce travail a porté également sur l'organisation de la Direction du Système d'Information, l'évaluation des contrôles généraux informatiques, la gestion des opérations, des projets et de la sécurité et la politique de disponibilité et de continuité de service. Les résultats satisfaisants relatifs à la gestion de la sécurité des systèmes d'information relevés en 2011, ont été confirmés en 2012.

5.9. Dispositif de Contrôle Interne relatif à l'information comptable et financière

5.9.1. Processus de pilotage de l'organisation comptable et financière

5.9.1.1. Organisation

Les procédures de Contrôle Interne applicables à l'information comptable et financière sont élaborées et mises en œuvre sous la responsabilité de la Direction Financière et supervisées par la Direction Générale dans les domaines suivants : communication financière, comptabilité, consolidation des comptes, contrôle de gestion, trésorerie, systèmes d'information et respect des lois et règlements. Pour ce faire, elle s'appuie sur les directeurs des services composant la Direction Financière (Finance, Comptabilité, Contrôle de Gestion, Consolidation, Ressources Humaines, Trésorerie, Informatique et Juridique).

5.9.1.2. Application des normes comptables

La comptabilité dispose d'un processus d'identification et de traitement des changements concernant les normes comptables, et d'approbation des changements de traitements comptables induits par ces modifications réglementaires. De même, il existe des procédures pour s'assurer que la comptabilité soit informée des changements de pratiques du groupe qui pourraient affecter la méthodologie ou la procédure d'enregistrement des transactions. Le périmètre de la gestion comptable est actualisé en permanence.

5.9.1.3. Organisation et sécurité des systèmes d'information

L'organisation du Département des Systèmes d'Information est conçue en vue d'assurer notamment la gestion des autorisations d'accès aux Systèmes d'Information par un contrôle rigoureux du respect de la séparation des tâches, et la gestion des services d'infrastructures et la gouvernance du Département informatique.

La société utilise un système d'information intégré de type « ERP » qui traite de la comptabilité achat, la logistique, la gestion commerciale, la comptabilité générale, la comptabilité auxiliaire et la comptabilité analytique. L'organisation et le fonctionnement de l'ensemble du système d'information font l'objet de mesures fixant les conditions d'accès au système, de validation des traitements et de procédure de clôture, de conservation des données et de vérification des enregistrements.

Afin d'assurer la continuité du traitement des données comptables, il a été mis en place des systèmes de sauvegarde/secours informatiques et de plan de continuité en cas de dysfonctionnement inopiné. De plus, l'ensemble des données est sauvegardé quotidiennement. Au niveau de la conservation et de la protection des données, un processus d'accès sécurisés aux données comptables et financières est élaboré par la détermination de droits individuels et nominatifs assortis de mots de passe.

Depuis 2009, un Plan de Continuité d'Activité (PCA) a été mis en place et tend à utiliser la technologie de virtualisation en interne des serveurs afin d'assurer un système de relais efficace en cas de défaillance d'un équipement. Par ailleurs, durant l'année 2010 et début 2011, un Plan de Reprise Informatique (PRI) est venu renforcer cette démarche de sécurisation du système d'information, par la duplication des données informatiques vers l'extérieur sur un « site dormant sécurisé » en prévision d'éventuels sinistres.

La refonte du système d'information par l'intégration du progiciel SAP répond aux besoins liés à sa croissance, dont le périmètre couvre la quasi-totalité des principaux processus opérationnels et fonctionnels de l'activité (finance, ventes, stocks et planification industrielle). Ce progiciel, opérationnel depuis mai 2011 répond aux objectifs suivants :

- une systématisation des procédures internes. À titre d'exemple, une commande client ne peut pas être traitée tant qu'elle n'a pas été validée informatiquement par les personnes habilitées ;
- une réduction du cycle logistique afin de répondre aux attentes des clients. En effet, l'entrepôt logistique reçoit en temps réel toutes les informations de la part d'Interparfums dans la mesure où les flux d'information sont automatisés et informatisés ;
- un suivi rigoureux des flux d'approvisionnement, des stocks et un accès en temps réel aux stocks physiques ;

- un enrichissement du processus décisionnel et de la comptabilité analytique avec une optimisation de la gestion comptable ;
- une garantie du respect des règles de traçabilité et de sécurité par une homogénéisation des outils de traitement de l'information. Chaque utilisateur se connecte au système d'information avec un identifiant unique lui permettant d'exécuter un nombre restreint de tâches. Ainsi il est possible de rattacher un utilisateur à chaque opération générée par l'application.

5.9.2. Processus concourant à l'élaboration de l'information comptable et financière

5.9.2.1. Processus opérationnels en vue de la production comptable

Le processus de Contrôle Interne, à ce niveau, est mis en œuvre, à partir des dispositifs suivants, qui reposent sur des procédures déterminées préalablement et des règles de validation :

- une organisation planifiée de la clôture des comptes qui est ensuite portée à la connaissance des Directions opérationnelles ;
- une collaboration étroite entre les différents responsables des Directions fonctionnelles et opérationnelles ;
- une analyse de la pertinence des informations reportées portant notamment sur les ventes, le carnet de commandes et l'examen des marges ;
- un examen détaillé des comptes par la Direction Générale en vue de leur validation avant la clôture finale.

Des réunions de coordination avec les services concernés sont réalisées afin de s'assurer de l'exhaustivité des informations transmises en vue de l'élaboration des comptes.

5.9.2.2. Processus d'arrêté des comptes et de production des comptes consolidés

Les procédures d'arrêté des comptes font l'objet d'instructions précises par la Direction Financière sur le déroulement du processus de clôture indiquant les informations à saisir, les retraitements à opérer, le calendrier de ces opérations ainsi que le planning des tâches précises de chaque intervenant dans ce processus. Ces procédures s'accompagnent d'un processus de validation portant sur les éléments clés du processus d'arrêté de consolidation, notamment le rapprochement des comptes sociaux avec les comptes retraités intégrés en consolidation, la cohérence entre les données de gestion et les informations comptables, l'identification et l'analyse des variations de la situation nette consolidée.

La procédure d'élaboration des comptes consolidés semestriels et annuels s'insère dans le cadre référentiel des normes internationales IFRS.

Au niveau des filiales, les responsables locaux communiquent un reporting détaillé comprenant des états financiers, audités par les auditeurs locaux externes, et une analyse d'activité, qui fait ensuite l'objet d'une analyse approfondie par la Direction Générale avec le support technique de la Direction Financière.

5.9.2.3. La communication financière

Le processus de la communication financière est encadré par un calendrier précis de diffusion aux marchés financiers et aux autorités de marché. Ce calendrier permet de s'assurer d'une communication en conformité avec les exigences des lois et règlements en vigueur portant tant sur la nature de l'information diffusée que sur les délais requis et le principe d'égalité d'information entre les actionnaires.

5.10. Relations avec les Commissaires aux Comptes

Dans le cadre des clôtures semestrielles et annuelles des comptes, les Commissaires aux Comptes organisent leur intervention par la réalisation :

- d'une revue préalable des procédures du groupe et des tests de Contrôle Interne ;
- d'une réunion préalable à l'arrêté des comptes permettant de définir le programme des revues, le calendrier et l'organisation de leur mission ;
- d'une revue limitée ou d'un audit des états financiers élaborés par la Direction Financière ;
- d'une réunion de synthèse de leurs travaux avec la Direction Générale.

Sur cette base, les Commissaires aux Comptes certifient la régularité, la sincérité et l'image fidèle des comptes sociaux et consolidés annuels.

5.11. Les perspectives d'évolution pour l'année 2013

La société veille en permanence à toute évolution dans son organisation de manière à anticiper, adapter et optimiser, en temps réel, ses procédures de Contrôle Interne et d'en faciliter ainsi l'appropriation par les opérationnels. Elle adapte également son dispositif de contrôle pour répondre aux exigences de la réglementation ainsi qu'aux enjeux futurs de la société.

Les priorités de la société pour l'année 2013 seront les suivantes :

- mise en place de flux type EDI (Echange de Données Informatiques) entre la société et ses fournisseurs, dont la finalité est renforcer la sécurité et la fiabilité des échanges d'informations relatives au processus Achats (de la commande jusqu'à la facturation) ;
- mise en place de la dématérialisation des factures fournisseurs. Ce projet vise notamment à informatiser l'approbation des factures entraînant un raccourcissement du délai de validation des factures et fiabiliser le « bon à payer » ;
- mise en place du cash pooling afin d'optimiser la gestion de la trésorerie au niveau du groupe.

6.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'Administration de la société Interparfums^{SA} pour ce qui concerne les procédures de Contrôle Interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de la société Interparfums et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil d'Administration un rapport rendant compte des procédures de Contrôle Interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-3 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de Gouvernement d'Entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de Contrôle Interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de Contrôle Interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

134

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de Contrôle Interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président.

Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de Contrôle Interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du Contrôle Interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de Contrôle Interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil d'Administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil d'Administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Fait à Courbevoie et à Paris, le 27 mars 2013

Les Commissaires aux Comptes

Mazars
Simon Beillevaire

SFECO & Fiducia Audit
Gilbert Métoudi

7. RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'Assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisés au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'Assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce.

Conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée générale au cours des exercices antérieurs

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'Assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Convention du 3 février 2008 avec la société américaine Interparfums Inc.

- Convention de facturation par Interparfums Inc. à votre société, des frais relatifs à un plan de stock-options émis par celle-ci au bénéfice des salariés d'Interparfums SA.
- Convention autorisée par le Conseil d'Administration du 3 février 2008.
- Le montant facturé est égal à la juste valeur de chaque option, soit 10 872 euros au titre de l'exercice 2012.
- Mandataires sociaux communs : Philippe Bénacin, Président-Directeur Général, Jean Madar, administrateur, Philippe Santi, administrateur et Directeur Général Délégué, Jean Levy, administrateur et Patrick Choël, administrateur.

Convention du 23 décembre 2010 avec la société filiale Inter España et Cosmétiques SL

- Convention d'abandon d'une créance au bénéfice de la filiale espagnole Inter España et Cosmétiques SL. Cet abandon de créance est soumis à une clause de retour à meilleure fortune de la filiale espagnole, celle-ci s'engageant à rembourser votre société en cas d'amélioration de sa situation avant le 31 décembre 2015.
- Convention autorisée par le Conseil d'Administration du 23 décembre 2010.
- Le montant de la créance est égal à 2 363 280,30 euros.
- Mandataires sociaux communs : Philippe Bénacin, Président-Directeur Général, et Frédéric Garcia Pelayo, administrateur et Directeur Général Délégué.

Convention du 1^{er} juillet 2008, modifiée par l'avenant du 5 novembre 2011, avec la société filiale Inter Parfums Suisse SA

- Convention de concession des droits d'exploitation des marques Lanvin pour le monde entier détenues par Inter Parfums Suisse SA à Interparfums, du 1^{er} juillet 2008 au 31 décembre 2019. La redevance, amendée par l'avenant du 5 novembre 2011, est fixée à 10 % du chiffre d'affaires réalisé par Interparfums.
- Convention autorisée par le Conseil d'Administration du 20 décembre 2011.
- Le montant facturé au titre de l'exercice 2012 est égal à 5 984 402 euros au titre de l'exercice 2012.
- Mandataire social commun : Philippe Bénacin, Président-Directeur Général.

Convention du 21 décembre 2011 avec la société filiale Inter España et Cosmétiques SL

- Convention d'abandon d'une créance au bénéfice de la filiale espagnole Inter España et Cosmétiques SL. Cet abandon de créance est soumis à une clause de retour à meilleure fortune de la filiale espagnole, celle-ci s'engageant à rembourser votre société en cas d'amélioration de sa situation avant le 31 décembre 2016.
- Convention autorisée par le Conseil d'Administration du 20 décembre 2011.
- Le montant de la créance est égal à 3 110 257,03 euros.
- Mandataires sociaux communs : Philippe Bénacin, Président-Directeur Général, et Frédéric Garcia Pelayo, administrateur et Directeur Général Délégué.

Fait à Paris et à Courbevoie, le 27 mars 2013

Les Commissaires aux Comptes

Mazars
Simon Beillevaire

SFECO & Fiducia Audit
Gilbert Métoudi

TABLEAU DE BORD DE L'ACTIONNAIRE

LES RENSEIGNEMENTS

À CARACTÈRE GÉNÉRAL DE LA SOCIÉTÉ *P. 139*

LES RENSEIGNEMENTS

À CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT LE CAPITAL *P. 141*

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE : RÉOLUTIONS SOUMISES

À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 22 AVRIL 2013 *P. 146*

1. LES RENSEIGNEMENTS À CARACTÈRE GÉNÉRAL DE LA SOCIÉTÉ

1.1. Renseignements concernant la société

1.1.1. Informations générales

Dénomination sociale : Interparfums.

Siège social : 4, rond-point des Champs Élysées 75008 Paris.

Tel : 01 53 77 00 00.

Date de constitution : 5 avril 1989.

Date d'expiration : 5 avril 2088.

Forme juridique : Société anonyme à Conseil d'Administration régie par les dispositions du Livre II du Code de commerce et du décret N° 67-236 du 23 mars 1967 sur les sociétés commerciales.

Objet social : La société a pour objet, aussi bien en France qu'en tout autre pays :

- l'achat, la vente, la fabrication, l'importation, l'exportation, de tous produits se rattachant à la parfumerie et à la cosmétologie ;

- l'exploitation de licences ;

- la fourniture de tous services relatifs aux activités visées ci-dessus ;

- la participation de la société, par tout moyen, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements, la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités ;

- et généralement, toutes opérations commerciales, industrielles, financières, civiles, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tous objets similaires ou connexes.

Exercice social : année civile

N° Siret : N° 350 219 382 00032

N° d'enregistrement : 1989 B 04913

Lieu d'enregistrement : Greffe du tribunal de commerce de Paris.

Code d'activité : 46.45 Z Commerce de gros de parfumerie et produits de beauté.

1.1.2. Inscription en compte

Les actions sont, au gré des propriétaires, inscrites en compte nominatif pur, en compte nominatif administré ou au porteur identifiable chez un intermédiaire habilité. Euro Emetteurs Finances assure le service des titres et la gestion des comptes nominatifs purs. Tout renseignement peut être demandé au siège social.

1.2. Principales dispositions légales et statutaires

1.2.1. Assemblées générales (article 19 des statuts)

Tout actionnaire a le droit de participer aux assemblées générales ou de s'y faire représenter, quel que soit le nombre de ses actions, dès lors que ses titres sont libérés des versements exigibles et inscrits à son nom depuis trois jours au moins avant la date de la réunion ou ont fait l'objet du dépôt, aux lieux mentionnés dans l'avis de convocation, du certificat d'un intermédiaire agréé, constatant l'indisponibilité des actions jusqu'à la date de l'Assemblée.

Tout actionnaire peut se faire représenter par son conjoint ou un autre actionnaire. Tout actionnaire peut voter par correspondance, au moyen d'un formulaire conforme aux prescriptions légales et dont il peut obtenir l'envoi par l'avis de convocation à l'Assemblée.

1.2.2. Franchissements de seuils (article 20 des statuts)

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-7 du Code de commerce, toute personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, qui vient à posséder un nombre d'actions de la société représentant plus du vingtième, du dixième, des trois vingtièmes, du cinquième, du quart, du tiers, de la moitié, des deux tiers, des dix-huit vingtièmes ou des dix-neuf vingtièmes du capital ou des droits de vote de la société informe la société, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, dans un délai de cinq jours de bourse, à compter du franchissement du seuil de participation, du nombre total d'actions ou de droits de vote qu'elle possède. De même, cette information doit être donnée dans les mêmes délais lorsque la participation en capital ou en droits de vote devient inférieure aux seuils ainsi mentionnés.

À l'occasion des franchissements de seuil du dixième ou du cinquième du capital ou des droits de vote, la personne tenue à l'obligation d'information ci-dessus déclare également les objectifs qu'elle a l'intention de poursuivre au cours des douze mois à venir, conformément aux dispositions de l'article L. 233-7 VII du Code de commerce.

1.2.3. Affectation et répartition des bénéfices (article 24 des statuts)

Si les comptes de l'exercice approuvés par l'Assemblée générale font apparaître un bénéfice distribuable tel qu'il est défini par la loi, l'Assemblée générale décide de l'inscrire à un ou plusieurs postes de réserves dont elle règle l'affectation ou l'emploi, de le reporter à nouveau ou de le distribuer. L'Assemblée générale peut accorder aux actionnaires pour tout ou partie du dividende mis en paiement ou des acomptes sur dividende, une option entre le paiement du dividende en numéraire ou en actions dans les conditions légales.

Les pertes, s'il en existe, sont après l'approbation des comptes par l'Assemblée générale, reportées à nouveau, pour être imputées sur les bénéfices des exercices ultérieurs jusqu'à extinction.

**1.2.4.
Droit de vote double (article 11 des statuts)**

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-123 du Code de commerce, l'Assemblée générale extraordinaire du 29 septembre 1995 a décidé de créer des actions ayant un droit de vote double. Ces actions doivent être entièrement libérées et inscrites sur le Registre des actions de la société, sous la forme nominative, depuis trois ans minimum.

**1.2.5.
Consultation des documents sociaux**

Les statuts, procès-verbaux et autres documents sociaux peuvent être consultés au siège social.

**1.2.6.
Tribunaux compétents**

Les tribunaux compétents en cas de litiges sont ceux du siège lorsque la société est défenderesse et sont désignés en fonction de la nature des litiges, sauf disposition contraire du nouveau Code de Procédure Civile.

2. LES RENSEIGNEMENTS À CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT LE CAPITAL

2.1. Chronologie des opérations sur titres sur 5 ans

Année	Type d'opération	Nombre de titres	Actions créées	Actions totales	Capital (en euros)
2008	Conversion d'options de souscription 2001	39 857	39 857	12 140 224	36 420 672
	Conversion d'options de souscription 2002	26 638	26 638	12 166 862	36 500 586
	Conversion d'options de souscription 2003	8 711	8 711	12 175 573	36 526 719
	Conversion d'options de souscription 2004	1 862	1 862	12 177 435	36 532 305
	Attribution gratuite d'actions	1 214 545	1 214 545	13 391 980	40 175 940
2009	Conversion d'options de souscription 2002	51 368	51 368	13 443 348	40 330 044
	Conversion d'options de souscription 2003	99 828	99 828	13 543 176	40 629 528
	Conversion d'options de souscription 2004	987	987	13 544 163	40 632 489
	Conversion d'options de souscription 2005	408	408	13 544 571	40 633 713
	Attribution gratuite d'actions	2 678 942	2 678 942	16 223 513	48 670 539
2010	Conversion d'options de souscription 2004	148 464	148 464	16 371 977	49 115 931
	Conversion d'options de souscription 2005	68 347	68 347	16 440 324	49 320 972
	Conversion d'options de souscription 2006	4 723	4 723	16 445 047	49 335 141
	Réduction de capital	(157 150)	(157 150)	16 287 897	48 863 691
	Attribution gratuite d'actions	1 638 298	1 638 298	17 926 195	53 778 585
2011	Conversion d'options de souscription 2005	96 076	96 076	18 022 271	54 066 813
	Conversion d'options de souscription 2006	41 204	41 204	18 063 475	54 190 425
	Attribution gratuite d'actions	1 803 851	1 803 851	19 867 326	59 601 978
2012	Conversion d'options de souscription 2006	132 948	132 948	20 000 274	60 000 822
	Attribution gratuite d'actions	2 000 027	2 000 027	22 000 301	66 000 903

141

Au 31 décembre 2012, le capital de la société Interparfums est composé de 22 000 301 actions d'une valeur nominale de 3 euros.

2.2. Capital autorisé

1.2.1. Précédentes autorisations

L'Assemblée générale des actionnaires du 27 avril 2012 a autorisé le Conseil d'Administration à augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires, pour un montant nominal maximal de 25 000 000 euros avec maintien du droit préférentiel de souscription, et pour un montant maximal de 25 000 000 euros avec suppression du droit préférentiel de souscription. La durée de validité de ces délégations de compétence est de 26 mois. À ce jour, le Conseil d'Administration n'a pas fait usage desdites autorisations.

L'Assemblée générale des actionnaires du 29 avril 2011 a autorisé le Conseil d'Administration à décider une augmentation de capital par incorporation des primes, réserves ou bénéfices

dans la limite d'un montant maximal de 50 000 000 euros. Le Conseil d'Administration a fait usage de cette autorisation :

- par délibérations du 14 juin 2011 en augmentant le capital social d'un montant total 5 411 553 euros par la création de 1 803 851 actions nouvelles attribuées gratuitement aux actionnaires à raison d'une action nouvelle pour dix anciennes ;

- par délibérations du 14 juin 2012 en augmentant le capital social d'un montant total 6 000 081 euros par la création de 2 000 027 actions nouvelles attribuées gratuitement aux actionnaires à raison d'une action nouvelle pour dix anciennes.

Le plafond global d'augmentation de capital immédiat ou à terme qui pourrait résulter de l'ensemble des émissions d'actions autorisées par l'Assemblée du 27 avril 2012 s'élève à un montant nominal global de 75 500 000 euros, lequel plafond inclut le montant de 500 000 euros au titre de l'augmentation de capital en faveur des salariés, dont la résolution a été rejetée par ladite Assemblée.

1.2.2. Répartition des détenteurs d'options en vie au 31 décembre 2012

	Plan 09	Plan 10
Comité de Direction	37 270	39 930
Salariés	75 827	94 149
Total	113 097	134 079

2.3. Répartition du capital et des droits de vote d'Interparfums

2.3.1. Situation au 28 février 2013

	Actions détenues	% du capital	Droits de vote	% des votes
Interparfums Holding ^{SA}	16 087 056	73,1 %	32 149 913	84,4 %
Investisseurs français	2 288 865	10,4 %	2 290 955	6,0 %
Investisseurs étrangers	2 089 257	9,5 %	2 089 257	5,5 %
Actionnaires individuels	1 508 099	6,9 %	1 562 439	4,1 %
Actions auto détenues	27 024	0,1 %	-	-
Total	22 000 301	100,0 %	38 092 564	100,0 %

Une enquête sur la répartition de l'actionariat a permis d'identifier 6 500 actionnaires au 28 février 2013. Hors Interparfums Holding, le capital d'Interparfums est réparti comme suit :

- 200 investisseurs français et OPCVM qui détiennent 3,6 % du capital social (contre 200 en 2011 pour 3,6 % du capital) ;

- 100 investisseurs étrangers, situés notamment au Royaume-Uni, en Suisse, aux États-Unis, en Belgique et au Luxembourg, qui détiennent 3,5 % du capital social (contre 90 en 2011 pour 3,5 % du capital) ;

- 6 200 personnes physiques qui détiennent 3 % du capital social (contre 6 750 en 2011 pour 3 % du capital).

À la connaissance de la société, il n'existe pas d'autres actionnaires détenant directement, indirectement ou de concert 5 % ou plus du capital ou des droits de vote.

La nomination de quatre administrateurs indépendants siégeant au Conseil d'Administration permet à la société d'éviter tout exercice du contrôle de la société de manière abusive.

2.3.2. Évolution de la participation d'Interparfums Holding sur 4 ans

Au 31 décembre	2009	2010	2011	2012
Interparfums Holding	74,56 %	74,15 %	73,81 %	73,23 %
Investisseurs public et salariés	25,44 %	25,85 %	26,19 %	26,77 %
Total	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %

2.4. Répartition du capital d'Interparfums Holding au 31 décembre 2012

La société Interparfums Holding, qui ne détient pas d'autre participation qu'Interparfums, est détenue à 100 % par la société Interparfums Inc. cotée au Nasdaq de New York, qui compte environ 3 070 actionnaires et dont le capital se décompose de la manière suivante au 31 décembre 2012 :

- Philippe Bénacín et Jean Madar : 46,21 % ;
- Public : 53,79 %.

2.5. Dividende

La politique de distribution de dividendes, mise en place depuis 1998, représente aujourd'hui plus de 30 % du résultat net consolidé, permettant d'assurer une rémunération aux actionnaires, tout en les associant à la croissance du Groupe. Début mai 2012, il a été versé un dividende de 0,50 euros par titre soit un total de 9,9 millions d'euros.

2.6. Pactes d'actionnaires

Il n'existe aucun pacte d'actionnaires au niveau de la société Interparfums Holding.

2.7. Franchissements de seuils

Conformément à l'article L. 233-7 du Code de commerce, tout actionnaire, venant à posséder un nombre de titres franchissant à la hausse ou à la baisse les seuils légaux est tenu d'en informer la société et l'Autorité des Marchés Financiers dans un délai de cinq jours de bourse. À défaut d'avoir été déclarés dans les conditions légales, la société appliquerait les dispositions de l'article L. 233-14 relatives à la suppression des droits de vote. Au cours de l'année 2012, aucun franchissement de seuils n'a été porté à la connaissance de la société.

2.8. Principales données boursières

En nombre d'actions et en euros	2008	2009	2010	2011	2012
Nombre d'actions au 31/12	13 391 980	16 223 513	17 926 195	19 867 326	22 000 301
Capitalisation boursière au 31/12	242 M€	292 M€	490 M€	325 M€	510 M€
Cours plus haut ⁽¹⁾	31,55	20,49	27,84	28,12	23,45
Cours plus bas ⁽¹⁾	17,00	13,06	17,19	16,25	16,00
Cours moyen ⁽¹⁾	23,63	16,67	23,05	23,41	19,72
Dernier cours ⁽¹⁾	18,05	18,01	27,35	16,38	23,16
Volume moyen quotidien ⁽¹⁾	6 220	6 022	10 146	19 414	15 016
Résultat par action ⁽¹⁾	1,66	1,52	1,57	1,69	6,48
Dividende par action ⁽¹⁾	0,38	0,39	0,48	0,50	0,54
Nombre moyen d'actions sur l'exercice ⁽²⁾	12 719 676	14 880 583	17 089 880	17 956 051	20 957 788

(1) Données historiques (non retraitées des attributions gratuites d'actions intervenues chaque année).

(2) Hors actions propres.

2.9. Cours de bourse

En 2012, le titre Interparfums a évolué selon trois périodes bien distinctes :

- une hausse sur l'ensemble du premier semestre, de retour sur le niveau de 20 euros après la baisse sensible du mois de décembre 2011 suite à l'ouverture des discussions avec le groupe Burberry en vue de la création d'une nouvelle entité opérationnelle dédiée à l'activité parfums et cosmétiques ;

- une baisse vers les 17 euros à l'annonce de l'arrêt des discussions entre les deux sociétés ;

- une lente et régulière remontée vers 23 euros jusqu'à la fin de l'année, sur la base de bons résultats semestriels, d'une activité en forte hausse sur les parfums Montblanc, Jimmy Choo et Boucheron notamment et de perspectives favorables pour les années à venir.

La signature d'un contrat de licence de 20 ans avec la marque Karl Lagerfeld en novembre 2012 a conforté cette tendance, le cours évoluant autour de 25 euros au moment de la publication des résultats annuels 2012, pour une capitalisation boursière de 550 millions d'euros environ.

Les volumes de transaction font preuve de résistance avec un volume moyen de près de 15 000 titres échangés chaque jour.

2.10. Évolution du cours de bourse et des volumes depuis 2010

En euros	Cours le plus haut	Cours le plus bas	Transaction en titres	Transaction en M€
2010				
Janvier	18,90	17,55	140 550	2 555
Février	18,22	17,19	138 609	2 463
Mars	21,47	18,11	395 479	8 056
Avril	24,20	21,59	299 489	6 905
Mai	24,10	21,30	143 032	3 290
Juin	25,15	23,35	256 451	6 119
Juillet	24,30	22,10	196 903	4 611
Août	23,70	22,49	112 060	2 595
Septembre	24,95	23,30	231 283	5 622
Octobre	27,23	23,79	258 428	6 741
Novembre	27,84	26,30	219 711	5 981
Décembre	27,69	25,85	245 845	6 641
2011				
Janvier	28,12	23,83	1 255 044	1 254
Février	26,27	24,45	446 906	11 431
Mars	25,45	22,63	350 561	8 519
Avril	27,18	24,70	248 530	6 455
Mai	27,83	26,30	240 610	6 517
Juin	27,62	23,43	287 176	7 428
Juillet	26,43	24,10	393 953	10 015
Août	24,10	19,27	248 758	5 172
Septembre	21,50	18,90	240 598	4 954
Octobre	22,28	18,80	319 309	6 724
Novembre	21,99	18,85	281 591	5 783
Décembre	19,96	16,25	676 414	12 041
2012				
Janvier	17,75	16,00	593 682	10 144
Février	19,24	17,90	269 187	5 090
Mars	21,71	19,17	401 751	8 231
Avril	21,51	20,00	281 325	5 929
Mai	22,00	20,26	282 431	6 011
Juin	22,23	21,17	226 008	7 070
Juillet	20,10	16,99	318 156	5 747
Août	18,19	17,19	354 644	6 264
Septembre	19,44	17,90	253 758	4 675
Octobre	21,14	18,98	351 064	6 945
Novembre	22,63	20,45	275 919	5 954
Décembre	23,45	22,69	239 167	5 523
2013				
Janvier	24,48	23,50	361 281	8 697
Février	25,08	24,08	245 002	6 008

Données historiques (non retraitées des attributions gratuites d'actions).

Une augmentation de capital par attribution d'actions gratuites d'une action nouvelle pour dix actions anciennes a eu lieu en juin 2010. Le cours de Bourse a été mécaniquement divisé par 1,10 à compter de cette date.

Une augmentation de capital par attribution d'actions gratuites d'une action nouvelle pour dix actions anciennes a eu lieu en juin 2011. Le cours de Bourse a été mécaniquement divisé par 1,10 à compter de cette date.

Une augmentation de capital par attribution d'actions gratuites d'une action nouvelle pour dix actions anciennes a eu lieu en juin 2012. Le cours de Bourse a été mécaniquement divisé par 1,10 à compter de cette date.

3.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE : RÉOLUTIONS SOUMISES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 22 AVRIL 2013

3.1.

Projet de texte des résolutions à caractère ordinaire

Exposé des motifs

Approbation des comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2012 (1^{re} et 2^e Résolution).

Nous vous demandons d'approuver les comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2012. L'activité et les résultats de cet exercice vous sont exposés en détail dans le Document de Référence 2012.

Première résolution

Examen et approbation des comptes sociaux de l'exercice clos au 31 décembre 2012

L'Assemblée générale, statuant dans les conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires et après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration incluant le rapport du Président sur le fonctionnement du Conseil d'Administration, sur la représentation équilibrée des femmes et des hommes en son sein, et sur les procédures de Contrôle Interne et de gestion des risques, ainsi que du rapport général des Commissaires aux Comptes sur l'exercice clos au 31 décembre 2012, approuve les comptes sociaux tels qu'ils lui ont été présentés, et qui font apparaître un bénéfice net de 126 668 355 euros ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports. En conséquence, elle donne quitus de leur gestion au Président-Directeur Général, au Directeur Général Délégué et aux administrateurs pour l'exercice 2012.

Elle approuve le montant global des charges visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts et qui s'élève pour l'exercice 2012 à 22 768 euros.

Deuxième résolution

Examen et approbation des comptes consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2012

L'Assemblée générale, statuant dans les conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires et après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion du groupe et du rapport général des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés du groupe pour l'exercice clos au 31 décembre 2012, approuve lesdits comptes tels qu'ils lui ont été présentés et qui font apparaître un résultat net part du groupe (normes IFRS) de 135 862 000 euros, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Exposé des motifs

Affectation du résultat et distribution de dividendes (3^e Résolution)

Il vous est demandé de constater le montant du bénéfice de l'exercice 2012, qui s'élève à 126 668 355 euros, cette augmentation exceptionnelle découle par ailleurs de la comptabilisation des éléments liés à la sortie du contrat de licence Burberry. Sur ce montant, il vous est proposé d'affecter à la « Réserve légale » un montant de 639 892 euros et de constater que le « Report à nouveau » est de 102 302 247 euros. Le Conseil d'Administration vous propose de fixer à 0,54 euro le dividende ordinaire par action, en progression de 19 % par rapport à l'exercice précédent. En plus de ce dividende ordinaire, le Conseil d'Administration soumet à votre approbation une proposition de distribution d'un dividende exceptionnel de 0,54 euro par action.

Si votre Assemblée générale approuve cette proposition, le montant total du dividende sera de 1,08 euro par action ; le dividende ordinaire et le dividende exceptionnel seront détachés de l'action le 29 avril 2013 et mis en paiement le 3 mai 2013 après un arrêté des positions en date du 2 mai 2013.

Le montant des dividendes versés au cours des trois derniers exercices vous est détaillé dans cette résolution. Le montant du dividende ordinaire et du dividende exceptionnel est éligible à l'abattement de 40 % bénéficiant aux personnes physiques, fiscalement domiciliés en France résultant de l'article 158-3-2° du Code général des impôts.

Troisième résolution

Affectation du résultat de l'exercice, fixation du dividende ordinaire de 0,54 euro et d'un dividende exceptionnel de 0,54 euro par action

L'Assemblée générale, statuant dans les conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, sur proposition du Conseil d'Administration, décide d'affecter de la façon suivante le bénéfice net de l'exercice, s'élevant à 126 668 355 euros :

Résultat net de l'exercice en euros	126 668 355
Affectation à la réserve légale	639 892
Report à nouveau	102 302 247
Dividende ordinaire de 0,54 euro par action	11 863 108
Dividende exceptionnel de 0,54 euro par action	11 863 108
Affectation totale	126 668 355

L'Assemblée décide en conséquence, au titre de l'exercice 2012, de distribuer à chacune des actions du capital ouvrant à dividende, d'une part un dividende ordinaire de 0,54 euro par action et d'autre part un dividende exceptionnel de 0,54 euro par action, soit un montant total de 1,08 euro par action, étant précisé que si le nombre d'actions ouvrant droit à dividende variait par rapport au nombre de 22 000 301 d'actions composant le capital au 31 décembre 2012, le montant global des dividendes serait ajusté en conséquence et le montant affecté au compte de « report à nouveau » serait déterminé sur la base des dividendes effectivement mis en paiement.

Au cas où, lors de la mise en paiement du dividende, la société détiendrait certaines de ses propres actions n'ayant pas vocation à celui-ci, les sommes correspondant au dividende non versé à raison de ces actions seront affectées au compte « report à nouveau ».

La somme ainsi répartie entre les actionnaires sera éligible pour sa totalité à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158.3.2° du Code Général des Impôts bénéficiant aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France.

Le dividende sera détaché de l'action au 29 avril 2013 et mis en paiement à compter du 3 mai 2013 sur les positions arrêtées le 2 mai 2013.

Conformément à la loi, l'Assemblée générale prend acte qu'au cours des trois derniers exercices, le dividende par action mis en paiement a été fixé comme suit :

Exercice	Nombre d'actions	dividende distribué
2011	19 867 326	0,50 €
2010	17 926 195	0,48 €
2009	16 223 513	0,39 €

Exposé des motifs

Conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce (4^e Résolution)

Il vous est demandé de prendre acte des conventions existantes encore en vigueur sur l'exercice en cours et qui vous sont relatées dans le rapport spécial des Commissaires aux Comptes. Votre Conseil d'Administration vous informe qu'aucune convention nouvelle visée aux articles L. 225-38 du Code de commerce n'a été conclue durant l'exercice 2012.

Quatrième résolution

Approbation des conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du code de commerce

L'Assemblée générale, statuant dans les conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires et après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce, prend acte des conventions autorisées au cours d'exercices antérieurs et dont l'exécution se poursuit sur l'exercice en cours et approuvées par les précédentes assemblées générales. Par ailleurs, l'Assemblée générale prend acte qu'aucune convention réglementée nouvelle n'a été conclue au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Exposé des motifs

Jetons de présence (5^e Résolution)

Nous vous proposons de maintenir, pour l'exercice 2013, le montant global annuel de 120 000 euros des jetons de présence tel qu'approuvé par l'Assemblée générale du 27 avril 2012.

Cinquième résolution

Fixation des jetons de présence alloués au Conseil d'Administration

L'Assemblée générale, statuant dans les conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, fixe le montant global annuel des jetons de présence alloués aux administrateurs pour l'exercice en cours à 120 000 euros, et donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration à l'effet de décider des conditions de répartition des jetons de présence entre les administrateurs, et de leur date de mise en paiement au titre de l'exercice ouvert depuis le 1^{er} janvier 2013.

Exposé des motifs

Autorisation à donner à la société d'opérer en bourse sur ses propres actions (6^e Résolution)

L'autorisation accordée par l'Assemblée générale du 27 avril 2012 arrivant à échéance le 27 octobre 2013, il serait opportun que votre Conseil d'Administration puisse disposer d'une nouvelle autorisation, pour une nouvelle durée de 18 mois à compter du jour de l'Assemblée générale, afin de poursuivre le programme de rachat des actions de la société dans les conditions et dans le cadre des objectifs, qui sont soumis à votre approbation, notamment :

- achat à un prix maximum fixé à 40 euros ;
- limitation du nombre maximal d'acquisition de titres à 5 % du nombre de titres composant le capital social. À titre indicatif et excluant les actions déjà détenues par la société, sur la base d'un capital social composé de 21 968 718 titres au 31 décembre 2012 et d'un prix d'achat de 40 euros par action, le montant théorique maximum des fonds destinés à financer ce programme serait de 43 937 436 euros.

Durant la période du 30 mai 2012 au 28 février 2013, la société a acheté 135 103 actions au cours moyen de 21,15 euros et cédé 152 108 titres au cours moyen de 21,41 euros dans le cadre du contrat de liquidité. Il n'a été procédé à aucune opération d'annulation d'actions acquises dans le cadre de ce programme. Au 31 décembre 2012, les actions détenues par la société représentent 0,14 % du capital social. Elles sont exclues du droit de vote et du paiement des dividendes, dont le montant sera affecté au compte « report à nouveau ».

Sixième résolution

Renouvellement de l'autorisation donnée par la société au Conseil d'Administration d'opérer en bourse sur ses propres actions dans le cadre de l'article L. 225-209 du Code de commerce

L'Assemblée générale, statuant dans les conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires et après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, et conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 et suivants du Code de commerce et aux dispositions des articles 241-1 à 241-6 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers et du Règlement Européen N° 2273/2003 du 22 décembre 2003 pris en application de la Directive européenne N° 2006/36/CE du 28 janvier 2003, autorise le Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, à faire acheter ou vendre par la société ses propres actions, dans le cadre de la mise en œuvre d'un programme de rachat d'actions, dans les conditions et selon les modalités fixées ci-dessous.

La présente autorisation a pour objet de permettre à la société d'utiliser les possibilités d'intervention sur ses propres titres, en vue de toute affectation permise par la loi. En conséquence, l'Assemblée générale décide que les finalités de ce programme de rachat d'actions sont :

- l'animation ou la liquidité de l'action par un prestataire de services d'investissement agissant de manière indépendante, dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI admise par l'AMF ;
- l'attribution aux salariés ou mandataires sociaux de la société et/ou de son groupe, sous forme d'options d'achats d'actions (articles L. 225-177 et suivants du Code de commerce) et/ou d'actions gratuites (articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce) ;
- la remise d'actions à l'occasion d'exercice des droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière, à l'attribution d'actions de la société ;
- la remise des actions en paiement ou en échange, dans le cadre d'opérations financières ou de croissance externe dans le cadre de la réglementation boursière ;
- l'annulation éventuelle d'actions en vue d'accroître la rentabilité des fonds propres et le résultat par action, et/ou de neutraliser l'impact de dilution pour les actionnaires d'opérations d'augmentation de capital ; cet objectif étant conditionné par l'adoption par la présente Assemblée à titre extraordinaire de la douzième résolution ci-après, autorisant cette annulation.

Ce programme est également destiné à permettre à la société d'opérer sur ses propres actions dans tout autre but autorisé ou qui viendrait à être autorisé par la loi ou réglementation en vigueur y compris par toute pratique de marché qui serait admise par l'Autorité des Marchés Financiers postérieurement à la présente Assemblée générale. Dans une telle hypothèse, la société informera ses actionnaires par voie de communiqué ou par tout autre moyen prévu par la réglementation en vigueur.

Les actions seront acquises dans les limites suivantes :

- le prix maximum d'achat est fixé à 40 euros par action, hors frais d'acquisition ;

- le total des actions détenues ne dépassera pas 5 % du nombre d'actions composant le capital de la société à quelque moment que ce soit, étant précisé que cette limite de 5 % s'applique à un montant du capital qui sera, le cas échéant, ajusté pour prendre en compte les opérations affectant le capital social postérieurement à la présente Assemblée, les acquisitions réalisées par la société ne pouvant en aucun cas l'amener à détenir, directement et indirectement par l'intermédiaire de filiales indirectes, plus de 5 % du capital social ;

- sur la base de ce qui précède, à titre indicatif et en excluant des actions déjà détenues par la société à la date du 31 décembre 2012, 21 968 718 représenteraient, dans la limite de 5 % du capital social, un montant maximum d'achat théorique de 43 937 436 euros sur la base du prix maximum d'achat par action de 40 euros.

Le Conseil d'Administration pourra toutefois ajuster les prix susmentionnés en cas de modification du nominal de l'action, d'augmentation du capital par incorporation de réserves et attribution d'actions gratuites, de division ou de regroupement des titres, d'amortissement ou réduction de capital, de distribution de réserves ou autres actifs et de toutes autres opérations portant sur les capitaux propres, pour tenir compte de l'incidence de ces opérations sur la valeur de l'action.

Dans les limites des réglementations en vigueur, l'achat des actions ainsi que la conservation, la cession ou le transfert des actions ainsi achetées pourront, selon le cas, être effectués, en une ou plusieurs fois, aux époques que le Conseil d'Administration appréciera y compris en période d'offre publique dans la limite de la réglementation en vigueur, par tous moyens sur le marché ou de gré à gré, notamment par voie d'acquisition ou de cession de bloc de titres.

Les actions rachetées et conservées par la société devront, conformément à la loi et aux règlements en vigueur, être mises sous la forme nominative. Elles ne donneront pas droit aux dividendes, ni au droit préférentiel et seront privées du droit de vote.

L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, à l'effet notamment de :

- passer tous ordres en bourse ou hors marché ;
- conclure tout accord en vue notamment de la tenue des registres d'achats et de ventes d'actions ;
- effectuer toutes déclarations auprès de l'Autorité des Marchés Financiers et de tout autre organisme, remplir toutes formalités et, d'une manière générale, faire le nécessaire.

L'Assemblée générale décide que la présente autorisation :

- prendra effet à compter de la date à laquelle le Conseil d'Administration décidera de la mettre en œuvre, et que cette décision entraînera de plein droit l'expiration de la précédente autorisation accordée par l'Assemblée générale du 27 avril 2012 dans sa septième résolution ;
- prendra fin à l'expiration d'un délai de 18 mois à compter de la présente Assemblée, soit le 22 octobre 2014.

Le Conseil informera l'Assemblée générale des opérations réalisées dans le cadre de la présente autorisation.

Exposé des motifs

Renouvellement des mandats des Commissaires aux Comptes titulaires et suppléants (7^e, 8^e, 9^e et 10^e Résolution)

Il vous est demandé de renouveler les mandats respectifs de la société Mazars et SFECO & Fiducia Audit en leur qualité de Commissaires aux Comptes titulaires et celui de Monsieur Serge Azan en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant d'une part, et de nommer Monsieur Jean-Maurice El Nouchi en remplacement de Monsieur Guillaume Potel en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant, d'autre part.

Septième résolution

Renouvellement du mandat du cabinet Mazars en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire

L'Assemblée générale, statuant dans les conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires et constatant que le mandat du cabinet Mazars – 61 rue Henri Regnault – 92075 Paris La Défense Cedex vient à expiration à l'issue de la présente Assemblée, décide de renouveler le mandat du cabinet Mazars pour une période de 6 exercices, soit jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Huitième résolution

Renouvellement du mandat du cabinet SFECO & Fiducia Audit en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire

L'Assemblée générale, statuant dans les conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires et constatant que le mandat du cabinet SFECO & Fiducia Audit – 50 rue de Picpus – 75012 Paris – vient à expiration à l'issue de la présente Assemblée, décide de renouveler le mandat du cabinet SFECO & Fiducia Audit pour une période de 6 exercices, soit jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Neuvième résolution

Nomination de Monsieur Jean-Maurice El Nouchi en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant

L'Assemblée générale, statuant dans les conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires et constatant que le mandat de Monsieur Guillaume Potel – 39 rue Marius AUFAN – 92300 Levallois Perret vient à expiration à l'issue de la présente Assemblée, décide de ne pas renouveler le mandat de Monsieur Guillaume Potel et de nommer Monsieur Jean-Maurice El Nouchi pour une période de 6 exercices, soit jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Dixième résolution

Renouvellement du mandat de Monsieur Serge Azan en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant

L'Assemblée générale, statuant dans les conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires et constatant que le mandat de Monsieur Serge Azan – 16 rue Daubigny – 75017 Paris – vient à expiration à l'issue de la présente Assemblée, décide de renouveler le mandat de Monsieur Serge Azan pour une période de 6 exercices, soit jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Exposé des motifs

Pouvoirs pour les formalités (11^e et 15^e Résolution)

L'objet de ces deux résolutions habituelles relatives tant aux résolutions ordinaires qu'aux résolutions extraordinaires est de permettre l'accomplissement des formalités légales.

Onzième résolution

Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

L'Assemblée générale ordinaire donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée statuant à titre ordinaire pour effectuer toutes les formalités légales ou administratives et faire tous dépôts et publicités prévus par la législation en vigueur.

Projet de texte des résolutions à caractère extraordinaire

Exposé des motifs

Annulation d'actions par voie de réduction de capital des actions achetées par la société (12^e Résolution)

L'autorisation qui a été donnée précédemment par l'Assemblée générale du 27 avril 2012 expirant au 27 octobre 2013, votre Conseil d'Administration vous demande de l'autoriser à annuler tout ou partie des actions acquises dans le cadre du programme de rachat d'actions et à réduire le capital dans les conditions, qui vous sont détaillées dans la résolution, notamment dans la limite de 5 % du capital. Cette annulation permettrait notamment à la société de compenser la dilution éventuelle consécutive à des augmentations de capital diverses.

La différence entre la valeur comptable des actions annulées et leur montant nominal serait imputée sur tout poste de réserves ou de primes. La durée de validité de cette autorisation serait de 18 mois à compter du jour de l'Assemblée générale.

Douzième résolution

Autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet de réduire le capital social par annulation des actions achetées dans le cadre du programme de rachat par la société de ses propres actions

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, ainsi que de la sixième résolution de l'Assemblée générale à titre ordinaire de ce jour autorisant le programme de rachat par la société de ses propres actions :

- autorise le Conseil d'Administration à annuler, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, les actions que la société détient ou pourra détenir par suite des rachats réalisés dans le cadre des dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce, et ce dans la limite de 5 %, par période de 24 mois, du nombre total des actions existantes à la date de l'opération et à réduire corrélativement le capital social à due concurrence, conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur ;

- la présente autorisation est valable pour une durée maximale de dix-huit mois à compter du jour de la présente Assemblée, soit jusqu'au 22 octobre 2014, et met fin à la précédente autorisation donnée par l'Assemblée générale du 27 avril 2012 qui n'a pas été utilisée et à laquelle elle se substitue ;

- confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, pour procéder en une ou plusieurs fois à ces réductions de capital, notamment arrêter le montant définitif de la réduction de capital, en fixer les modalités, imputer la différence entre la valeur de rachat des titres et leur valeur nominale sur tout poste de réserves ou primes, et constater la réalisation de la réduction du capital, modifier en conséquence les statuts, accomplir toutes formalités nécessaires, notamment toutes déclarations auprès de tous organismes, et généralement faire tout ce qui sera nécessaire.

Ella été partiellement utilisée en 2011 par la création de 1 803 851 actions nouvelles qui sont attribuées à raison d'une action gratuite pour dix actions anciennes à la suite d'une augmentation de capital par incorporation d'une somme de 5 411 553 euros. En 2012, cette même autorisation a été une nouvelle fois utilisée à concurrence d'un montant de 6 000 081 euros par la création de 2 000 027 actions que la société a attribuées à raison d'une action nouvelle pour dix anciennes.

Treizième résolution

Délégation de compétence au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le capital social par incorporation de primes d'émission, réserves ou bénéfices

L'Assemblée générale extraordinaire, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et statuant conformément aux articles L.225-129 à L.225-129-6 et L.225-130 du Code de commerce, délègue au conseil la compétence à l'effet de procéder, en une ou plusieurs fois, dans la limite d'un montant nominal maximal de 25 000 000 euros, à l'augmentation du capital social au moyen de l'incorporation de tout ou partie des primes d'émission, réserves ou bénéfices ou au moyen de toutes sommes dont la capitalisation serait admise, suivie de l'émission et de l'attribution gratuite d'actions nouvelles ou de l'élévation du nominal des actions ordinaires existantes, le cas échéant, de l'emploi conjoint de ces deux procédés.

L'Assemblée décide que les droits formant rompus ne seront ni négociables, ni cessibles et que les actions correspondantes seront vendues ; les sommes provenant de la vente seront allouées aux titulaires des droits au plus tard trente jours après la date d'inscription à leur compte du nombre entier d'actions attribuées.

L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, pour la mise en œuvre de l'autorisation susvisée, à l'effet :

- d'arrêter toutes les modalités et conditions des opérations autorisées, notamment fixer le montant et la nature des réserves et primes à incorporer au capital, fixer le nombre d'actions nouvelles à émettre ou le montant dont la valeur nominale des actions existantes composant le capital social sera augmenté, arrêter la date même rétroactive à compter de laquelle les actions nouvelles porteront jouissance ou celle à compter de laquelle l'élévation de la valeur nominale prendra effet ;

- de constater l'augmentation de capital résultant de l'émission des actions, modifier les statuts en conséquence et procéder à toutes les formalités de publicité requises ;

- et généralement de prendre toutes mesures et effectuer tous actes de formalités requises pour la bonne fin de chaque augmentation de capital et procéder aux modifications corrélatives des statuts.

Exposé des motifs

Augmentation de capital par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres (13^e Résolution)

Par cette résolution, nous vous proposons de conférer à votre Conseil d'Administration une nouvelle autorisation à l'effet d'augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 25 000 000 euros, par incorporation de primes, réserves ou autres en vue, notamment, de l'attribution gratuite d'actions nouvelles à ses actionnaires. Cette autorisation serait valable pour une durée de 26 mois à compter de la présente Assemblée, soit jusqu'au 22 juin 2015.

Si cette autorisation était approuvée, votre Conseil réaliserait pour la 14^e année consécutive une nouvelle attribution gratuite d'actions nouvelles aux actionnaires.

L'autorisation qui a été donnée par l'Assemblée générale du 29 avril 2011 arrive à expiration le 29 juin 2013.

L'Assemblée générale prend acte que la présente autorisation met fin à compter de la date de la présente Assemblée, à hauteur de la partie non utilisée, celle qui avait été décidée par l'Assemblée générale du 29 avril 2011 et mise en œuvre à concurrence d'un montant total de 11 411 634 euros, par délibérations des Conseils d'Administration en dates respectives des 14 juin 2011 et 14 juin 2012.

La présente délégation est valable pour une durée de 26 mois à compter de la présente Assemblée, soit jusqu'au 22 juin 2015.

Exposé des motifs

Augmentation de capital réservée aux salariés (14^e Résolution)

Conformément à l'article L. 225-129-6 du Code de commerce, lorsque l'Assemblée générale est appelée à voter une résolution portant sur une autorisation d'augmentation du capital en déléguant sa compétence au Conseil, elle a également l'obligation légale de se prononcer sur un projet de résolution portant sur une augmentation de capital réservée aux salariés adhérant à un Plan d'Épargne Entreprise.

La 14^e résolution vous est soumise dans cette optique en vous demandant de vous prononcer sur une autorisation à conférer à votre Conseil d'Administration, en vue d'une augmentation de capital réservée aux salariés bénéficiaires du Plan d'Épargne Entreprise, mis en place par la société dans la limite d'un montant maximal de 500 000 euros. Cette autorisation pour laquelle le Conseil d'Administration s'est montrée défavorable serait valide pour une durée de 26 mois à compter de la présente Assemblée générale.

Quatorzième résolution

Délégation de compétence au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à des augmentations de capital réservées aux salariés de la société adhérents d'un PEE, conformément à l'article L. 225-129-6 du Code de commerce et suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit des salariés

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées extraordinaires et après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport des Commissaires aux Comptes, en application des dispositions des articles L. 225-129-6 et L. 225-138-1 du Code de commerce et d'autre part des articles L. 3332-18 et suivants du Code du Travail :

- délègue au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, la compétence nécessaire à l'effet d'augmenter le capital social, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois dans les proportions et aux époques qu'il déterminera, par l'émission d'actions ordinaires nouvelles à réserver aux salariés de la société et des sociétés qui lui sont liées conformément aux dispositions légales applicables et adhérant au Plan d'Épargne d'Entreprise mis en place par la société ;

- décide de supprimer au profit des salariés susvisés bénéficiaires des augmentations de capital éventuellement décidées en vertu de cette autorisation, le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions qui seraient émises ;

- décide que le montant nominal maximum de la ou des augmentations pouvant être réalisées en vertu de la présente délégation est de 500 000 euros, étant précisé qu'à ce plafond s'ajoutera le cas échéant, le montant supplémentaire des actions à émettre pour préserver, conformément à la loi, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des actions de la société ;

- donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour procéder à la réalisation de cette augmentation dans les limites fixées ci-dessus et suivant les modalités qu'il fixera en conformité avec les dispositions statutaires et légales et plus particulièrement :

- fixer la liste des bénéficiaires de la suppression du droit préférentiel de souscription, le nombre de titres à attribuer à chacun d'eux et le prix de souscription déterminé conformément aux dispositions des articles L. 225-138-1 du Code de commerce et L. 3332-19 et suivants du Code du Travail,

- déterminer les dates et les modalités de la ou des augmentations de capital,

- recueillir les souscriptions et fixer les modes de libération, - établir un rapport complémentaire décrivant les conditions définitives de l'opération, et d'une manière générale, prendre toutes mesures et effectuer toutes formalités utiles à l'émission, à la cotation et au service des valeurs mobilières dont l'émission est autorisée, et modifier corrélativement les statuts ;

- décide de fixer la durée de validité de la présente délégation à 26 mois, à compter du jour de la présente Assemblée, soit jusqu'au 22 juin 2015.

Quinzième résolution

Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

L'Assemblée générale extraordinaire donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée statuant à titre extraordinaire pour effectuer toutes les formalités légales ou administratives et faire tous dépôts et publicités prévus par la législation en vigueur.

HISTORIQUE DE LA SOCIÉTÉ

1982

Création de la société Interparfums^{SA} en France par Philippe Bénacin et Jean Madar.

1985

Création de la société Interparfums Inc. aux États-Unis, société mère d'Interparfums^{SA}.

1988

Début du développement de l'activité Parfumerie Sélective avec la signature d'un accord de licence sous la marque Régine's.
Introduction de la société Interparfums Inc. au Nasdaq de la Bourse de New York.

1993

Signature d'un accord de licence d'exploitation de la marque Burberry.

1994

Inscription de la société Interparfums^{SA} au marché Hors-cote de la Bourse de Paris.

1995

Transfert de la société du Hors-cote au Second Marché de la Bourse de Paris avec augmentation de capital.

1997

Signature d'un accord de licence d'exploitation de la marque S.T. Dupont.

1998

Signature d'un accord de licence d'exploitation de la marque Paul Smith.

2000

Extension du contrat de licence de la marque Burberry.

2004

Signature d'un nouveau contrat de licence de la marque Burberry.
Signature d'un accord de licence d'exploitation de la marque Nickel.
Signature d'un accord de licence d'exploitation de la marque Lanvin.

2006

Extension du contrat de licence de la marque S.T. Dupont.

2007

Signature d'un accord de licence d'exploitation de la marque Van Cleef & Arpels.
Acquisition de la marque Lanvin en classe 3.

2008

Extension du contrat de licence de la marque Paul Smith.

2009

Signature d'un accord de licence d'exploitation de la marque Jimmy Choo.

2010

Signature d'un accord de licence d'exploitation de la marque Montblanc.
Extension du contrat de licence d'exploitation de la marque Burberry.
Signature d'un accord de licence d'exploitation de la marque Boucheron.

2011

Signature d'un accord de licence d'exploitation de la marque Balmain.
Signature d'un accord de licence d'exploitation de la marque Repetto.
Extension du contrat de licence de la marque S.T. Dupont.

2012

Arrêt par anticipation de l'accord de licence d'exploitation de la marque Burberry.
Signature d'un accord de licence d'exploitation de la marque Karl Lagerfeld.

2013

Arrêt de l'exploitation des parfums Burberry.

NOMINATIONS ET PRIX CORPORATE

1997

« Prix Cristal de la transparence de l'information financière »
(Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes).

1998

Nomination au « Prix du meilleur rapport annuel »
(La Vie Financière).

1999

Prix du développement international - « Grand Prix de l'Entrepreneur »
(Ernst & Young – L'Entreprise).

2001

Oscar de la « Performance Économique »
(Cosmétique Magazine).

2002

Nomination au « Prix de l'Innovation »
(KPMG – La Tribune).

Nomination au « Prix de l'Audace Créatrice »
(Fimalac – Journal des Finances).

2003

Nomination au « Prix de l'Audace Créatrice »
(Fimalac – Journal des Finances).

2005

Nomination au « Prix de l'Audace Créatrice »
(Fimalac – Journal des Finances).

155

2007

Prix Relation Investisseur - catégorie « Mid & Small Caps »
(Forum de la communication financière).

3^e Prix Boursoscan catégorie « Small & Mid Caps »
(Boursorama – Opinion Way).

2010

Trophée Relations Investisseurs - « Prix des meilleures relations investisseurs » - catégorie « Valeurs Moyennes »
(Forum des Relations Investisseurs et Communication Financière).

2011

Trophée Great Place to Work – « Prix spécial de l'Inspiration »
(Institut Great Place to Work® – Le Figaro Économie).

Grand Prix du « Gouvernement d'Entreprise Valeurs Moyennes »
(Agefi).

« Prix de l'Audace Créatrice » – remis par Monsieur le 1^{er} Ministre François Fillon
(Fimalac – Journal des Finances).

2012

Trophée Relations Investisseurs - « Prix des meilleures relations investisseurs » - catégorie « Valeurs Moyennes »
(Forum des Relations Investisseurs et Communication Financière).

ORGANES DE CONTRÔLE ET ATTESTATIONS

COMMISSAIRES AUX COMPTES *P. 157*

RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE *P. 157*

RESPONSABLE DE L'INFORMATION FINANCIÈRE *P. 157*

Commissaires aux Comptes

Les comptes sociaux et consolidés font l'objet de rapports établis par les Commissaires aux Comptes titulaires de la société :

Mazars SFECO & Fiducia Audit

61 rue Henri Regnault
92400 Courbevoie
représenté par Simon Beillevaire
nommé par l'AGO du 1^{er} décembre 2004
renouvelé par l'AGO du 20 avril 2007
échéance : AGO de 2013

50 rue de Picpus
75012 Paris
représenté par Gilbert Métoudi
nommé par l'AGO du 19 mai 1995
renouvelé par l'AGO du 20 avril 2007
échéance : AGO de 2013

Ils ont respectivement pour Commissaires aux Comptes suppléants :

M. Guillaume Potel

61 rue Henri Regnault
92400 Courbevoie
nommé par l'AGO du 1^{er} décembre 2004
renouvelé par l'AGO du 20 avril 2007
échéance : AGO de 2013

M. Serge Azan

16 rue Daubigny
75017 Paris
nommé par l'AGO du 19 mai 1995
renouvelé par l'AGO du 20 avril 2007
échéance : AGO de 2013

Les honoraires des Commissaires aux Comptes sont décrits au chapitre 6.7 de l'annexe aux comptes consolidés.

Responsable du Document de référence

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent Document de Référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste qu'à ma connaissance, les comptes présentés sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le Rapport de gestion compris dans le présent Document de Référence présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

157

Les comptes consolidés et les comptes sociaux relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2012 présentés dans ce document ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux sans réserve ni observation, figurant en page 90 et page 111.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes, donnés dans le présent Document de Référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble dudit document.

Les informations financières historiques 2011 et 2010 ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux, figurant respectivement en pages 46 et 67 du Document de Référence 2011 déposé à l'AMF le 6 avril 2012 et en pages 47 et 67 du Document de Référence 2010 déposé à l'AMF le 6 avril 2011, et ont été émis sans réserves ni observations.

Philippe Bénacín
Président-Directeur Général

Responsable de l'information financière

Philippe Santi
Directeur Finances & Juridique
psanti@interparfums.fr
00 (33)1 53 77 00 00

TABLES DE CONCORDANCES

TABLE DE CONCORDANCE
DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE *P. 159*
TABLE DE CONCORDANCE
DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL *P. 161*

Table de concordance du Document de référence

Afin de faciliter la lecture du Document de Référence, la table thématique suivante permet d'identifier les principales informations requises par l'Autorité des Marchés Financiers dans le cadre du règlement européen CE- 809/2004 de la Commission européenne du 29 avril 2004.

	Paragraphe
1. Personnes responsables	
1.1. Nom et fonction des personnes responsables	p. 157
1.2. Attestation des personnes responsables	p. 157
2. Contrôleurs légaux des comptes	p. 157
3. Informations financières sélectionnées	p. 48, 49
4. Facteurs de risques	
4.1 Risques juridiques-litiges	p. 50
4.2 Risques industriels et environnementaux	p. 55
4.3 Risques de liquidités et de covenants	p. 52
4.4 Risques de marché - taux	p. 52
4.5 Risques de marché - Change	p. 51
4.6 Risques de marché - Actions	p. 52
4.7 Dérivés de crédit	p. 51, 52
4.8 Assurances	p. 51
5. Informations concernant l'émetteur	
5.1 Historique et évolution de la société	p. 152
5.1.1 Raison sociale et nom commercial	p. 139
5.1.2 Lieu et numéro d'enregistrement	p. 139
5.1.3 Date de constitution et durée de vie	p. 139
5.1.4 Siège social, forme juridique, législation, coordonnées	p. 139
5.1.5 Événements importants dans le développement de l'activité	p. 47, 66, 96
5.2 Investissements	n/a
6. Aperçu des activités	
6.1 Principales activités	p. 47
6.2 Principaux marchés	p. 48
6.3 Événements exceptionnels	p. 47, 83, 105
6.4 Degré de dépendance : brevets, licences, contrats commerciaux...	p. 50, 87, 107
6.5 Position concurrentielle	p. 53
7. Organigramme	
7.1 Description du groupe	p. 58, 67
7.2 Liste des filiales	p. 67, 109
8. Propriétés immobilières, usines, équipement	n/a
9. Examen de la situation financière	
9.1 Situation financière	p. 48, 49
9.2 Résultat d'exploitation	p. 61, 93
10. Trésorerie et capitaux	
10.1 Informations sur les capitaux	p. 64
10.2 Source et montant des flux de trésorerie	p. 50, 65
10.3 Information sur les conditions d'emprunt et la structure de financement	p. 77
10.4 Restriction à l'utilisation de capitaux pouvant influencer sur les opérations de la société	p. 142, 143
10.5 Sources de financements attendues pour honorer les investissements	n/a
11. Recherche et développement, brevets et licences	p. 87, 107
12. Informations sur les tendances	p. 59
13. Prévisions, estimations du bénéfice	n/a
14. Conseil d'Administration et Direction Générale	
14.1 Renseignements relatifs aux membres du Conseil d'Administration et Direction Générale	p. 119
14.2 Conflits d'intérêts	p. 114

15. Rémunérations et avantages

- 15.1. Montant des rémunérations versées et avantages p. 119, 120
15.2. Montant des sommes provisionnées ou constatées : pensions, retraites p. 119, 120

16. Fonctionnement des organes d'administration et de direction

- 16.1. Date d'expiration des mandats actuels p. 114
16.2. Contrats de services liant les membres du Conseil d'Administration p. 115
16.3. Informations sur les comités p. 125
16.4. Déclaration de conformité au régime de Gouvernement d'Entreprise p. 115

17. Salariés

- 17.1. Nombre de salariés p. 53, 88, 108
17.2. Participation et stocks options des mandataires sociaux p. 122, 123
17.3. Accord prévoyant une participation des salariés dans le capital n/a

18. Principaux actionnaires

- 18.1. Actionnaires détenant plus de 5 % du capital ou des droits de vote p. 142
18.2. Existence de droits de vote différents p. 142
18.3. Contrôle de l'émetteur p. 90, 111, 134
18.4. Accords connus de l'émetteur relatif au changement de contrôle n/a

19. Opérations avec les apparentés

p. 88

20. Informations financières : patrimoine, situation financière et résultats

- 20.1. Informations financières historiques p. 46
20.2. Informations financières proforma n/a
20.3. Comptes sociaux p. 92
20.4. Vérifications des informations financières historiques annuelles p. 49
20.5. Date des dernières informations financières p. 46
20.6. Informations financières intermédiaires et autres n/a
20.7. Politique de distribution du dividende p. 57, 76
20.8. Procédures judiciaires et d'arbitrage n/a
20.9. Changement significatif de la situation financière ou commerciale p. 47, 48, 49, 50

21. Informations complémentaires

21.1. Capital social

- 21.1.1. Montant du capital souscrit et, pour chaque catégorie d'actions :
- a) le nombre d'actions autorisées p. 142
 - b) le nombre d'actions émises, libérées et non libérées p. 141
 - c) la valeur nominale par action p. 141
 - d) un rapprochement du nombre d'actions en circulation à l'ouverture et à la clôture de l'exercice p. 141
- 21.1.2. Actions non représentatives du capital, nombre et caractéristiques n/a
21.1.3. Nombre, valeur comptable et valeur nominale des actions auto-détenues p. 75
21.1.4. Montant des valeurs mobilières convertibles, échangeables
ou assorties de bons de souscription, conditions et modalités n/a
21.1.5. Informations sur les conditions régissant tout droit d'acquisition
ou obligations attachées au capital souscrit, mais non libéré n/a
21.1.6. Informations sur le capital de tout membre du groupe faisant l'objet d'une option
ou d'un accord prévoyant de le placer sous option n/a
21.1.7. Un historique du capital social pour la période couverte par les informations historiques p. 141

21.2. Acte constitutif et statuts

- 21.2.1. Objet social de l'émetteur p. 139
21.2.2. Résumé des dispositions contenues dans l'acte constitutif, les statuts, charte
ou règlement concernant les membres de ses organes d'administration et de Direction p. 115
21.2.3. Droits, privilèges et restrictions attachés à chaque catégorie d'actions existantes p. 142
21.2.4. Actions nécessaires pour modifier les droits des actionnaires, lorsque les conditions
sont plus strictes que la loi ne le prévoit n/a
21.2.5. Conditions régissant la manière dont les Assemblées générales annuelles et extraordinaires
des actionnaires sont convoquées et conditions d'admission p. 139
21.2.6. Dispositions de l'acte constitutif, statuts, charte ou règlement pouvant retarder, différer
ou empêcher un changement de contrôle n/a
21.2.7. Dispositions de l'acte constitutif, statuts, charte ou règlement fixant le seuil
au-dessus duquel toute participation doit être divulguée p. 139
21.2.8. Conditions de l'acte constitutif, statuts, charte ou règlement, régissant les modifications
de capital lorsque les conditions sont plus strictes que la loi ne le prévoit n/a

22. Contrats importants	p. 87, 107
23. Informations provenant des tiers, déclarations d'experts et d'intérêts	n/a
24. Documents accessibles au public	p. 140, 162
25. Informations sur les participations	p. 109

n/a : non applicable

Table de concordance du rapport financier annuel

Le présent Document de Référence comprend tous les éléments du Rapport Financier Annuel visé aux articles L. 451-1-2 I du Code monétaire et financier et 222-3 du Règlement Général de l'AMF. La table de concordance suivante renvoie aux extraits du Document de Référence correspondant aux différentes rubriques du Rapport Financier Annuel.

1. Comptes annuels de la société	p. 92
2. Comptes consolidés du groupe	p. 60
3. Rapport de gestion consolidé	p. 46
4. Déclaration des personnes responsables du Rapport Financier Annuel	p. 157
5. Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels	p. 111
6. Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés	p. 90
7. Honoraires des Commissaires aux Comptes	p. 89, 110
8. Rapport du Président du Conseil d'Administration sur la composition, les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration, sur les principes et règles de détermination de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux, et sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques	p. 124
9. Rapport des Commissaires aux Comptes sur le rapport du Président du Conseil d'Administration	p. 134

Demandes d'informations

Toute demande d'informations ou d'inscription sur la liste de diffusion de l'ensemble des documents émanant de la société peut être transmise à Karine Marty – Relations avec les actionnaires :

Par téléphone :



Par fax : 01 40 74 08 42

Sur le site Internet : www.interparfums.fr



Ce rapport annuel a été imprimé sur un papier couché 100 % recyclable et biodégradable, fabriqué à partir de pâtes blanchies ECF (Elemental Chlorine Free) dans une usine européenne certifiée ISO 9001 (pour sa gestion de la qualité), ISO 14001 (pour sa gestion de l'environnement), CoC PEFC (pour l'utilisation de papiers issus de forêts gérées durablement) et accréditée EMAS (pour ses performances environnementales).

4 ROND-POINT
DES
CHAMPS ÉLYSÉES
75008 PARIS

TEL. +33 1 53 77 00 00

interparfums

INTERPARFUMS.FR